



HAL
open science

Reconnaissance de l'agriculture urbaine et périurbaine dans les métropoles méditerranéennes. Études de cas : Marseille, Barcelone, Tunis

Chloé Soussan

► **To cite this version:**

Chloé Soussan. Reconnaissance de l'agriculture urbaine et périurbaine dans les métropoles méditerranéennes. Études de cas : Marseille, Barcelone, Tunis. Sciences de l'Homme et Société. 2015. dumas-01266971

HAL Id: dumas-01266971

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01266971v1>

Submitted on 3 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Remerciements

Loin d'être une thèse ou le travail de toute une vie, un mémoire reste une épreuve et un rite qui n'est pas anodin. C'est en laissant l'idée faire son chemin dans l'esprit, durant de longs mois qu'elle a pu ensuite prendre forme et se matérialiser dans ce document.

Ce deuxième mémoire de master 2 ne signifie pas que j'ai pu le réaliser deux fois plus vite, deux fois mieux ou qu'il est deux fois plus épais. Cependant, il montre qu'un certain nombre de personnes sont prêts à me soutenir quels que soient mes projets. Je remercie donc les membres de cette première équipe, composée d'Odile et Jacques, et Lisa et Vandeline. Puis la deuxième équipe, qui est entrée tête baissée dans cette merveilleuse épopée avec moi. Arthur tout d'abord, merci d'avoir navigué auprès de moi dans cet océan de questions, pour ta patience, tes relectures et tant d'autres choses. Ensuite, je remercie Clara, pour ses habiles corrections et sa bienveillance et Sarah, compagne de galère qui a accosté avant moi et qui a su m'apporter ses conseils. Je remercie aussi Léonard pour ses conseils, tout au long de l'année à l'AViteM et jusqu'à la fin avec tes précieux commentaires.

Je remercie donc l'équipe de l'AViTeM, le 112, Margot, Gilbert, Stefano, Charlotte, Mathilde, Christèle, Patrick, Wiem, et bien sûr Vincent. Merci pour ces 10 mois de collaboration professionnelle et d'exaltation gastronomique.

Puis, que serait-ce une année de Master 2 sans un joyeux équipage à son bord ? Merci donc aux filles + Hugo, et les voyageurs, pour cette belle virée en UHCI.

Mais ce travail ne serait pas ce qu'il est sans l'aide des acteurs rencontrés, qui m'ont fait partager leur passion, ont su montrer un intérêt à mon travail et me guider dans sa réalisation.

Enfin, je remercie l'équipe pédagogique du master UHCI pour cette riche année de voyages, collaborations et découvertes. Merci pour la confiance que vous nous accordez, votre investissement et la qualité du programme. Puis je remercie Nicolas Buclet pour ses conseils d'écriture et de lectures et Jennyfer Buyck d'avoir accepté d'être mon jury.

PARTIE 1 : L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE DANS LES METROPOLES MEDITERRANEENNES

REMERCIEMENTS.....	1
LISTE DES ACRONYMES	4
INTRODUCTION GENERALE.....	5
I. L'ESPACE MEDITERRANEEN : UNE REALITE COMPLEXE	10
A. DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	10
B. VILLES MEDITERRANEENNES : CONSTRUCTION ET EVOLUTIONS	14
C. SECURITE ALIMENTAIRE EN MEDITERRANEE.....	17
II. AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE	19
A. PRINCIPALES DEFINITIONS	19
B. L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE : DES FONCTIONS DIVERSES	22
C. ACTEURS.....	25
CONCLUSION DE LA PARTIE 1	32
PARTIE 2: ANALYSE DE LA RECONNAISSANCE DE L'AGRICULTUREURBAINE ET PERIURBAINE DANS LES METROPOLES MEDITERRANEENNES: MARSEILLE, BARCELONE, TUNIS	
I. AIRE METROPOLITAINE DE MARSEILLE, UNE DIFFICULTE A CONVAINCRE DE LA NECESSITE DE PROTECTION DE L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE.	34
A. AIRE METROPOLITAINE DE MARSEILLE : DES TERRES A RECONQUERIR	34
B. LA COMMUNAUTE URBAINE DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE, UNE VOLONTE DE CONVAINCRE LES AGRICULTEURS DE PRESERVER LES TERRES.....	36
C. LA VILLE DE MARSEILLE	40
II. AIRE METROPOLITAINE DE BARCELONE	47
A. AGRICULTURE DANS LA METROPOLE	47
B. PROJET DE L'ANELLA VERDA: CONNECTER POUR MIEUX PROTEGER	50
C. PROJET DU PARC AGRICOLE DE LA VALLEE DU BAIX LLOBREGAT	51
D. UN URBANISME TEMPORAIRE, POUR LE BONHEUR DES CITADINS.....	54
III. AGGLOMERATION DU GRAND TUNIS.....	57
A. UNE PRISE EN COMPTE INSUFFISANTE DE L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE.....	58
B. VERS UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE AVEC L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE ?	59
C. L'EXEMPLE DE LA SOUKRA : UN RENOUVEAU DE L'AGRICULTURE URBAINE	60
CONCLUSION PARTIE 2 :.....	63

PARTIE 3: RETOUR D'EXPERIENCE SUR LA COOPERATION : UN EXEMPLE DE PROJET SUR L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE

I. LA POLITIQUE EURO-MEDITERRANEENNE	65
A. LES POLITIQUES DE VOISINAGE ET REGIONALE DE L'UE	65
B. LES PROGRAMMES DE COOPERATION EN MEDITERRANEE	66
II. UN FOISONNEMENT DE PROJETS DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE URBAINE	68
A. L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE DANS LES PROJETS DE COOPERATION EURO-MEDITERRANEENNE	
68	
B. LE PROJET SIDIG MED. - DIALOGUE SOCIAL ET INTERCULTUREL A TRAVERS LE DEVELOPPEMENT DE LA	
GOUVERNANCE LOCALE : AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE (AUP).....	71
III. UN PROJET DE COOPERATION EURO-MEDITERRANEENNE :	75
A. AXES DU PROGRAMME INTERREG MED DANS LESQUELS PEUT S'INTEGRER LE PROJET	76
B. OBJECTIFS : RECONNAISSANCE, DIFFUSION, PARTICIPATION	77
C. LES RESULTATS ATTENDUS DU PROJET : FEDERER LES ACTEURS DE L'AGRICULTURE	79
D. PARTENARIATS ENVISAGES	81
CONCLUSION DE LA PARTIE 3.....	83
CONCLUSION GENERALE	84
TABLE DES MATIERES	82
INDEX DES ILLUSTRATIONS.....	87
ANNEXES :	92

Liste des acronymes

AMB	Area Metropolitana de Barcelona
AMP	Aix-Marseille Métropole
AUP	Agriculture Urbaine et Périurbaine
CIHEAM	Centre International des Hautes Etudes en Agronomie en Méditerranée
CPN	Conseil Protection National (Barcelone)
ENPI	European Neighborhood Policy Instrument
FAO	Food and Agriculture Organization
FEADER	Fond Européen pour le Développement Rural
FEAMP	Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
FEDER	Fond Européen de Développement Régional
FESI	Fond Structurel d'Investissement
HA	Hectare
IEV	Instrument Européen de Voisinage
IEVP	Instrument Européen de Voisinage et Partenariat
MPM	Marseille Provence Métropole
ONU	Organisation des Nations Unies
PAC	Politique Agricole Commune
PEV	Politique Européenne de Voisinage
PGM	Plan General Metropolitano (Barcelone)
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PTMB	Plan Territorial Metropolita Barcelona
SAU	Surface Agricole Utile
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDA	Schéma Directeur d'Aménagement
SDAC	Schéma Directeur Agricole de Marseille
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UE	Union Européenne
ZUS	Zone Urbaine Sensible

Introduction générale

L'année 2015 marque les 20 ans de signature de la déclaration de Barcelone¹. Lancée à l'initiative de l'Union Européenne et de dix autres Etats² du pourtour méditerranéen, elle a pour but de créer une alliance reposant sur une identité commune et une volonté de dialogue et de coopération entre les états.

Etudier la Méditerranée représente un véritable défi, tant l'espace est large et les diversités sont marquées d'une rive à l'autre. Les siècles d'histoire, de succession de civilisations, d'échanges, de savoirs et de connaissances se retrouvent aujourd'hui dans sa grande diversité culturelle, géographique, sociale, politique et économique.

L'espace méditerranéen est plus que jamais le lieu de manifestation d'une fracture Nord/Sud : la frontière, à la fois physique, liée à la mer, puis culturelle, en partie liée aux religions et aux structures familiales est ensuite complétée par une fracture économique entre les deux rives. Au Nord les pays ont achevé leur transition démographique, avec des taux de fécondité faibles, tandis que dans les pays du sud, elle reste élevée donc l'accroissement de population est encore important (Lavergne, 1995). Cette population devient de plus en plus urbaine, l'Organisation des Nations Unies (ONU) estime que 2,5 milliards d'habitants supplémentaires vivront dans les villes en 2050. Elle déclare également *«aujourd'hui [en 2014] 54% de la population mondiale vit dans les zones urbaines, une proportion qui devrait passer à 66% en 2050 »*³.

En résulte la formation de métropoles qui à la fois concentrent un nombre important d'institutions politiques, la richesse, le pouvoir et les équipements (N.Douay, 2009) et s'étalent du fait de la population croissante, modifiant considérablement les formes d'organisation et l'identité des villes.

L'agriculture est la première impactée par ce phénomène. Les terres agricoles fertiles disparaissent au profit de l'étalement urbain, éloignant toujours plus l'agriculture: la structure des relations entre ville et campagne change. Ainsi, l'équilibre qui régnait entre d'une part le bénéfice que pouvait trouver les ruraux en vendant leurs productions aux citadins, (source de revenu stable) et d'autre part un apport de produits frais et à moindres coûts pour les citadins, s'en trouve modifié. Néanmoins, une agriculture persiste, sous différentes formes. On trouve une agriculture à proximité

¹ A. Gannoun, T. Fabre (Sous la direction de), Méditerranée, un monde fragile ? Rencontres d'Averroès #17

² Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie et l'Autorité palestinienne

³ Food and Agriculture Organization (FAO)

immédiate des villes ou bien une agriculture dans le tissu intra urbain des villes, qui tente de survivre à l'urbanisation : l'agriculture urbaine et périurbaine.

Elle consiste à cultiver des plantes et à élever des animaux à l'intérieur et aux alentours des villes et contribue à la sécurité alimentaire de certains ménages, spécialement dans les contextes de crises alimentaires (FAO, 2011). Bien que souvent située sur des surfaces réduites, (toits d'immeubles, espaces ouverts, etc..) elle prodigue des aliments en quantité et de qualité et génère des emplois et des revenus pour les ménages.

Nous pouvons alors nous demander dans quelles mesures l'agriculture urbaine et périurbaine peut être prise en compte dans les politiques d'aménagement et de planification des métropoles méditerranéennes ?

Pour répondre à cette question, nous émettons l'hypothèse que la coopération euro-méditerranéenne peut être un facteur déterminant dans la reconnaissance de l'agriculture urbaine et périurbaine dans les métropoles méditerranéennes.

Cette recherche s'appuie principalement sur la littérature spécialisée à ce sujet et d'entretiens menés avec les acteurs du territoire. L'exploitation de ces sources devra permettre de répondre à une série d'interrogations inhérentes au sujet : dans quelle situation les métropoles méditerranéennes se trouvent-elles pour intégrer l'agriculture urbaine et périurbaine dans leur développement? L'agriculture urbaine et périurbaine s'adapte-t-elle aux changements du territoire (notamment l'étalement urbain) ? Quels outils sont mis en place pour maintenir l'agriculture urbaine et périurbaine? Comment un projet de coopération transnationale peut-il contribuer à améliorer la gouvernance de l'agriculture urbaine et périurbaine dans les métropoles méditerranéennes?

Pour préciser le contexte de l'étude, mon apprentissage à l'Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables, AViTeM, à été l'occasion de m'immerger dans la coopération internationale et les questions de gouvernance territoriales.

Groupement d'Intérêt Public, elle a pour mission de contribuer à relever le défi du développement urbain et territorial respectueux de l'environnement par la gouvernance démocratique. Elle met également en place un dispositif d'échange d'expériences, d'expertises, de formations et de coopération permettant de promouvoir des démarches intégrées et exemplaires de développement urbain et territorial dans les pays de l'Union pour la Méditerranée. Ainsi, elle répond à une forte demande de coopération de la part des pays méditerranéens portant sur les processus, les outils et les méthodes, et permet la mise en place d'une planification urbaine et territoriale efficace dans un contexte de déconcentration et décentralisation.

Forte d'une réflexion sur la crise alimentaire en Méditerranée et faisant écho à l'Exposition Universelle de Milan 2015 dont le thème est « Nourrir la planète, énergie pour la vie », l'AViTeM souhaite mettre en place un partenariat qui permettra d'étudier l'agriculture dans les métropoles méditerranéennes afin d'en comprendre la situation et d'en tirer des enseignements nécessaires à son développement et sa pérennisation. La nouvelle période de programmation européenne constitue également un moment propice à la proposition de nouveaux projets. C'est donc dans ce cadre qu'il m'a été possible de proposer un projet sur cette thématique, et le voir porté aujourd'hui.

Une première partie de l'étude sera consacrée à l'agriculture urbaine et périurbaine, ses formes, ses fonctions mais aussi les acteurs qui la portent, puis à l'observation d'un espace méditerranéen fragile, contraint par des situations climatiques et environnementales : pénurie d'eau, détérioration des sols.), liées à l'urbanisation ou à l'approvisionnement alimentaire en ville. C'est dans ce contexte que l'agriculture urbaine et périurbaine va plus ou moins bien réussir à se maintenir, répondant ainsi aux besoins des populations. (I).

En deuxième partie, nous réaliseront une étude de cas de trois métropoles méditerranéennes : Marseille, Barcelone et Tunis. Comme nous l'avons souligné plus tôt, il est difficile de convenir d'une unité méditerranéenne, que l'on se situe sur la rive nord ou sur la rive sud.

Ainsi, l'étude de deux villes de la rive nord a été privilégiée afin de montrer les comportements de l'agriculture urbaine et périurbaine et sa gouvernance⁴ - qui sera entendue comme la manière de l'administrer et de la gérer – sur des territoires possédant des caractéristiques urbaines (en terme de croissance démographique principalement) communes.

Barcelone est reconnue pour son développement urbain exceptionnel, lié à la venue sur son territoire d'événements internationaux comme les Jeux Olympiques de 1992, ou le Forum des Cultures en 2004. Ces projets s'appuient sur de partenariats public/privé et valorisent la parole citoyenne dans les projets urbains à travers la concertation⁵. Marseille quant à elle constitue la ville de départ de cette étude puisque c'est dans cette ville que fut créée en 2012 l'AViTeM. Les nombreux partenaires qu'elles possèdent dans cette ville permettront de mieux comprendre les enjeux territoriaux.

L'étude d'une ville du sud montrera des dynamiques de développement différentes et reflétera la diversité du bassin méditerranéen.

En 2014, le travail mené lors d'un atelier international de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble en partenariat avec la Municipalité de Sfax, a permis d'apporter un premier éclairage sur la manière

⁴Définition Larousse 2015

⁵MALET Pauline, *Villes du futur, futur des villes : quel avenir pour les villes du monde – Barcelone : Ville de projets ?*

dont les politiques publiques et les différents acteurs de l'agriculture urbaine et périurbaine s'emparent de cette thématique en Tunisie. Elle n'est pas reconnue en tant que telle dans les outils d'aménagement et de planification, mais cela ne signifie pas qu'elle n'existe pas. Cependant, l'étude de la ville de Sfax est rendue difficile par le manque de données existantes, du moins à distance. Pour cette raison nous avons choisi d'étudier le Grand Tunis, où davantage de travaux et d'exemples sont disponibles.

L'étude de cas de ces trois villes méditerranéennes : Marseille, Barcelone et Tunis permettra en effet de d'étudier les outils d'aménagement du territoire et de gouvernance territoriale dont disposent ces métropoles pour maintenir l'agriculture urbaine et périurbaine (II).

Partant de l'hypothèse que la coopération transnationale peut être une solution au défaut de reconnaissance de l'agriculture urbaine et périurbaine dans les métropoles méditerranéennes, la troisième partie de ce travail s'attachera à montrer la plus-value d'un projet de coopération euro-méditerranéenne. Pour cela, nous nous appuierons de plusieurs projets de coopération dans le domaine de l'agriculture urbaine et périurbaine existants ainsi que sur un projet en cours de développement porté par l'AViTeM⁶. (III)

⁶ Il est à noter que le projet a été proposé en l'état aux équipes de l'AViTeM.

1. L'agriculture urbaine et périurbaine face aux enjeux des métropoles Méditerranéennes

Dans cette partie il s'agira de décrire les principaux enjeux du développement de l'agriculture urbaine. Avant cela il convient de préciser quelques traits caractéristiques des pays méditerranéens d'aujourd'hui, permettant de montrer la situation dans laquelle l'agriculture s'insère.

Le monde méditerranéen est en mutation : pauvreté, chômage et hausse des prix ont été le terreau des révoltes en Tunisie et en Egypte en 2008.

Dans ce contexte il est important de noter que le premier soulèvement populaire a été initié par les jeunes sans travail. Entre le Maghreb et le Moyen Orient, la classe d'âge de 15 à 29 ans représentait plus de 100 millions en 2009, soit le tiers de la population et une augmentation de 50% en 20 ans (AVITEM, 2014). L'insertion économique et sociale des jeunes représente donc un enjeu important en Méditerranée.

En matière de démographie, les mouvements migratoires provenant de la rive sud en direction du nord génèrent de fortes hausses de population, surtout dans les villes. Mais ce mouvement s'observe aussi sur la rive Sud. 50 % des migrants arrivant chaque année dans les pays du Nord de la Méditerranée sont originaires de l'extérieur de la zone MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord).

Par ailleurs, l'enjeu de l'équilibre du territoire peut être une des priorités pour ces prochaines années en matière de lutte contre les inégalités. En effet, la première phase des printemps arabes a été conduite par une jeunesse urbaine, tandis que la deuxième phase a également impliqué des personnes issues du monde rural et périurbain, manifestant contre les inégalités entre ces deux espaces, de même qu'entre la côte et le littoral. C'est la remise en cause du centralisme politique et économique qui est en partie prônée.



Figure 1: Carte de l'espace méditerranéen - Source: le Dessous des Cartes

I. L'espace Méditerranéen : une réalité complexe

La jeunesse de la population, ainsi que la croissance démographique, surtout observée dans les pays du sud, est le principal élément justifiant de l'étalement urbain. Ce dernier ne doit pas pour autant se faire au détriment de l'environnement et des richesses de la biodiversité.

A. Des enjeux environnementaux

A.1. Une diminution des ressources en eau

En Méditerranée, l'eau conditionne largement la concentration de population sur le littoral, en partie grâce aux avantages qu'il représente pour les habitants : pêche, commerce, tourisme... qu'il s'agisse de la rive sud ou de la rive nord, les littoraux méditerranéens jouissent depuis plusieurs siècles d'une concentration importante de la population. Cette densité entraîne de véritables défis dont il importe de se préoccuper très rapidement : la santé publique, la compétitivité économique, l'autonomie alimentaire, l'arbitrage des différents usages, la géopolitique et la préservation de l'environnement (S.Treyer, B. Troy, 2012).



Figure 2: Carte de la rareté de l'eau en Méditerranée - Source: Le dessous des Cartes, 2010

A.1.a) La difficile gestion de l'eau

En ce qui concerne la santé publique, elle passe par une meilleure gestion de l'assainissement afin de se prévenir des maladies hydriques. Dans la rive sud, 30 millions d'habitants n'ont pas accès à l'eau potable et l'assainissement est peu développé. Les usines d'épuration ne sont pas exploitées de manière suffisante (FAO, 2011) et dans la plupart des cas, les eaux sont rejetées dans les milieux naturels sans traitement préalable. Les eaux de drainage agricole représentent alors une menace de pollution des eaux superficielles et souterraines, mais aussi de répandent des substances toxiques, qui une fois introduites dans la chaîne alimentaire, entraînent un grand risque sanitaire, comme c'est le cas en Egypte (CIHEAM, 2011).

A.1.b) Des conflits d'usages

Les conflits d'usages liés à la gestion des ressources disponibles, notamment en eau, existent depuis des décennies. Sans nul doute qu'ils s'aggraveront avec les évolutions de consommation et l'urbanisation. L'exemple de l'Égypte et du Nil, privatisé à 97% pour ses approvisionnements, empêche les pays situés en amont d'augmenter leurs prélèvements. D'autres pays investissent pour mobiliser des ressources en eau permettant une expansion des surfaces irriguées : c'est le cas du Maroc, de la Turquie, de la Syrie ou de l'Algérie⁷. La hausse de la consommation en eau due à la croissance démographique et la hausse des besoins en agriculture, de l'hydroélectricité, de l'industrie ou du tourisme viendra exacerber ce phénomène. En 2025, on estime à 250 millions le nombre d'habitants qui pourraient être qualifiés de « pauvres » en eau, et parmi eux, 80 millions seraient en situation de pénurie (moins de 500m³ /habitants/an) (FAO, 2009).

Le tourisme constitue en Méditerranée une des premières rentes financières, puisque le bassin Méditerranéen accueille 30% du tourisme international. L'espace subit donc une pression, liée à de grands besoins d'eau⁸.

Enfin, l'eau permet d'assurer l'autosuffisance alimentaire des pays. Le secteur agricole en étant le premier consommateur, elle s'approprie 67% des ressources (FAO, 2011), allant jusqu'à 85% dans la rive sud. Or, pour assurer cette autonomie, on constate l'accroissement de la surface cultivée et l'intensification de la productivité agricole, réalité s'accompagnant parfois de situations conflictuelles

Certains pays adaptent leurs comportements face à cette pénurie en eau et au changement climatique. C'est le cas de la Jordanie avec le Ministère des ressources en eau et irrigation, qui a fait le choix de réunir 200 irrigants afin de faire émerger une prise de conscience collective de la gestion de l'eau, avec le concours de l'agence de développement GIZ et l'Ambassade de France⁹.

Face à ce constat d'un manque de ressource en eau, d'une mauvaise gestion et des conflits que son usage engendre, il convient de se questionner sur les conséquences que ce mauvais emploi peut entraîner, à la fois sur les hommes, mais aussi sur l'environnement. Cette ressource précieuse conditionne une grande partie la répartition de peuplement dans les villes et les territoires, car elle permet de répondre aux besoins vitaux et l'agriculture notamment. Mais la réussite et la pérennisation de celle-ci tient également à un autre facteur, celui de la qualité de terre.

⁷ FABRE Thierry (Dir.), Méditerranée, un monde fragile ? P.33

⁸ NEUMULLER Michel, La gestion raisonnée des ressources en eau supporte mal le tourisme de masse

⁹ MEDCOP21, Agenda positif méditerranéen, Enjeux

A.2. Détérioration de la qualité des sols

Les sols assurent six fonctions qui garantissent l'activité humaine et la survie des écosystèmes : la production de biomasse par l'agriculture et la sylviculture ; une action de filtrage et de transformation entre l'atmosphère, les eaux souterraines et le couvert végétal ; ils sont des réserves biologiques ; les supports de multiples usages économiques et sociaux, source de matières brutes (eau, énergie ...) ; et un patrimoine géologique et culturel faisant partie du paysage. ²

Cependant, de moins en moins de sols sont disponibles et le nombre d'hectares disponible par personne diminue. La superficie agricole moyenne des terres agricoles est de 0,7hectare/habitant dans les pays riverains de la Méditerranée¹⁰. En Afrique du Nord, il n'y a plus de réserve foncière à conquérir, car les terres sont déjà exploitées.

A.2.a) Les causes majeures de détérioration

Nous pouvons observer que le phénomène de détérioration des sols en zones urbaines et périurbaines est dû principalement à des effets naturels (précipitations, vents, ruissellement..) et à l'activité anthropique (surpâturage, surexploitation des ressources forestière, urbanisation...).

La pression de l'urbanisation est la principale source de détérioration. Elle est en partie causée par la croissance démographique et le développement touristique sur les zones littorales ou des zones agricoles riches. L'augmentation des surfaces construites et bâties, implique l'artificialisation¹¹ et la perméabilisation des sols, anéantissant toute possibilité de pouvoir cultiver de nouveau ces terres.

Puis en seconde position, l'épuisement des sols causé par un mauvais traitement ou des techniques mal adaptées ou encore le surpâturage, entraîne pour certains pays des problèmes de salinisation des sols. A l'exemple de l'Égypte, de la Syrie ou de la Tunisie l'utilisation des eaux d'irrigation entraînant une remontée de l'eau dans le sol le rendant stérile. La culture intensive mène également à ce genre de situation. Quant à l'érosion hydrique et éolienne des sols elle est causée par des épisodes pluvieux violents entraînant des ruissellements qui ravagent les terres fertiles. En Espagne, en Grèce, et au Portugal, il est question de 41 à 68% de terres menacées par l'érosion des sols par exemple¹².

¹⁰ FABRE Thierry (Dir.), *Méditerranée, un monde fragile ? Rencontres d'Averroès #17*

¹¹ « L'artificialisation est le phénomène selon lequel les espaces jadis disponibles pour des usages comme l'agriculture, la sylviculture ou les habitats naturels, ne sont plus disponibles. Elle correspond à une consommation d'espaces naturels et ruraux. Une partie de ces sols est rendu inexploitable par son imperméabilisation, amplifiant de fait les ruissellements par exemple. Elle peut également générer une fragmentation des espaces naturels » (définition INSEE).

¹² ¹² FABRE Thierry (Dir.), *Méditerranée, un monde fragile ? Rencontres d'Averroès #17*

Si les ressources en eau et en terre sont affectées par l'usage qu'en font les hommes, il paraît aussi important de ne pas négliger l'impact que le changement climatique a sur la quantité et la qualité de ces ressources, mais aussi sur les comportements des hommes et le développement urbain.

A.3. Changement climatique et ses conséquences

La Méditerranée est un espace particulièrement vulnérable, et des bouleversements se sont déjà fait ressentir comme le stress hydrique. Les côtes méditerranéennes sont vulnérables et font face à une pression en hausse¹³.

A.3.a) Une hausse sensible des températures

La Méditerranée est une zone au climat tempéré, tempéré chaud, ou subtropical de façade ouest¹⁴. L'espace est donc caractérisé par des étés chauds et des hivers doux et humides. Les prévisions annoncent une augmentation de la température de l'air de 2,2 à 5,1°C pour les pays du sud de la Méditerranée sur la période 2080 -2099 par rapport à la période 1980-1999 (GIEC, 2007). La moyenne du nombre de jours où la température atteindrait 35°C serait multipliée par 10. On observe par exemple en France que le climat méditerranéen est remonté de 70 à 100 km vers le nord et l'ouest, ayant pour conséquence de classer les villes de Toulouse, Millau et Montélimar de « méditerranéennes » d'un point de vue climatique¹⁵. L'étude visait à comprendre l'adaptation des systèmes fourragers du Sud de la France aux variations aux changements climatiques. Bien que peu d'études existent à ce sujet, le phénomène peut être transposé au reste de la région méditerranéenne Nord puis Sud, et ainsi donner un aperçu des impacts des changements climatiques sur la région et sur l'agriculture.

A.3.b) Une diminution de la pluviométrie

Une baisse sensible de la pluviométrie sera comprise entre -4 et -27 % pour les pays de l'Europe du Sud et de la région méditerranéenne (GIEC, 2007). Les modèles et scénarios étudiés montrent des tendances à la sécheresse avec des taux de réduction des précipitations annuelles moyennes de 10 à 40% au sud du bassin méditerranéen, ainsi que dans le sud de l'Espagne, tandis que pour l'Espagne centrale, la France méridionale, la Grèce et au Proche Orient, ce chiffre atteindrait 10%. De son côté, l'Italie centrale connaîtrait un accroissement jusqu'à 20%. On observerait ainsi des saisons plus contrastées, marquées par des pluies moyennes en hiver en augmentation (+10% au nord et est de la Méditerranée) et des pluies en été en diminution, 5 à 15% (Plan Bleu, 2008).

¹³ MEDCOP21, *Agenda positif méditerranéen, Enjeux*

¹⁴ Wikipédia

¹⁵ Cget.gouv, L'Observatoire des territoires

L'espace méditerranéen, fait face à des problèmes environnementaux importants : stress hydrique, dégradation de la qualité des sols, diminution de la surface arable ou encore augmentation des températures, et la rive sud semble être encore plus fragile que la rive nord. Cette disparité ne change rien au fait que tous les acteurs de la Méditerranée doivent agir dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux afin de préserver les ressources.

Ce changement peut en partie être initié dans les villes, mais celles-ci font également face à des mutations qu'il convient d'expliquer dans le prochain paragraphe.

B. Villes méditerranéennes : construction et évolutions

Les villes méditerranéennes des deux rives sont largement caractérisées depuis longtemps par leur dynamisme (le commerce et le tourisme principalement). Avec une population qui augmente rapidement, elles font face à de nouvelles mutations, autant sur le plan spatial, qu'économique, politique et social.

B.1. Construction des villes et étalement urbain

C'est au cours des années 70 que la Méditerranée a basculé vers une « prédominance urbaine » (S.Abis, 2012), générant des villes dynamiques sur ses rives. Or, répondre aux enjeux de la métropolisation en méditerranée en matière d'organisation spatiale conduit également à penser une nouvelle organisation sociale (M.Bassand, 2008). La population se concentre majoritairement dans les villes mais elle tend à se développer le long de littoraux, les villes côtières se situant au premier plan des échanges. Ces derniers accélérés par la mondialisation, sont à la fois financiers informationnels et culturels. L'urbanisation des zones côtières constitue un problème d'occupation de l'espace, entraînant des conflits d'usage avec l'agriculture, et une artificialisation du sol et de la côte (E. Coudert, 2012).

B.2. Une « fracture » entre nord et sud du bassin méditerranéen

Une fracture s'opère au sein d'une même rive entre des villes globalisées situées sur les littoraux et des villes rurales, plus marginalisées par les pouvoirs publics et sous-développées économiquement. Les Nations Unies estiment que sur les six milliards d'habitants de la planète, la moitié sont des citadins, et 40% d'entre eux habitent dans 400 métropoles. Ces métropoles canalisent et concentrent les divers flux de finances, de personnes, de marchandises, d'informations et deviennent pour certaines des villes mondiales, à l'exemple de Londres, Tokyo et New York (N. Douay, 2009)

B.3. Une croissance démographique dans les villes...

La population méditerranéenne pourrait atteindre 240 millions d'individus en 2050 et 300 millions en 2050. (S.Abis, 2012).

L'urbanisation du monde arabe a été conditionnée par l'effet des politiques de développement fondées sur l'industrialisation (pétrole) et un exode rural de plus en plus important. Ce phénomène s'explique notamment par l'arrivée croissante d'une population venant s'installer dans les villes dans l'espoir d'y trouver un travail rémunérateur.

La carte ci-dessous exprime les foyers d'urbanisation et la taille des villes de régions côtières par rapport à celle des villes de l'intérieur. On constate qu'une majorité de villes de région côtières est supérieure à 10 000 habitants.

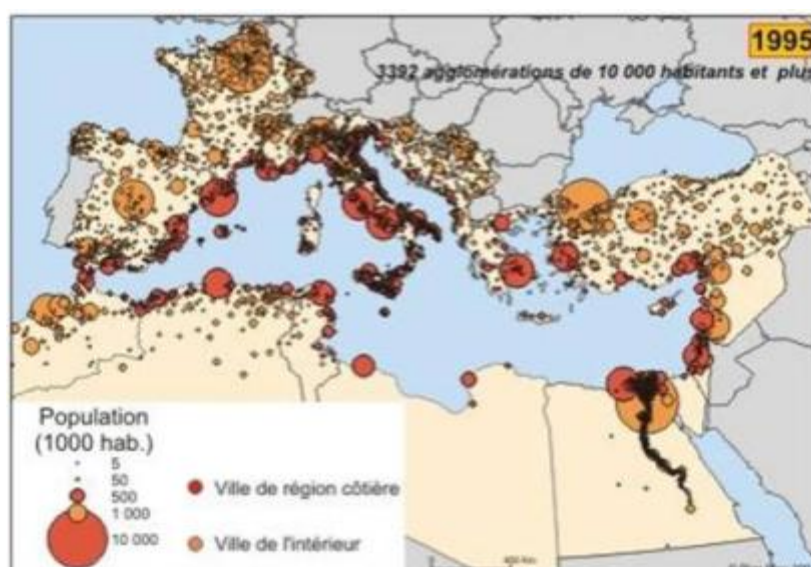


Figure 3: Carte de l'urbanisation en Méditerranée en 1995 – Source : N.Douay, 2009

Les habitats informels augmentent, phénomène allant de paire avec la paupérisation des populations vivant dans les périphéries ou quartiers pauvres (E.Coudert, 2012). Comme le graphique le montre, la population urbaine du sud et de l'est de la Méditerranée ne cessera d'augmenter jusqu'en 2030, tandis que la population du Nord se stabilisera.

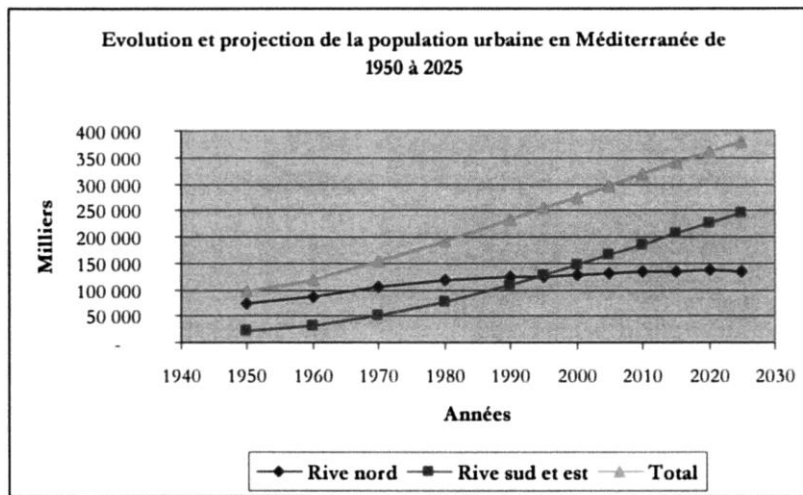


Figure 4: Graphique évolution et projection de la population urbaine et Méditerranée - Source: E.Coudert, 2012

B.4. ...mais aussi dans les campagnes

Les zones rurales n'ont jamais été aussi peuplées dans les pays arabes méditerranéens (PAM), et les chiffres montrent qu'elle croît encore au Proche Orient tandis qu'elle stagne au Maghreb. Le nombre de ruraux est passé de 41 millions en 1960 à 87 millions en 2010 et les prévisions de l'ONU estiment que la population pourrait atteindre 92 millions d'habitants en 2030. La vie citadine est désormais délaissée puisque, faute d'autres moyens, certains préfèrent s'installer à la campagne où le coût de la vie est moindre et les possibilités de trouver un revenu complémentaire par l'agriculture deviennent réelles. Cependant une question se pose aujourd'hui : comment faire pour que les populations issues de la campagne puissent rester ? La création de services, d'infrastructures et d'emplois devrait pouvoir les fixer pour un temps puisqu'on peut observer qu'actuellement, les campagnes ne se vident pas, démontrant qu'il n'existe pas de dépeuplement massif et inéluctable de ces espaces.

La croissance démographique est une réalité à la fois dans les villes et dans les campagnes. Or, cette augmentation en Méditerranée générerait plus de 7000 bouches en plus par jour à nourrir (S.Abis, 2015).

C. Sécurité alimentaire en Méditerranée

La croissance démographique et l'évolution des modes de consommation exigent une production intérieure importante pour pouvoir subvenir à ses besoins alimentaires en augmentation. Néanmoins, l'augmentation de la productivité et de la quantité de denrées alimentaires est rendu difficile par une série de facteurs que nous allons expliquer.

C.1. Une forte dépendance alimentaire au sud de la Méditerranée...

La Méditerranée est une région de conflits, située entre le Proche et Moyen Orient, et elle voit les tensions s'exacerber par le réveil d'expressions territoriales (Syrie) ou de récentes révolutions. Nombreux sont les risques et la question alimentaire prend toute son importance dans ce contexte, raison pour laquelle il convient de la faire figurer comme un objectif politique principal.

Les importations de céréales de la région Méditerranée Est et Nord Afrique (MENA) sont passées de 3 millions de tonnes en 1960 à 69 millions de tonnes en 2011, et elles pourraient encore plus que doubler d'ici 2050. Les gouvernements des pays méditerranéens ont instauré des politiques permettant de sécuriser la question alimentaire en facilitant l'accès aux produits de base. Des subventions ont aussi été apportées pour soutenir l'importation et limiter la forte inflation de certains produits de base (céréales, l'huile, le sucre etc.)(S.Abis, 2015)¹⁶.

C.2. Un phénomène accéléré par la mondialisation ?

Plusieurs phénomènes ont accéléré des changements dans l'organisation territoriale et l'agriculture. D'abord, l'internationalisation des marchés a considérablement modifié la façon de vivre la ville, de consommer et donc de produire. D'autres facteurs sont influents, telle que la concurrence entre les villes sur les ressources en eau et en terre. (Elloumi, Jouve, 2003)

Les réserves foncières sont minces et la perte de terres agricoles est accélérée par l'étalement urbain. Le prix des terrains semble laisser peu de chances de survie à l'activité agricole dominée par la métropolisation.¹⁷

L'espace méditerranéen est soumis à de nombreuses problématiques qui rendent le développement de certaines activités et notamment l'agriculture, difficiles soit du fait de la difficulté à trouver des terres, soit de la rareté en eau. Concernant les fonctions de l'agriculture urbaine en Méditerranée, elles sont plus disparates et varient en fonction des rives.

¹⁶ « depuis une cinquantaine d'années, la production au sein des pays de la Méditerranée Est et Nord ne suffit plus à nourrir la population locale. Ainsi, entre 1960 et 2011, les importations de céréales sont passées de 3 millions à 69 millions. Nombre qui pourrait plus que doubler d'ici 2050. En outre, la production couvre de moins en moins les besoins de la population nationale comme en Egypte en 1960, la consommation du blé s'élevait à 65% alors qu'aujourd'hui elle est de 25% mais le rendement ne permet pas de satisfaire les besoins alimentaires croissants » (CIHEAM, 2011)

¹⁷ Centre de documentation et de l'urbanisme, Urbanisation du littoral méditerranéen, dossier bibliographique, Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction

Malgré la richesse de leur patrimoine à la fois culturel et naturel, les villes méditerranéennes ne parviennent aujourd'hui pas toutes à accomplir un développement urbain égal. D'une part, parce que les transitions démographiques ne sont pas toutes achevées (par exemple dans les pays de la rive sud Turquie, Egypte) et d'autres parts car l'urbanisation et l'étalement urbain sont plus ou moins bien maîtrisés. L'artificialisation des terres constitue l'un des éléments les plus caractéristiques de ce mouvement dans les métropoles, en ce qu'il modifie le paysage urbain et la nature des relations entre urbain et rural et l'équilibre des territoires (S.Abis, 2012). En effet, nous avons pu observer que si l'étalement urbain repoussait toujours plus loin les limites du rural, il provoquait également une modification de la pratique agricole. Afin d'illustrer ce propos, la dernière partie se propose de décrire la pratique de l'agriculture urbaine et périurbaine.

II. Agriculture urbaine et périurbaine

A. Principales définitions

Chercheurs, institutions publiques, organisations internationales, citoyens acteurs de « l'agriculture urbaine et péri urbaine » n'ont pas tous la même définition de cette activité. Au moins trois mouvements de pensées et formes de pratiques se distinguent aujourd'hui. Selon Christine Aubry, Agronome et Ingénieure de recherche à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), parmi toutes les définitions existantes de l'agriculture urbaine et périurbaine, les points communs sont la mise en avant de la localisation de l'agriculture dans les régions urbaines (intra ou périurbaine) et les fonctions qu'elle assure en relation avec la ville, les ressources qu'elle partage et les types de systèmes de production (C. Aubry, JN. Consales, 2014).

A.1. Agriculture urbaine et périurbaine : des notions en mouvement(s)

La première définition est celle donnée par la FAO pour qui « *l'agriculture urbaine et péri urbaine (AUP) consiste à cultiver des plantes et à élever des animaux à l'intérieur et aux alentours des villes. Elle fournit des produits alimentaires de divers types de cultures (graines, plantes, racine, légumes, champignons, fruits), des animaux (volailles, lapins, chèvres, moutons, bétail), ainsi que des produits non alimentaires (herbes aromatiques et médicinales, plantes ornementales, produits forestiers etc.). Elle comprend la sylviculture pour la production de fruits et de bois de feu, ainsi que l'agroforesterie et l'aquaculture à petite échelle.* » Elle est envisagée comme une activité vivrière.

La deuxième définition émerge au nord des Etats Unis et au Québec, particulièrement à Montréal, et désigne l'agriculture urbaine comme « *la culture de plantes et l'élevage d'animaux à visés alimentaires et autres dans les villes et autour des villes, avec des activités complémentaires comme la production et la commercialisation de produits. Elle se situe dans les franges des villes et comprend une variété de produits et de systèmes de production visant à produire une alimentation de subsistance commercialisable.* » . Selon Eric Duchemin, professeur à l'Institut des sciences de l'environnement à l'Université du Québec à Montréal, cette définition doit aussi comprendre la valeur sociale de l'agriculture urbaine, c'est-à-dire comment les habitants parviennent à se réapproprier des espaces en friches, inoccupés, à l'instar des toits, par exemple. C'est donc une action de réappropriation de l'espace urbain. (E.Duchemin, 2010)¹⁸. Elle se pratique à l'intérieur du

¹⁸ Dans « agriculture urbaine : quelle définition ? Une actualisation nécessaire ? » 2012 - Agriurbain

périmètre urbain, dans les interstices du bâti, les espaces réservés (inconstructibilité, vocation agricole, attente d'augmentation du cout du terrain /demande foncière). En Angleterre, cette définition est nuancée et ce terme est utilisé pour les formes de production agricoles intra urbaines – toits, jardins productifs-, portées par des non professionnels. Ils sont à l'origine des Incredible Edible, ou Incroyable Comestibles, jardins urbains dont les produits mis à disposition des citoyens.



Figure 5: Photo Incroyables Comestibles - Source: La Ruche qui dit Oui

Les tenants de la troisième voie intègrent toutes les formes de cultures urbaines qui contribuent à l'alimentation et au bien-être des foyers citoyens. » (Le journal du CNRS, 2014).

Cette troisième définition est portée par Christine Aubry et Jean Noel Consalès, et elle vient désigner l'agriculture urbaine comme un phénomène ne différenciant pas la pratique professionnelle et non professionnelle, mais davantage la forme qu'elle peut prendre relativement à sa fonction¹⁹. Christine Aubry, reprend cette définition :

« L'agriculture urbaine concerne la culture de plantes et l'élevage des animaux pour la nourriture et d'autres usages dans et autour des villes, de dimensions variées et des activités reliées comme la production et la fourniture d'intrants, la transformation et la vente des produits. L'agriculture urbaine est située dans et/ou aux franges de la ville et comprend une grande diversité de systèmes de production, depuis ceux de l'autosuffisance à l'échelle du ménage jusqu'à des systèmes entièrement dédiés à la commercialisation »²⁰.

Il est important d'insister cependant sur les grands éléments de sa définition. Ils incluent la localisation de l'activité (sur un territoire urbain), l'activité elle-même (production alimentaire ou autres), sa raison économique (revenu pour des agriculteurs ou des familles) et son inclusion dans le

¹⁹D'après un entretien réalisé avec JN Consalès le 20/07/2015

²⁰ AUBRY Christine, *L'agriculture urbaine fait déjà partie du « métabolisme urbain »* Ed. Demeter

système alimentaire conventionnel ou dans un réseau alimentaire alternatif local²¹ C'est en majorité une activité non planifiée, non contrôlée et informelle. (E.Duchemin, 2010).

Nous retiendrons pour cette étude la définition faites par C. Aubry et Jean Noël Consalès.

A.2. L'agriculture de proximité, un phénomène de mode ?

L'agriculture de proximité permet de satisfaire la demande de « local » des consommateurs. Il est question aujourd'hui de « circuits courts », de « circuits de proximité », de « produit local »...chacun de ces termes renvoie à des définitions et des pratiques différentes de distribution. Les circuits directs désignent une relation sans intermédiaire entre le producteur et le consommateur ; les circuits courts, où seulement un intermédiaire permet la transaction entre le producteur et le consommateur, et les circuits longs qui comprennent plusieurs intermédiaires (Roman C., 2011)²².

L'agriculture de proximité tend à être considérée dans une approche territoriale où la proximité géographique entre le producteur et le consommateur est un critère qui doit être pris en compte. On parlera alors de circuit de proximité ou de circuit local qui sont plus adaptés car ils traitent des enjeux de relocalisation de l'économie et de valorisation des ressources locales. La fonction de producteur est de nouveau valorisée et non plus conditionnée par le distributeur ou le consommateur. Le tableau suivant montre les différents acteurs impliqués dans un circuit de distribution, dont le circuit-court.

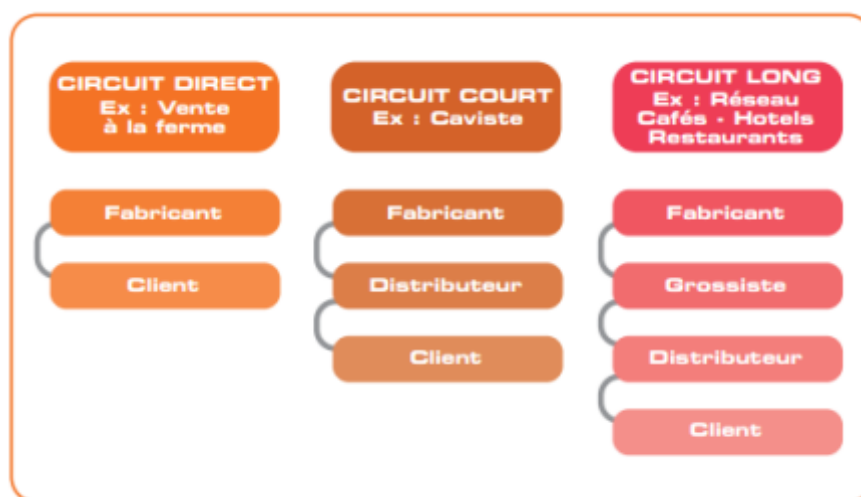


Figure 6: Circuits courts - Source: Roman.C, 2011

²¹ « Réseaux de production et de distribution alimentaires se distinguent des schémas dominants avec des circuits courts de commercialisation, limitant à un ou zéro le nombre d'intermédiaires entre le paysan et le consommateur ».socioeco.org

²² Agriculture de proximité, circuits courts : les territoires aquitains s'impliquent, guide pour l'action 2011

Nous avons pu comprendre dans cette première partie de définitions que l'agriculture urbaine et périurbaine pouvait répondre à plusieurs besoins. Nous allons donc maintenant montrer les différentes fonctions de l'agriculture, les acteurs qui la font vivre et à quelles difficultés elle fait face.

B. L'agriculture urbaine et périurbaine : des fonctions diverses

L'agriculture urbaine répond à plusieurs fonctions et soulève de nombreuses questions dans des champs disciplinaires variés (urbanisme, sociologie, agronomie...)

Selon la FAO « de nombreux citoyens pauvres pratiquent depuis longtemps l'agriculture urbaine et périurbaine comme moyen de subsistance et stratégie de survie, et leur nombre a augmenté avec la flambée des prix alimentaires et les perturbations des approvisionnements vivriers. Les ménages urbains pratiquant l'agriculture urbaine et de proximité bénéficient normalement d'une meilleure sécurité alimentaire et d'un régime alimentaire plus varié. »

B.1. Contribuer à l'approvisionnement alimentaire des villes

Il est important de répondre aux enjeux d'approvisionnement des villes en produits agricoles de proximité.

La principale conséquence du phénomène de métropolisation est la forte régression des capacités alimentaires des populations urbaines les obligeant à s'approvisionner à l'extérieur pour des produits de base. De même, le processus de mondialisation des échanges fragilise des productions nationales et favorise donc l'importation de produits « frais » (L. Vidal, 2011).

Une agriculture de proximité permet ainsi la consommation de fruits et légumes plus frais, et souvent de meilleure qualité gustative (Diagonal, 2015). Les courtes distances parcourues ainsi qu'une moindre réfrigération rendent les prix plus compétitifs. Les produits sont consommés par les producteurs en direct ou alors vendus sur les marchés urbains (marchés de producteurs agricoles...). Ainsi, grâce à ce mode de culture, l'offre en produits frais et de bonne qualité est rendu accessible aux consommateurs aux plus faibles revenus. (FAO, 2011).

Par ailleurs, nous pouvons noter un changement dans les habitudes de consommation alimentaires des citoyens. La production agricole a subi un changement du côté de la demande dès les années 90 en Europe. En cause, les scandales qui ont bouleversé l'agriculture, et les modes de consommation des populations citadines: crise de la vache folle, OGM, pollutions diverses etc. Les populations se sont progressivement tournées vers des produits de meilleure qualité. Ces modifications dans les habitudes alimentaires s'accompagnent de pathologies (obésités, maladies Cardio-vasculaires..) dues à une surconsommation d'aliments issus de l'agro industrie. (JL. Rastouin, 2015).

Enfin, nous pouvons noter que, quelles que soient les formes qu'elle prend, l'agriculture urbaine et périurbaine répond toujours à la question de l'alimentation et la préoccupation de mieux se nourrir et se nourrir à moindre coût, ce qui en fait une alliée de toutes les situations. L'agriculture urbaine et périurbaine contribue à la sécurité alimentaire des ménages, particulièrement pendant les périodes de crise et de pénurie alimentaire, dans les pays subissant de grandes crises économiques, sociales, environnementales ou lors de conflits armés. (FAO, 2009).

Bien que les habitudes alimentaires changent, les citoyens ont plus que jamais besoin de l'agriculture urbaine et périurbaine pour s'alimenter en produits frais tous les jours. La place de l'agriculture dans les territoires s'en trouve changée.

B.2. Permettre la préservation des zones agricoles

Il est important de reconsidérer le rôle et la place de l'agriculture vis-à-vis des du territoire. En effet, l'agriculture urbaine pose des questions de structuration du territoire. Initialement, les plans prévoient des espaces agricoles et des espaces urbains séparés, les espaces de production agricole périurbains étant peu intégrés dans les aires métropolitaines. En s'intéressant à l'agriculture urbaine, il faut donc obligatoirement s'intéresser au lien ville -campagne. Quels liens entretiennent ces deux espaces ? Quelles sont leurs utilités et usages respectifs ? On peut aussi se demander si leurs usages doivent se restreindre exclusivement aux espaces délimités par les plans d'urbanisme ou si une complémentarité pourrait être envisagée. La ville ne s'approvisionne plus vraiment grâce à la campagne produisant de moins en moins de produits destinés directement à nourrir la ville. La croissance urbaine met à disposition des agriculteurs de nouveaux moyens (outils, moyens des transports, conservation, transformation des produits, circuits commerciaux ouvrant sur de nouveaux marchés...) qui les éloignent de leur fonction première de fournisseur de produits frais pour la ville.

En réponse à ces problématiques, l'agriculture urbaine pourrait limiter la fracture visible entre ville et campagne, et créer des zones plus équilibrées (JN Consalès, 2003) afin de mettre en cohérence les usages, les besoins et les dynamiques entre les acteurs du territoire.

B.3. Une source de revenus et d'économie

Les jardins partagés, ouvriers, et familiaux, l'agriculture urbaine ou périurbaine permettent aux individus d'organiser leur propre approvisionnement. Cela signifie qu'ils ne passent pas par des filières commerciales et diminuent la part de leurs dépenses alimentaires.

L'agriculture urbaine et périurbaine passe néanmoins aussi par l'économie de marché, par le biais de la filière courte, elle permet d'une part de rapprocher les consommateurs et les producteurs et donc de réduire les coûts de vente, liés au transport et l'entreposage dans le cas de circuits de grandes distribution (A. Fleury, P. Donadieu, 1997) Elle apporte des compléments de revenu en commercialisant les produits par divers circuits : circuits courts, vente sur les marchés, moyennes distribution.

B.4. Activatrice de lien social

L'agriculture urbaine, permet de favoriser les interactions sociales. Elle permet ainsi de développer un sentiment d'appartenance et un sentiment de propriété collective (F. Wergmuller, E. Duchemin, 2010) qui permet de faciliter les échanges et limiter l'isolement de certaines personnes (personnes âgées bas revenus, isolées...), de renforcer le lien entre les habitants d'un quartier et permet de mettre à contribution les riverains et le voisinage²³.

B.5. Garante du maintien des paysages et de qualité de vie urbaine

La préservation d'une agriculture urbaine ou périurbaine permet de protéger la biodiversité et plus largement de prévenir les villes des changements climatiques. Elle contribue à rendre la ville plus perméable aux déplacements des animaux et des végétaux²⁴ et la présence de végétation au sein de la ville, permet de plus, de limiter les îlots de chaleur provoqués par le stockage dans l'espace urbain de la chaleur issue du rayonnement solaire²⁵. Ainsi on observe que des zones boisées urbaines sont 2 à 8°C plus fraîches que le reste de la ville. Elle permet également de protéger les villes des incendies des zones forestières en formant une barrière autour de la ville.

L'agriculture vise à rendre les villes plus vertes. Par opposition à la ville bâtie, bétonnée, goudronnée, l'objectif est de recréer des cadres de vie plus agréables. Dans l'imaginaire collectif, et dans la pratique elle est source de distraction, de détente, d'éducation, autant de fonction qui se retrouvent dans les espaces périurbains à travers des activités comme ; les fermes pédagogiques, les vacances à la ferme... qui alimentent ce désir de nature qu'ont les citoyens (A. Torr et L. Bourdeau Lepage, 2013).

²³ LAGNEAU Antoine, BARRA Marc, LECUIR Gilles, Agriculture urbaine, Vers une réconciliation ville-nature

²⁴ LAGNEAU Antoine, BARRA Marc, LECUIR Gilles, Agriculture urbaine, Vers une réconciliation ville-nature

²⁵ Grand Lyon, Lutte contre les îlots de chaleur urbains, Référentiel conception et gestion des espaces publics

Elle est aussi de plus en plus envisagée comme un élément permettant de rendre les villes plus attractives. Nous pouvons parler aussi de l'agriculture urbaine comme d'un outil permettant d'embellir la ville (A. Fleury, P. Donadieu, 1997). Nous assistons à un changement des dimensions paysagères et esthétiques de la ville, changement qui est en partie voulu et mis en œuvre par les habitants. La ville de Marseille contribue à embellir certains de ses quartiers en disposant des bacs fleuris et des allées d'arbres. Ces initiatives peuvent impacter le tourisme, et notamment le tourisme vert (A. Torr et L. Bourdeau Lepage, 2013).

A travers ses différentes formes, l'agriculture urbaine et périurbaine peut répondre à diverses fonctions et satisfaire plusieurs besoins : alimentaires, nature en ville, sociabilisation, environnementaux... Par conséquent, les acteurs impliqués dans ces démarches ne sont pas les mêmes et nous allons en citer quelques-uns.

C. Acteurs

L'agriculture urbaine et périurbaine est une pratique portée par des acteurs à la fois associatifs, institutionnels, économiques et politiques.

C.1. Une démarche contestataire portée par les associations

Aujourd'hui pratiquer l'agriculture urbaine et périurbaine entre dans une approche d'intervention et de réappropriation de l'espace urbain, qui est principalement portée par des mouvements citoyens. L'objectif est d'engager des actions au profit de l'environnement urbain, de la société et sur la production alimentaire: gestion des déchets organiques, gestion de l'eau, développer un milieu de vie agréable, santé, économie sociale, sécurité alimentaire... et dans un objectif de résilience urbaine. Ce terme, défini par l'écologue canadien Holling désigne un processus qui amène l'homme à renouer avec son milieu, sans opposer ville et nature.

Né à New York dans les années 1970, le mouvement de « guerilla gardening » agit en faveur de la multiplication des espaces de jardinage en milieu urbain. Cette pratique est menée uniquement par des collectifs d'habitants organisés. Une fois cette impulsion donnée, les collectivités locales, les entrepreneurs privés ou encore le monde de la recherche reprennent ces initiatives à leur compte ou en développent de nouvelles. Le mouvement use de différentes techniques pour investir l'espace urbain librement par des actions de jardinage illicites, jets de bombes de graines, techniques de verdissement mural ou l'ajout de jardinières sur le mobilier urbain. Leurs actions ont pour principal but de montrer que les villes devraient être plus conviviales et productives en faisant usage des sols urbains comme surface agricole. Elle découle du constat de pénurie d'espaces destinés au jardinage.

Par l'investissement d'espaces urbains libres, les collectifs se réapproprient progressivement une partie de leur environnement et contribue à une nouvelle forme d'écologie urbaine²⁶.



Figure 7: Guerrilla Gardening à Marseille – Source : Chloé Soussan, 2015

Ces initiatives se multiplient et trouvent des illustrations différentes dans de grandes villes des pays occidentaux comme Copenhague, Londres ou Toronto mais aussi dans différents pays du sud. Partout les motivations sont les mêmes : le verdissement, l'autogestion et l'agriculture urbaine.

²⁶ « Co-existence harmonieuse et interactions de différents modes de vie et classes sociales (alternatifs et traditionnels, familles, célibataires et homos, enfants et anciens), espèces végétales et animales, pour que la ville soit un endroit organique qui vit en harmonie avec son environnement et soit complètement intégrée au concept de développement soutenable. L'écologie urbaine doit rendre la ville agréable à vivre car il n'y a que de cette façon que les habitants des villes -autochtones, étrangers, habitants récents ou anciens- s'approprient leur lieu de vie et naturellement le maintiennent, le mettent en valeur et l'améliorent ». ecologie-urbaine.org

C.2. La terre comme source de revenu pour les agriculteurs

Conjointement, il est à noter que l'agriculture urbaine est portée par les agriculteurs eux-mêmes. En France, c'est à travers les Chambres d'Agricultures départementales que les agriculteurs font entendre leur voix. En effet, elles sont les interlocuteurs privilégiés des instances publiques pour représenter les intérêts du monde agricole. Animées avec les élus, elles sont en lien avec les pouvoirs publics, les collectivités locales et territoriales pour mettre en œuvre des projets en matière de politique agricole, gestion des ressources naturelles et de la forêt.

C.3. Les organismes internationaux: vers un échange de bonnes pratiques

Les structures institutionnelles en place ne sont pas adaptées pour travailler sur de tels enjeux, que cela soit au niveau international ou national. Au niveau international, les questions sont traitées séparément par la FAO (Food and Alimentation Organization) et ONU habitat.

La FAO s'occupe des questions agricoles et ONU Habitat du développement des villes. Le réseau « food for cities » a tenté de rapprocher les deux organismes, dans l'objectif de contribuer à faciliter le dialogue et les partenariats avec les institutions nationales et internationales et en particulier les municipalités. Il vise à répondre aux enjeux liés à l'urbanisation et ses conséquences pour les populations rurales et urbaines, mais aussi sur l'environnement, en construisant des systèmes alimentaires résilients. (FAO, 2011)

De plus, émergent des initiatives de réseaux comme le réseau PURPLE (Peri Urban Region Platform Europ) où les régions travaillent ensemble pour valoriser et optimiser le fait qu'elles se situent à proximité de grandes zones métropolitaines, mais aussi de contribuer à diminuer les conséquences négatives en matière d'environnement et de paysage liée à cette proximité²⁷. Il permet la sensibilisation des décideurs européens, nationaux locaux sur la question de la périurbanité et milite pour une plus grande cohérence des financements accordés.

C.4. Une pratique institutionnelle ?

Dans de nombreux pays, à l'exemple du Canada, la question se traite à différentes échelles. Au niveau national, la question relève de plusieurs ministères (santé, environnement, développement durable, aménagement du territoire, économie...) tandis qu'au niveau municipal la situation est quasiment similaire car les services concernés ne parviennent pas toujours à se réunir autour d'une table.

²⁷ PURPLE – Péri Urban régions Platform Europ – Plateforme des régions périurbains européennes, Valoriser le potentiel des régions périurbaines

En France, l'agriculture urbaine et périurbaine s'impose aujourd'hui à l'agenda des politiques, dans les documents d'urbanisme : PLU (Plan Local d'Urbanisme), SCOT (Schéma d'Orientation Territoriale), SRAT (Schéma Régional d'Aménagement du territoire) ou sur des contractualisations locales. Le Schéma directeur de la région Ile de France (SDRIF) soutient par exemple l'agriculture de proximité. .

L'agriculture, qu'elle soit urbaine, périurbaine ou de proximité engage une pluralité d'acteurs. Les initiatives émanent davantage des agriculteurs et de citoyens, même si les raisons de leur engagement ne sont pas les mêmes.

C.5. Formes

Les formes d'agriculture urbaines dépendent de la région et des raisons pour lesquelles elles se pratiquent. On observe cependant des disparités à l'intérieur d'une même région. Ici, les principaux exemples seront pris en France.

C.5.a) *Jardins associatifs*

Appelés aussi jardins communautaires, jardins collectifs d'habitants, jardins urbains de proximité, ou encore jardins de quartier, les jardins partagés sont assez présents dans toutes les grandes villes. L'objectif est avant tout l'amélioration du cadre de vie, la création d'un lieu d'échange et de rencontre entre habitants du quartier, l'éducation à l'environnement, l'organisation d'activités culturelles.



Figure 8: Photo Ilot d'Amaranthes, Lyon - Source: Le passe jardin

C.5.b) *Jardins ouvriers et familiaux*

Ils sont à dissocier de l'habitation principale. Créés à la fin du XIX^{ème} siècle en pleine révolution industrielle, ils entendent répondre à la misère des populations issues de l'exode rural. Les terrains sont divisés en parcelles affectées par les collectivités territoriales, ou par des associations de jardins familiaux à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial. Une partie des parcelles peut être utilisée collectivement ou à visée pédagogique. Les jardins ouvriers de Marseille, à Mazargue constituent un exemple ancien de ce genre d'agriculture.



Figure 9: Photo Jardin familial de Mazargue, Marseille, 9^{ème} - Source: Le 20 Minutes

C.5.c) *Jardins d'insertion*

Ils sont créés afin de favoriser la réintégration des personnes en situation d'exclusion ou en difficulté sociale ou professionnelle.²⁸ Le jardin d'insertion « par le social » permet de réintégrer socialement les populations les plus marginalisées ou stigmatisées, avec une activité de production accessoire, la fonction thérapeutique étant privilégiée. Viennent ensuite les jardins d'insertion « par l'économique », qui font du jardinage un moyen de réinsertion dans la société et dans le monde économique afin de retrouver un emploi. Les produits commercialisés engendrent des revenus d'appoint.

²⁸ LAGNEAU Antoine, BARRA Marc, LECUIR Gilles, Agriculture urbaine, Vers une réconciliation ville-nature

C.5.d) *Les potagers urbains*

C'est en utilisant les interstices urbains, les friches, mais aussi en investissant les balcons et les toits, que ces nouvelles formes d'agriculture urbaine peuvent profiter des moindres espaces laissés libres par le bâti pour y cultiver quelques fleurs ou légumes, voire augmenter la surface de production par l'ajout de cultures hors sol. Cette dernière pratique est encouragée notamment par la FAO²⁹ dans les pays en développement : la ville de Bogota (Colombie)³⁰.



Figure 10: Photo Jardin partagé Joseph Aiguier, Marseille 9ème - Source - Libres Chemins



Figure 11: Photo Jardins sur toits, Le Caire, Egypte Source : Toits Vivants

C.5.e) *Agriculture professionnelle*

L'agriculture est également pratiquée en périphérie, ou dans les villes quand le tissu urbain n'est pas trop dense, de manière professionnelle. Les agriculteurs, qui vivent de cette pratique, cultivent sur des terres dont la superficie est variable. Le maraichage est principalement pratiqué, mais aussi la culture fruitière.

²⁹ FAO, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

³⁰ La ville a bénéficié d'une aide pour cultiver et sensibiliser à l'agriculture urbaine à des fins d'autoconsommation dans les quartiers défavorisés en zone urbaine et péri urbaine. C'est par le biais de la fabrication de micro jardins en terrasses et de serres que 50 000 habitants peuvent maintenant bénéficier des avantages de l'autoconsommation

C.5.f) Autres agricultures : l'agriculture verticale

Pour pallier au manque de place, certaines villes ont opté pour l'agriculture verticale. Les fermes verticales, sont des tours où sont produites des quantités d'aliments, de manière à produire plus sur une faible emprise au sol, éventuellement en ville pour répondre à des besoins de proximité (filières courtes). Elles offrent une réponse en termes de faim et d'emprise au sol dans des contextes urbains dense.

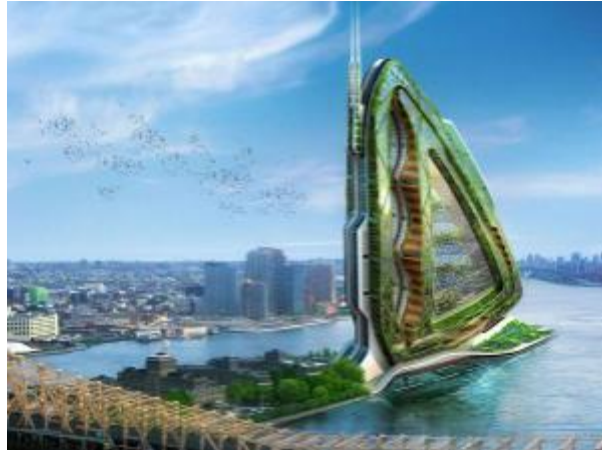


Figure 12: Dragon fly, New York - Source: Vincent Callebaut

Conclusion de la partie 1

Cette première partie introductive nous a permis de définir les termes et l'espace de l'étude.

S'il s'avère difficile de caractériser l'espace méditerranéen, il est néanmoins plus aisé de déterminer les traits saillants d'une rive et l'autre : forte croissance démographique et population jeune au sud, transition démographique achevée au nord et la forte tendance à l'étalement urbain dans les métropoles Nord et Sud. Ce phénomène soulève plusieurs problèmes en termes d'aménagement du territoire et tend à déplacer l'agriculture toujours plus loin. La question de la place de l'agriculture urbaine et périurbaine dans les métropoles est à ce jour un enjeu important en ce qu'elle assure quelques fonctions essentielles pour la ville (économique, paysagère, environnemental, alimentaire etc.). Mais les règles appliquées pour son maintien sont différentes et varient d'un pays à l'autre.

C'est ce que nous allons étudier dans la prochaine partie qui permettra de comprendre exemples concrets à l'appui, comment l'agriculture urbaine et périurbaine est prise en compte et reconnue à la fois dans les politiques publiques d'aménagement et de planification. Il s'agira de comprendre le contexte, la situation à la fois naturelle, culturelle et politique de trois métropoles, Marseille, Barcelone et Tunis. Une fois les dynamiques territoriales déterminées il s'agira de trouver l'échelon permettant une intervention la plus bénéfique possible en faveur de la préservation de l'agriculture urbaine et périurbaine.

2. Analyse de la reconnaissance de l'agriculture urbaine et périurbaine dans les métropoles méditerranéennes de Marseille, Barcelone et Tunis.

Les villes méditerranéennes sont confrontées à des problèmes d'ordre environnemental d'une part et démographique d'autre part. Si les différences sont notables d'une rive à l'autre, elles le sont aussi entre les villes et les régions côtières. La grande tendance à l'urbanisation, fragilise inéluctablement le secteur agricole et par conséquent l'approvisionnement alimentaire de certaines villes et leurs habitants.

Afin d'illustrer ces propos, l'étude de trois métropoles méditerranéennes et côtières montera les différentes manières d'appréhender la question de la diminution des espaces agricoles, périurbains et urbains, ou intra urbains. Il s'agira de comprendre la place de l'agriculture urbaine et périurbaine dans les métropoles méditerranéennes qui souffrent de nombreux maux : dégradation de la qualité de vie, ségrégation sociale issue de l'étalement urbain, nouvelles formes d'habitat ou encore absence d'institutions démocratiques.

L'objectif est de définir à quels enjeux les différentes pratiques de l'agriculture urbaine et périurbaine répondent et comment celle-ci est prise en compte dans les politiques publiques. Il s'agira d'analyser les outils d'aménagement pour chaque ville : Marseille, Barcelone et Tunis.

A la différence d'une comparaison entre les villes, l'étude propose une mise en perspective, qui amène à se saisir des principaux mécanismes de préservation de l'agriculture urbaine et périurbaine.

La méthodologie employée dans ce travail consistera à faire se répondre des grandes idées et notions glanées via un état de l'art effectué sur le sujet et le contenu d'entretiens menés auprès d'acteurs des territoires de Marseille et Barcelone.

I. Aire métropolitaine de Marseille, une difficulté à convaincre de la nécessité de protection de l'agriculture urbaine et périurbaine.

Notre étude, bien que portant sur l'aire métropolitaine de Marseille, s'attachera à comprendre l'articulation entre différents échelons : métropolitain, communauté d'agglomération, ville. L'échelle métropolitaine, permettant de saisir davantage les enjeux de la question agricole sur le territoire. Ainsi cette partie définira le territoire d'étude, la place de l'agriculture urbaine et périurbaine dans ce périmètre, et la manière dont elle est prise en compte dans les politiques publiques.

Méthode employée :

- Réalisation de 2 entretiens semi-directifs avec des acteurs du territoire : Patrick Magro), Vice-président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, et Cyril Blanc, direction de l'aménagement et de l'urbanisme de Marseille Provence Métropole
- Une sortie « terrain » à Marseille (14^{ème} arrondissement)
- Recherches documentaires
- Des personnes ressources ont également permis d'élargir et enrichir mes propos : Jean-Noel Consalès, Maître de Conférences en Urbanisme, Aménagement du Territoire et Géographie à l'Université d'Aix-Marseille (AMU), Monique Diano de l'association Les Paniers Marseillais Monique Gouiran de la Direction de l'environnement et des Espaces Verts de la Mairie de Marseille, Maxime de l'association Terres de Mars, Clément Magro de l'association Terres en Ville et Mari Parez du Collectif Marseillais les Archiculteurs.

A. Aire métropolitaine de Marseille : des terres à reconquérir

Dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la ville de Marseille et 92 autres communes entreront dès février 2016 dans la métropole « Aix-Marseille-Provence ». Elle regroupera alors 1 835 730 d'habitants et sera composée de villes et villages, autour de deux centralités urbaines de plus de 100 000 habitants : Marseille et Aix en Provence.

A.1. Étalement de l'urbanisation sur un espace naturel riche



Figure 13: Carte des intercommunalités - Source: Aix-Marseille Métropole

couloirs topographiques et autour des centres urbains. Les opportunités foncières ont aussi contribué à ce phénomène. L'urbanisation s'est fortement intégrée à l'espace naturel qui compte pour 1910 km² (61%) de son territoire. Espace reconnu pour son patrimoine naturel grâce à la création en 2012 du Parc National des Calanques et ses 180 km de littoraux, il jouit également de ressources naturelles en abondance. 80% de la population est par exemple alimentée par les eaux superficielles (chiffre Bouches-du Rhône)

A.2. Un maraichage en diminution

L'aire urbaine de e se situe sur un département (Bouches du Rhône) qui est le 1^{er} producteur maraîcher de France et le 2^{ème} producteur en fruits de France³¹.

Le département bénéficie d'une bonne irrigation grâce au canal de Provence, à la Durance et au Verdon. L'eau est un des atouts forts du département.

L'agriculture se développe sur 760 km², soit 24% de sa superficie totale et 60 000 ha de la Surface Agricole Utilisée en 2010. L'agriculture représente 1% de la part de l'emploi sur le territoire.

Les 4.900 exploitations agricoles des Bouches-du-Rhône valorisent 148.600 ha. Néanmoins la tendance est à la baisse puisque 900 ha sont perdus par an dû à l'urbanisation plaçant le foncier agricole sous pression. C'est autour de Marseille que ces baisses sont les plus importantes. Les espaces agricoles ont diminué face à l'urbanisation mais on note un agrandissement des exploitations, la taille moyenne étant de 21hectares en 2000 (C.Perrin, 2009).

³¹ Voir le compte rendu de l'entretien avec Patrick Magro

L'agriculture périurbaine se limite à des espaces agricoles enclavés entre les espaces bâtis et des reliefs contraignants. (C.Perrin, 2009). On trouve par conséquent :

- Au sud est : la surface moyenne est de 5hectares. Petits producteurs de fruits et légumes.
- A l'est : diminution de 50% de la SAU en 20 ans en 2000.
- Autour d'Aix en Provence : La Surface Agricole Utile (SAU) est comprise entre 12 et 40% du territoire, taille moyenne de l'exploitation 12 à 40 ha. Vigne et céréales.
- À l'Est d'Aix-en-Provence : viticulture. La SAU est assez stable.
- Vallée de la Durance, les arbres fruitiers cultivés de manière intensive sur les superficies planes et irriguées et vigne sur les coteaux du Luberon.
- Nord Ouest : principales terres agricoles
- À l'Ouest : de très vastes exploitations fourragères (production du foin de Crau, la seule herbe en France à bénéficier d'une AOC).

Si l'agriculture est bien représentée sur le territoire métropolitain c'est encore au niveau intercommunal que la question est gérée, en attendant l'entrée en vigueur de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles en janvier 2016. La communauté urbaine de Marseille Provence Métropole, nous intéresse car elle exerce des compétences dans les domaines de l'environnement et cadre de vie et de l'environnement, à la différence des agglomérations du territoire. Elle nous permettra également de mieux comprendre ses rapports avec la Ville de Marseille.

B. La communauté urbaine de Marseille Provence Métropole, une volonté de convaincre les agriculteurs de préserver les terres

Le patrimoine naturel du territoire est un atout fort. Près de 40 000 ha, soit 60% du territoire communautaire sont des espaces naturels et forestiers. Différents outils ont permis de préserver ce patrimoine : parc national des Calanques, sites classés, (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et floristique (ZNIEFF), arrêtés préfectoraux de protection etc. Cependant les espaces agricoles ne profitent pas de la même reconnaissance.

B.1. Tendances de l'agriculture

La communauté urbaine défend l'agriculture et ses fonctions environnementales comme le maintien d'espaces ouverts, l'entretien des passages ou encore la diminution des risques naturels. Une forte volonté existe de faciliter la commercialisation en circuits courts. Deux points ont permis son développement ; la proximité du bassin de production et une demande croissante des consommateurs en produits frais locaux et de qualité. En 2005, la vente en circuits courts concerne

60% des exploitations qui vendent tout ou partie. Aujourd'hui seules 25% des exploitations commercialisent toute leur production en circuit court. Quatre territoires sont identifiés dans le diagnostic agricole de 2005 (SDAC, 2015) commandé par Marseille Provence Métropole (MPM).

- **Au Nord-Ouest :**

Exploitations de petites tailles en maraichage, pépinières, de l'élevage caprin et ovin (majoritairement commercialisés en circuits courts) sont présentes.

Des problèmes sont liés à la précarité du foncier, mitage des secteurs de la plaine, concurrence avec des activités non agricoles sont les principaux freins au développement de l'agriculture urbaine. L'enjeu principal de ce territoire est de remobiliser le foncier.

- **Secteur centre :**

Les terres sont fertiles et l'exploitation est facilitée par l'accès collectif à l'irrigation gravitaire. On observe une majorité de productions fourragères (45% des surfaces) mais cette surface tend à diminuer. La vente directe est peu développée. La priorité est donc à la pérennisation des espaces agricoles.

- **Cassis et Roquefort la Bédoule**

Forte présence de la vigne en AOC Cassis et AOC Côtes de Provence. L'agriculture permet le maintien et la préservation des paysages typiques de la Provence méditerranéennes (Charte du Parc national des Calanques). Les circuits courts sont privilégiés. Les enjeux sur ce territoire sont de pérenniser l'activité de la cave coopérative viticole et d'élargir la surface viticole.

- **La Ciotat, Géménos et Ceyreste**

Forte présence de friches (98ha) et précarisation du foncier (1/3 des terres), production fruitière, oléiculture, viticulture, grandes cultures, élevages caprins et ovins. La viticulture tout comme le maraichage disparaissent peu à peu au profit de cultures annuelles (céréales, fourrage). L'accès au foncier est difficile. La vente à la ferme et sur les marchés locaux et la commercialisation de paniers sont privilégiés. Les enjeux propres à cet espace sont de mieux répondre à la demande en augmentation de porteurs de projets désirants s'installer, ainsi qu'à la demande importante des consommateurs en produits locaux commercialisés en circuits courts³².

³² Guy Sauvayre, 2014

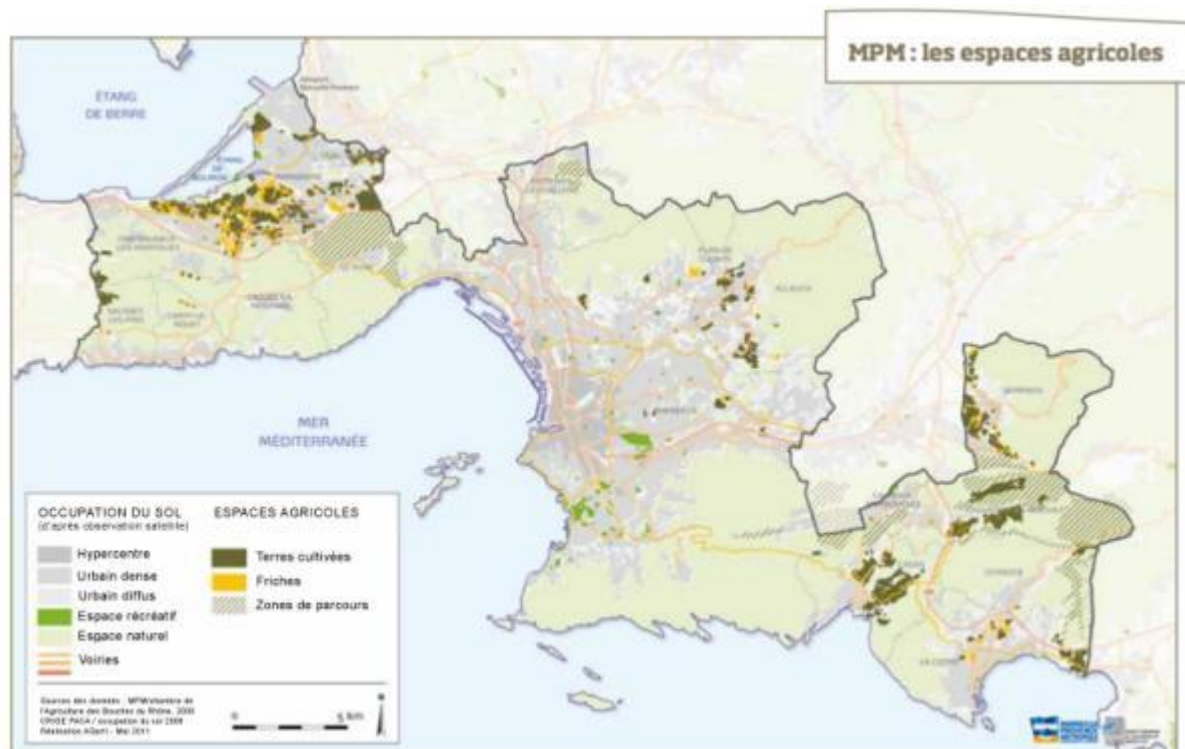


Figure 14: Les espaces agricoles de MPM – Source : SCOT MPM

L'exercice de l'agriculture dépend des terres, mais leur usage peut parfois être sujet de discordes entre les agriculteurs entre eux, ou avec les institutions.

B.2. Lutte entre les acteurs de l'agriculture urbaine et périurbaine

Le maintien pour une agriculture de proximité est vécu comme une lutte entre les différents acteurs du territoire dépendant du secteur. Les agriculteurs sont contraints, pour les plus âgés, par la difficulté à vendre leur exploitation (beaucoup de jeunes agriculteurs n'étant pas prêts à reprendre des exploitations agricoles urbaines, et leur lot de contraintes), et d'autres, par la tentation de vendre leurs terres aux promoteurs les plus offrants. La spéculation du foncier agricole est donc en partie entretenue par les agriculteurs eux-mêmes, empêchant de fait l'installation d'autres agriculteurs, où la culture maraîchère qui pourrait approvisionner les villes. Dans ce contexte, les agriculteurs favorisent les cultures annuelles, moins coûteuses et contraignantes, en attendant le passage de certaines terres en terrains constructibles. L'attachement au patrimoine paysager de l'agriculture et plus largement au territoire n'est donc pas forcément une priorité.

B.3. Vers une préservation de l'agriculture périurbaine

La rédaction d'un Schéma de Cohérence territoriale Intercommunal en 2012 a soulevé une grande inquiétude vis-à-vis de l'agriculture urbaine et périurbaine : elle n'occupait plus que 3% de l'espace

communautaire. Dès lors, la priorité a été mise sur la préservation de l'espace agricole existant pour le très long terme, marquant ainsi « la fin d'un modèle d'urbanisation, celui de l'étalement »³³. La communauté urbaine s'est alors engagée dans la révision des PLU communaux, permettant ainsi de gagner des surfaces en zones agricoles (Gignac la Nerthe, Plan de Cuques, Séptèmes-les-Vallons, Marseille...)

Pour permettre le maintien d'une agriculture urbaine pérenne, il est essentiel d'aider à l'installation de nouveaux exploitants et à la transmission du foncier. Un accompagnement des agriculteurs dans leurs projets (conseil technique, économique...) et à la valorisation des productions est prévu par la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole (MPM).

B.4. Pérenniser l'agriculture et garantir l'accès au foncier : le rôle du SDAC

Différents outils ont permis aux agriculteurs d'accéder de nouveau au foncier agricole. Il s'agit de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) créée en 2010, qui a permis de mobiliser du foncier pour agrandir des exploitations existantes ou encore, en 2012, de la signature par MPM de la Convention d'Animation Rurale (CAR) en partenariat avec la Société d'Aménagement Foncier et d'établissement Rural (SAFER). Celle-ci permet aux exploitants et aux nouveaux arrivants l'accès au foncier. C'est cependant en Juillet 2015 qu'un document permettant de répondre aux enjeux de la pérennisation des espaces agricoles a été signé. Le Schéma Directeur Agricole de Marseille Provence Métropole (SDAC) adopté le 3 Juillet 2015, a pour objectifs de coordonner les actions d'une part des documents existants (SCOT, PLU) et l'ensemble des actions. Une convention de partenariat inédite a été signée entre MPM et la Chambre d'Agriculture. Dans un premier temps un travail de synthèse des analyses et diagnostic a été réalisé sur le territoire en (2005), suivit de rencontres avec les acteurs du territoire agissant ou non pour l'agriculture afin d'actualiser les données. De ce travail en sont ressortis cinq axes stratégiques déclinés ensuite en enjeux, auxquels correspondent des actions concrètes.



³³ SDAC, 2015

Figure 15: Photo: Serres du Hameau de Sybilles, St Victoret, 2015 Source: Philippe Conti, Libération

C. La ville de Marseille

Marseille est le chef lieu du département des Bouches du Rhône et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Elle s'intègre depuis 2000 à la communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM).

C.1. Disparition de la fonction nourricière

La ville-centre³⁴ de Marseille a été marquée par les difficultés de sa reconversion industrielle et portuaire. Cette dernière constitue le principal foyer économique jusqu'en 1970 grâce au commerce portuaire et ses fonctions industrielles. Elle connaît une forte croissance démographique, accélérée par l'arrivée des Français d'Algérie. Mais le choc pétrolier et la crise qui incombent à la désindustrialisation ont considérablement vidé la ville centre de ses habitants, augmentant le coût du foncier.

Entre 1975 et 1990, on enregistre ainsi une perte de 108 000 habitants dans la ville, tandis que la périphérie en gagne 400 000. Conjointement, les villes de la périphérie grandissent, et des villes nouvelles sont créées sur les rives de l'Etang de Berre par exemple, sans que la ville de Marseille ne puisse vraiment agir.

La crise de l'industrie a donc créé un mouvement de paupérisation du cœur de Marseille, les couches moyennes se dirigeant vers la périphérie³⁵(S.Ronai, 2009). Marseille devient une aire métropolitaine multipolaire. Cette périurbanisation entraîne de plus grands échanges avec le centre. Les déplacements pendulaires domicile-travail constituent la grande majorité de ces échanges. A noter que le réseau de transports au sein de l'aire métropolitaine est insuffisamment coordonné³⁶(C. Perrin, 2009), ce qui favorise l'usage de la voiture, encombrant en conséquence toujours plus les routes et autoroutes.

C.2. Une pratique agricole de loisirs

Il y a 50 ans, l'agriculture permettait à la ville de Marseille de vivre en autosuffisance (D.Meshaka, 2014). Ainsi, 3000 maraichers travaillaient sur des terres urbaines. Aujourd'hui, seuls trois maraichers subsistent, sur des parcelles de 4hectares³⁷. Les paysans ont été expulsés par l'urbanisation, ou ont

³⁴ INSEE,2015 Une ville-centre d'unité urbaine multi communale (ou d'agglomération multicommunale) est définie comme suit. Si une commune abrite plus de 50% de la population de l'unité urbaine, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50% de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multi communale.

simplement fait faillite. De rares associations, comme « Les Paniers Marseillais », luttent encore pour leur maintien, favorisant l'agriculture biologique.

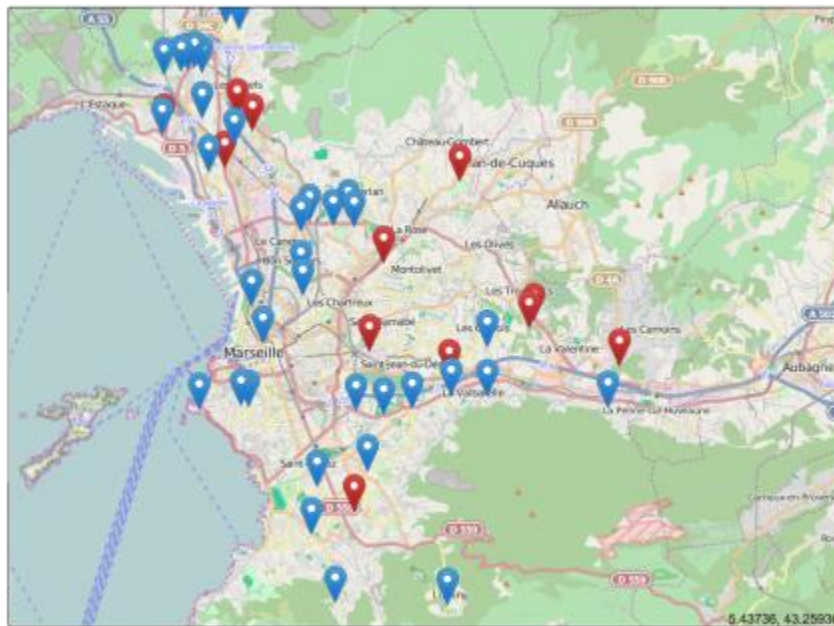


Figure 16: Jardins partagés et ouvrier à Marseille - Source: Libres chemins.fr

Sur cette carte nous pouvons observer la répartition des jardins ouvriers (en rouge) et les potagers urbains (en bleu). Les jardins familiaux et ouvriers, sont au nombre de 12 sur le territoire Marseillais. Nés au début du XXème en ce qui concerne Marseille, ces jardins familiaux ont connu ensuite un relatif déclin, puisqu'il faut actuellement s'inscrire sur des listes d'attente - qui s'allongent sur plusieurs années - pour obtenir une parcelle.

Les potagers urbains du XXIe siècle sont portés par diverses initiatives associatives, émanant de centres sociaux, écoles, bailleurs HLM et artistes. Ils connaissent aujourd'hui un fort succès et se multiplient rapidement à Marseille, qui en dénombre à ce jour 35 .

Certaines associations jardinières ont signé la Charte des jardins partagés de la Ville de Marseille . Cette dernière propose d'encadrer la pratique et contribuer à son maintien. Quelques associations peuvent donc cultiver et vendre leurs produits dans un réseau de commercialisation en circuits courts. Le nombre en augmentation de ces jardins traduit une volonté de faire face à une crise financière d'une part et à la nécessité de consommer des produits de meilleure qualité et locaux d'autre part.

D'autres associations participent au Réseau des Jardins Solidaires Méditerranéens. Deux projets de jardins partagés sont en cours d'élaboration et les jardins devraient être mis à la disposition d'associations d'ici la fin de l'année. Sur la trentaine de jardins, plus des deux tiers sont sur des terrains appartenant à des bailleurs sociaux. La pratique est de plus en plus répandue.

Néanmoins, la difficulté pour trouver des terres peut être résolue par des accords entre propriétaires terriens et agriculteurs pour cultiver dans et autour de la ville. C'est le cas de l'association « Terre de Mars », qui a élu résidence au Mas des Gorguettes, propriété privée de 54ha dont 11ha sont cultivables³⁸.



Figure 17: Vue de Marseille depuis le jardin de Terre de Mars - Source: Chloé Soussan

C.3. Un accompagnement timide de la commune de Marseille

Sur Marseille, le PLU (approuvé en Juin 2013) définit, en dehors des zones agricoles, quelques terrains à protéger (au titre de l'article L 123-1-5-9 du Code de l'Urbanisme). Il permet de « localiser dans les zones urbaines les terrains cultivés à protéger et inconstructibles ».

La question de l'agriculture urbaine, gérée par la division « espaces naturels et biodiversité » de la Ville de Marseille permet l'application d'une Charte des Jardins partagés. Adoptée par son Conseil Municipal du 29 mars 2010, celle-ci³⁹ permet de faciliter le soutien et l'accompagnement de projets de jardins partagés sur le territoire marseillais. Elle permet à des associations, via des dispositifs de subventions, de salarier un médiateur compétent en action sociale et en technique de jardinage. Référent sur différents jardins à la fois, il suit et accompagne les projets en cours sur ces espaces. Cependant, la ville n'intervient pas en terme de mise à disposition de terrains.

³⁸ Visite de terrain du 30/07/2015

³⁹ Voir la Charte des Jardins partagés de Marseille en annexes

Ces îlots de lien social n'échappent pourtant pas aux contraintes des politiques urbaines (M. Gouiran, 2015). A titre d'exemple, lorsqu'en 2013 la ville a investi le projet de « quartiers créatifs » à la Busserine ou au Grand Barthélémy (14^{ème} arrondissement), Zone Urbaine Sensible (ZUS) du Nord de la ville, elle n'implique pas les associations présentes depuis des années⁴⁰ pour gérer un jardin partagé, causant leur retrait du projet. Ce refus de participer a aussi été motivé par le fait que le terrain est voué à disparaître rapidement (terrain constructible servant de stockage pour le chantier de construction de la L2, la nouvelle rocade).

Assez éclatée, la pratique de l'agriculture urbaine à Marseille est encore peu prise en compte par les politiques, puisqu'elle ne semble pas représenter une plus value suffisante, en comparaison de l'agriculture périurbaine. Malgré tout, la ville de Marseille souhaite se montrer innovante et accompagne un projet de plus grande ampleur.

C.4. Un projet au cœur d'Euroméditerranée, espoir d'une plus grande reconnaissance de l'agriculture urbaine

Dans son projet colossal de rénovation urbaine,⁴¹ l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Euroméditerranée prévoit la création d'une EcoCité. Celle-ci devra répondre aux besoins des citoyens et proposer une offre de nature, d'espaces verts et de détente dans le centre ville de Marseille 27 600 m² de jardins seront ouverts au public.

Egalement, des jardins familiaux, pédagogiques et collectifs (2500 m² sur de 3000 m²) sont en projet pour 2017. Avec une parcelle test de 200 m², les « candidats jardiniers » sont accueillis, afin de définir avec eux l'aménagement, les vocations et le fonctionnement du jardin.

Des propositions ont aussi été faites lors d'un atelier organisé par JASSUR⁴² pour trouver des nouvelles fonctions à cet espace : réalisation d'un potager arboré, développer des méthodes de remédiation dans le cas de sols pollués, co-produire avec les habitants un jardin qui soit moteur de développement économique⁴³.

⁴⁰ GALL Emmanuelle, *Marseille-Provence 2013 : la misère est-elle soluble dans la culture ?* Télérama

⁴¹ Classé Projet d'intérêt Général et s'étendant sur une surface de 410ha

⁴² Jardins ASSociatifs et villes durables. Programme financé par l'Agence Nationale de Recherche qui se propose d'étudier les pratiques, les fonctions, les usages, d'identifier les modes d'actions nécessaires au maintien et au développement des jardins associatifs. <http://www.agence-nationale-recherche.fr/>

⁴³ Restitution du workshop "je suis jeune et Jassur" *Cultiver le parc habité : quelle agriculture pour Euroméditerranée 2 ?*, Juin 2015, Marseille

La volonté d'Euroméditerranée avec ce projet, est de créer un véritable levier politique, amenant à percevoir l'agriculture urbaine comme un réel outil au service du développement de la ville. Ancré comme projet de territoire, l'EcoCité porte les valeurs de la ville durable, d'une agriculture urbaine favorisant le lien social et une meilleure qualité de vie (espaces verts, production et consommation de proximité...).

Néanmoins, pour qu'un tel projet fonctionne, la mise en cohérence avec le projet métropolitain est une condition évidente de son succès. Il favorisera le dialogue entre les acteurs du territoire, qui, une fois le réseau constitué, œuvrera en faveur d'une meilleure articulation entre les différentes politiques. La question de l'agriculture urbaine étant traitée par une pluralité d'acteurs : MPM à travers la direction de l'urbanisme, par la Chambre d'Agriculture ou les communes qui rédigent les PLU.

« C'est par la coopération entre les différentes politiques qu'on arrive à faire de l'innovation »

Franck Geilling – Directeur de l'Urbanisme et de l'architecture et du développement durable de l'EPA Euroméditerranée.



**Figure 19: Futur parc agricole de Aygalades -
Source : Euroméditerranée**



**Figure 18: Projet d'extension du projet
Euroméditerranée -Source: Euroméditerranée**

Conclusion intermédiaire

L'aire métropolitaine de Marseille tente de répondre davantage à la question de l'étalement urbain par le maintien de l'agriculture péri urbaine et du foncier agricole.

La situation de l'agriculture urbaine et périurbaine sur Marseille Provence Métropole est largement mise en danger avec l'arrivée de la métropole Aix-Marseille Métropole en Janvier 2016. MPM ne possédant qu'une infime part d'agriculture sur son territoire (3%), l'agriculture urbaine et périurbaine risque de disparaître progressivement au profit de l'urbanisation, les autres espaces agricoles de l'aire métropolitaine étant considérés comme plus importants et plus rentables économiquement. Patrick Magro, vice-président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole nous faisait part en entretien de son inquiétude quant à la conservation de l'agriculture existante sur son territoire avec l'arrivée la future métropole Aix Marseille Provence, dont la ligne de conduite porte sur la gouvernance alimentaire. A ce jour aucune concertation n'a été menée entre MPM et la future métropole. Il paraîtrait que seule la volonté d'élus engagés et convaincus de la nécessité de préserver l'agriculture urbaine et périurbaine puisse faire poids contre sa disparition.

Dans ce contexte, et ailleurs dans l'aire métropolitaine des outils ont déjà été créés pour se prémunir de ce phénomène. Ainsi, l'agglomération d'Aubagne Pays de l'Etoile s'est dotée d'une Charte Agricole et d'un solide marketing territorial afin de limiter la perte de surface agricole. La création d'une marque, labellisant la qualité et la provenance des produits a permis de solidifier la filière de produits essentiellement biologiques.

Néanmoins, nous pouvons nous questionner sur la durabilité de tels outils, et leur résistance face à cette institution qui prendra le dessus.

Plusieurs leviers pourraient cependant être imaginés : demander un meilleur engagement de la Chambre d'Agriculture sur la problématique de l'agriculture urbaine et périurbaine, bloquer définitivement les zones agricoles et considérer qu'elles constituent un patrimoine à conserver, lancer une politique de revalorisation de la relation ville –agriculture, favoriser une plus grande transversalité de la gestion de l'agriculture urbaine, entre les services des différentes institutions (faire travailler la direction de l'urbanisme avec la direction du développement économique ou de la cohésion sociale pour une gestion intégrée, globale de l'agriculture urbaine et périurbaine). Enfin, l'instauration de périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) par le département avec l'accord de la ou les communes pourrait être envisagée pour MPM (selon P. Magro) avec accord de la chambre d'agriculture. La délimitation du périmètre doit être compatible avec le SCoT et ne peut inclure de parcelles situées en zone urbaine ou à urbaniser.

Nous allons à présent mettre l'expérience de Marseille en perspective avec la ville de Barcelone. Il s'agira d'analyser les documents disponibles pour en dégager les principales mesures et projets qui permettent la reconnaissance de l'agriculture urbaine et périurbaine.

II. Aire Métropolitaine de Barcelone

Le relief de la ville conditionne la distribution urbaine. Les principaux espaces libres se trouvant dans les hauteurs des chaînes littorales et pré littorales catalanes du delta du Llobregat et Penedes.

La région métropolitaine de Barcelone est la plus dense de la région autonome avec 70% de la population répartie sur 10% du territoire, soit 4,2 millions d'habitants⁴⁴. Cette partie nous aidera à comprendre la situation de l'agriculture urbaine et périurbaine et sa prise en compte par les politiques locales.

La méthodologie employée pour cette partie

- Recherche documentaire
- Un entretien semi directif avec Mayté Banzo, géographe professeure des Universités à l'Université de Bordeaux Montaigne

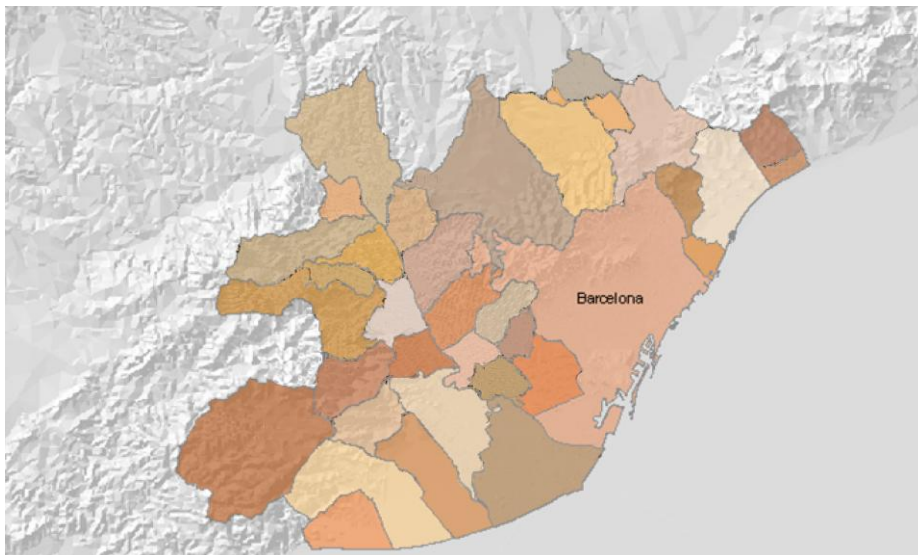


Figure 20: Carte de l'Aire Métropolitaine de Barcelone - Source: AMB

A. Agriculture dans la métropole

Trois dynamiques urbaines s'observent selon Mayté Banzo (2001)⁴⁵: dans la périphérie métropolitaine la population des communes reste stable, dans la périphérie en cours de métropolisation la population des communes augmente le long des axes de communication et dans

⁴⁴ Area Metropolitana de Barcelone

⁴⁵ Voir le compte rendu en annexes

la périphérie marginalisée la population augmente très peu. L'espace est fractionné par des axes de circulation qui isolent les espaces libres et fragilisent la biodiversité.

A.1. Types d'agriculture

Quatre groupes de jardins sont reconnus dans l'aire métropolitaine de Barcelone. Premièrement, les jardins urbains (loisir, thérapeutiques...) furent implantés par la municipalité de Barcelone dès 1993. Pionnière, elle développe des jardins urbains de loisirs pour les personnes âgées. Aujourd'hui presque toutes les communes ont des jardins urbains de loisir.

27 jardins urbains sont recensés dans la ville de Barcelone, dont 14 sont municipaux, et 13 sont autogérés. Les 664 personnes qui en bénéficient⁴⁶ mettent davantage en avant la fonction culturelle des jardins, (réduction du stress principalement) tandis que la fonction alimentaire et productive est la moins reconnue.

- Les jardins sociaux (intégrés dans une économie sociale et solidaire)
Ils se situent dans les zones périurbaines. C'est un outil d'insertion professionnelle et une thérapie pour des personnes en difficulté psychologique. La Catalogne en compte 42, AMB concentre une forte majorité, avec un grand nombre d'employés.

- Agriculture professionnelle
Malgré que l'agriculture soit l'activité économique la moins importante dans l'Aire Métropolitaine de Barcelone (AMB), les activités agricoles sont toujours présentes. Il y a une grande tradition de viticulture.

23 100 ha sont destinés à l'agriculture, mais ne produisent que 11% des fruits et légumes dont la population de l'Aire Métropolitaine de Barcelone a besoin.

- Les jardins privés
De plus en plus de personnes plantent des produits comestibles plutôt que des plantes ornementales dans leurs jardins privés ou sur leurs balcons.

A.2. Une politique métropolitaine axée sur la préservation de la biodiversité

Le plan métropolitain de Barcelone (PTMB) a multiplié par deux la superficie des espaces protégés de 103 000ha à 227 000ha. Il existe trois catégories distinctes d'espaces : les espaces de protection spéciale pour leur intérêt naturel et agricole, les espaces de protection spéciale de la vigne et les espaces de protection préventive qui sont non constructibles.

Une politique environnementale qui se concentre sur la préservation de la biodiversité dans les espaces urbains et naturels. Le Plan de Biodiversité pour l'Aire Métropolitaine publié en 2011 a

⁴⁶ Selon une étude réalisée par Marta Camps – Etat de l'art dans les pays partenaires. Projet Sidig Méditerranée

permis notamment l'élaboration d'un état des lieux : 29% de la superficie est composée d'espaces verts, dont 17,2m² d'espaces verts par habitants.

1082 ha d'espaces verts publics

774ha d'espaces verts privés

30 ha de plages

65 espaces d' « intérêt naturel local »

Le Plan favorise la continuité entre les espaces verts, et la création de corridors verts ou de « connecteurs écologiques »⁴⁷. Néanmoins, on constate que ce plan ne donne pas de règles strictes. C'est le zonage fait par le PTBM dans les municipalités qui permet la protection des espaces verts.

L'agriculture urbaine et périurbaine est confrontée à certains risques. Il s'agit dans un premier temps du développement de l'urbanisation. Les terres à proximité de la ville sont vendues à des fins spéculatives et non agricoles, ce qui empêche la venue de nouveaux agriculteurs sur le territoire. Deuxièmement, la poursuite et le maintien de l'agriculture professionnelle n'est pas assurée. En effet, la fragmentation excessive des propriétés et l'âge avancé des agriculteurs ainsi que les difficultés à trouver une terre à louer, mène à un abandon progressif de la culture.

Afin de lutter contre ce recul des terres, la métropole a mis en place depuis 20 ans un projet qui prend en compte une partie des attentes des agriculteurs.

⁴⁷LE LIDEC (Dir.) *Analyse des politiques urbaines des grandes métropoles et de leur transcription réglementaires*

B. Projet de l'Anella Verda: connecter pour mieux protéger

Les espaces protégés manquent de connexion, ils risquent l'isolement. La protection des espaces naturels de plaine est délaissée, devant la difficile maîtrise de l'urbanisation.

B.1. Un projet de territoire

Pour préserver les espaces naturels et agricoles et les connecter entre eux, la Diputació⁴⁸ de Barcelone réfléchit dès 1994 à créer une ceinture verte métropolitaine, l'Anella Verda. Elle favorise l'équilibre et la durabilité de l'espace métropolitain, tout en servant de protection pour les espaces naturels, agricoles et forestiers qui couvrent une superficie de 150 000 hectares, soit 50% de la superficie de la région métropolitaine (320 000 ha). La gestion et la planification des parcs est faite par la Diputació pour une plus grande cohésion dans la gestion.



Figure 21: Carte de l'anella Verda - Source : Diputació Barcelona

⁴⁸ Institution représentant la ville de Barcelone

B.2. Un projet de territoire appuyé par l'Union Européenne

L'affaiblissement de la détermination politique pour la protection de l'environnement a rendu l'accompagnement politique de l'Anella Verda difficile. La Diputacio n'a qu'un rôle limité, elle agit sur les schémas directeurs en intégrant des espaces non constructibles aux plans communaux et a besoin d'un autre appui.

C'est finalement grâce à un cofinancement de l'Union Européenne (à travers le programme LIFE) que le projet voit le jour. Un « réseau de parcs » est ainsi créé en 2005. Il rassemble 12 espaces à valeur paysagère, écologique et culturelle. Le réseau garantit l'équilibre territorial et environnemental de 100 communes et protège les valeurs naturelles, agricoles, forestières et paysagères de chaque parc. Enfin, il favorise l'usage public du patrimoine naturel à travers l'organisation d'événements attirant le public toute l'année.

Parmi ces 12 espaces protégés se trouve l'unique parc agricole dans la vallée du Baix Llobregat. Dans quel contexte a-t-il été créé et à quelles revendications fait-il écho ?

C. Projet du parc agricole de la vallée du Baix Llobregat

Située dans la communauté de communes « Comarca » de Baix Llobregat (14 communes), ce territoire de 750 000 habitants est la zone d'extension privilégiée métropolitaine. Il a absorbé une augmentation de l'urbanisation de 130% entre 1973 et 1992, il est placé sur un axe qui relie Barcelone au reste de la Catalogne.

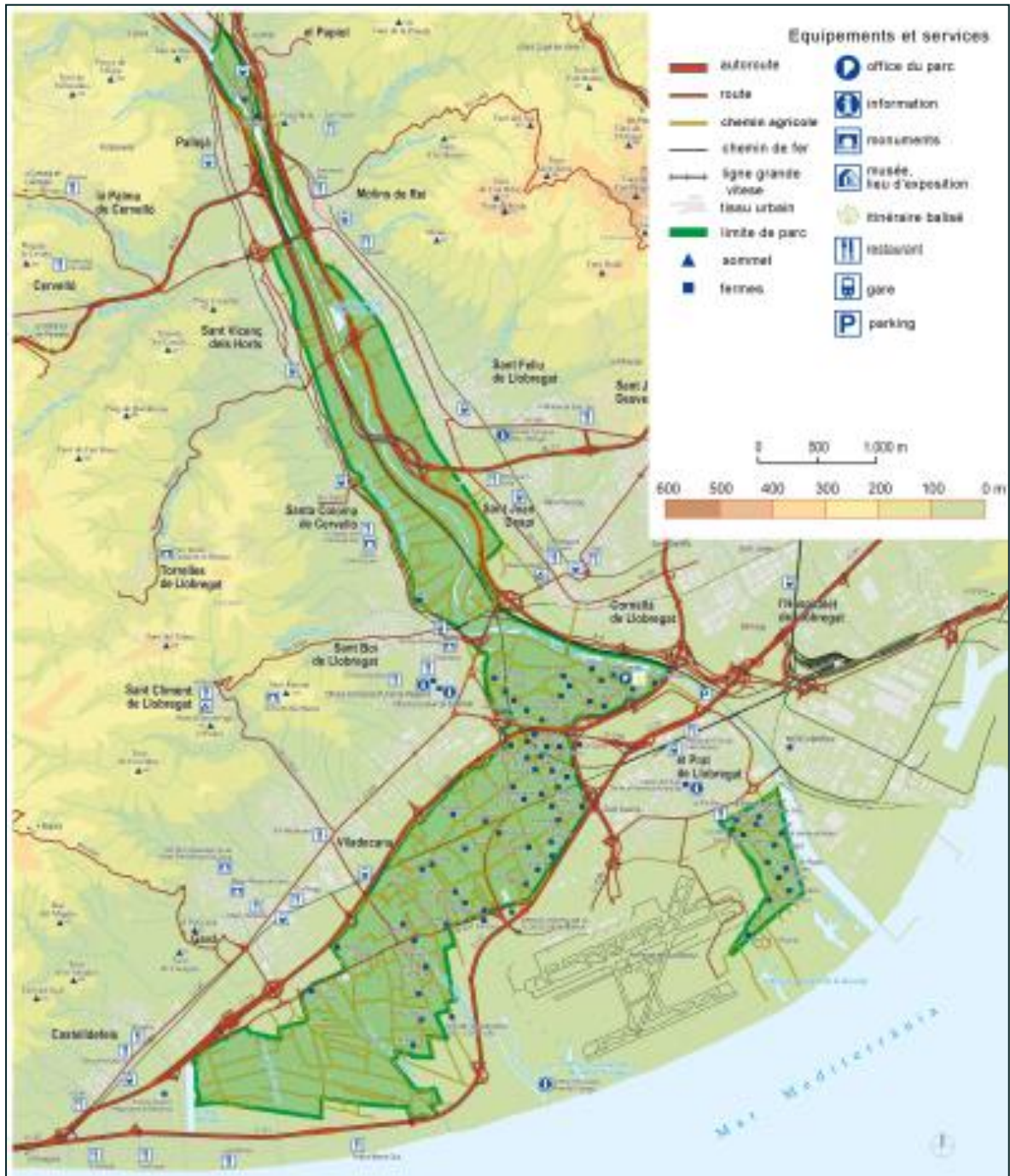


Figure 22: Carte du parc agricole du Baix Llobregat- Source: AMB

C.1. Un espace lacéré mais à fort potentiel

La vallée est prise entre deux versants urbanisés de la ville. La rive gauche du delta s'est urbanisée très rapidement, augmentant la pression foncière sur la rive droite, tandis qu'elle est freinée dans la plaine : les parcelles entrecoupées d'axes de communication, les servitudes et les risques d'inondation. Les infrastructures polluantes, et consommatrices d'espaces viennent alors s'installer dans cette zone verte de la ville, notamment un aéroport construit dans les années 1960. L'espace agricole est « balaféré » (M.Banzo, 2001)⁴⁹ par l'installation de différentes infrastructures. Cependant, les terres possèdent une bonne valeur agronomique. On trouve des exploitations généralement de petite taille, entre 2 et 4 ha, gérées par des agriculteurs travaillant à temps partiel.

L'arboriculture représente les 2/3 de la superficie cultivée, avec des pommiers, pruniers, poiriers, pêchers et figuiers sur la basse vallée, et des cerisiers et oliviers sur la colline. Le maraichage est privilégié du fait de la qualité des sols (limoneux) dans le delta. La basse vallée est ainsi considérée comme le jardin nourricier, « la horta » de Barcelone, tout en étant son champ d'extension.

Le territoire fait donc face à deux principales difficultés : la forte expansion urbaine et la précarité des terres agricoles.

C.2. Une volonté de maîtriser l'urbanisation

Face à ce constat, la volonté de maîtriser la croissance de l'espace bâti et de trouver un outil qui mette en œuvre une méthodologie pour qualifier les espaces périurbains non bâtis émerge.

Il est ensuite défini par le Conseil de Protection de la Nature (CPN)⁵⁰ comme étant un « *espace ouvert et délimité, dont l'objectif est de faciliter, de garantir la continuité de l'usage agricole et de le préserver de toute incorporation au processus urbain, tout en impulsant des programmes spécifiques qui permettent le développement de son potentiel économique, environnemental et socioculturel ainsi que la protection du patrimoine naturel l'environnant* ».

Le parc agraire consiste à préserver, développer et gérer les aires agricoles consacrées aux récoltes de fruits et légumes de qualité supérieure (plein air et serres) et à promouvoir des activités agricoles professionnelles. Le parc agraire préserve les terres de l'urbanisation et en facilite l'usage par les agriculteurs. Un programme sur trois axes :

- Economique, pour renforcer le maintien des exploitations dans le cadre d'une « agriculture durable avec des produits de qualité »
- Environnemental, pour améliorer et maintenir la biodiversité

⁴⁹ « De la huerta au parc agraire : la basse vallée du Llobregat » Mayté Banzo 2001

⁵⁰ Le CPN est, selon le Chapitre V de la Loi 12/1985, un « organisme consultatif en matière de protection de la nature et du paysage » (art. 35.1)

- Socio culturel et éducatif afin de favoriser la sensibilisation et l'aspect structurant de l'espace métropolitain

Si le parc agraire du Baix Llobregat semble aujourd'hui bien intégré à la ceinture verte de l'Aire Métropolitaine de Barcelone, il n'en demeure pas moins que celui-ci est « grignoté »⁵¹ par l'étalement urbain. S'intégrant dans le réseau de parcs de la métropole il bénéficie d'une visibilité auprès des citoyens, qui peuvent venir profiter des richesses d'une nature préservée et d'une agriculture de proximité. Déjà sensibilisés aux nécessités et bienfaits de celle-ci, ils participent eux-mêmes à rendre l'agriculture plus présente en ville.

D. Un urbanisme temporaire, pour le bonheur des citoyens

La mairie a lancé un programme de potagers urbains, qu'elle loue à des personnes de plus de 65 ans. Ces terrains disséminés dans la ville leur permettent de cultiver des produits pour leur propre consommation. Les terres sont allouées par tirage au sort. Les parcelles sont louées pour des périodes de 5 ans, les cultures doivent être biologiques et les produits ne peuvent être vendus. Ce programme est piloté par le Secrétariat de l'environnement de la ville de



Figure 23: Agriculture urbaine à Barcelone "Mets un jardin dans ta vie"- Source: agriculturaurbana.cat

l'environnement de la ville de Barcelone. La municipalité subventionne également depuis le changement de municipalité (en 2014) les associations et les autres collectifs pour entretenir des friches urbaines. Cette initiative permet de faire de l'aménagement à moindre coût « par la cession temporaire et gratuite d'un espace public pour un usage non lucratif » (P.Ordenia Giro, S Jacquot 2014). La mairie cède gratuitement ces espaces à des collectifs et des associations pour qu'ils aménagent et développent des activités d'intérêt public ou d'utilité sociale. C'est un aménagement précaire et l'espace est susceptible d'être récupéré par la mairie pour des raisons d'intérêt public.

⁵¹ Voir le compte rendu de l'entretien avec Mayté Banzo, en annexes

C'est le cas par exemple du jardin « Forat de la Vergonya » ou le trou de la honte dans le quartier de la Ribeira. Cet espace laissé vide suite à la destruction d'un bâtiment devait être remplacé par un parking ; mais devant la mobilisation violente des habitants du quartier, l'espace s'est transformé en jardin. Ce dernier a été détruit trois fois par la municipalité, qui laisse maintenant cet espace aux mains des habitants.

Guidée et coordonnée par la municipalité, cette participation citoyenne invite les citoyens à développer la cohésion sociale et contribue à « fabriquer des citoyens plus responsables » (P.Ordenia Giro, S Jacquot 2014).

Conclusion intermédiaire :

Ce que l'on peut conclure de la reconnaissance de l'agriculture urbaine et périurbaine sur l'Aire Métropolitaine de Barcelone, c'est qu'il y a une volonté de préserver la biodiversité, et les espaces naturels, dans un premier temps, grâce à une ceinture verte, permettant de reconnecter les espaces naturels entre eux. La grande difficulté de ce territoire est le manque de terres disponibles à proximité des villes et la disparition progressive des agriculteurs professionnels, à mesure que les terres disparaissent.

Des solutions se situent selon la métropole dans une gestion planifiée de l'allocation des terres d'une part et d'autre part, un programme d'enseignement pour les nouveaux agriculteurs et travailleurs agricoles pour renouveler et rajeunir le tissu productif et professionnel.

III. Agglomération du Grand Tunis

La croissance urbaine a modifié la morphologie, l'organisation socio-spatiale et environnementale des territoires urbains de l'aire du Grand Tunis. Les territoires urbains s'étalent et les villes font face à une forte « dédensification » (M. Bouraoui, B.Houman, 2010). L'étalement urbain est en partie causé par la croissance démographique, l'exode rural et engendre un phénomène de périurbanisation, principal problème de la concurrence entre les usages du sol. Les zones agricoles sont les premières impactées.

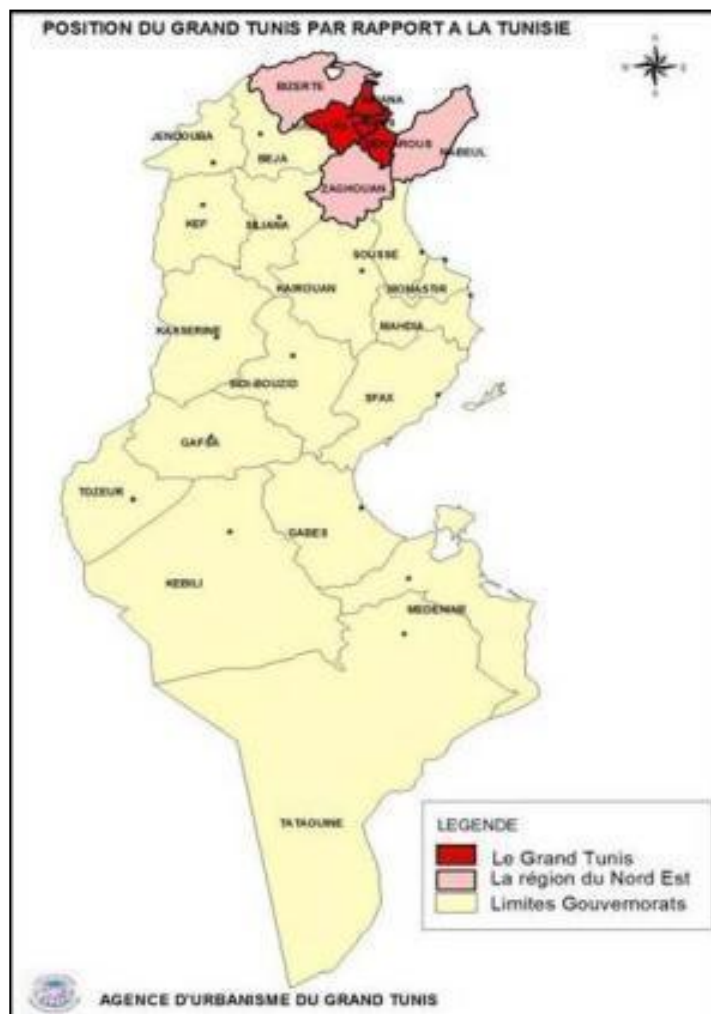


Figure 24: Carte de situation du Grand Tunis- Source: Agence d'urbanisme du Grand Tunis

A. Une prise en compte insuffisante de l'agriculture urbaine et périurbaine

A.1. Un paysage marqué par l'agriculture.

En Tunisie, et particulièrement dans les pays du sud, l'agriculture et les espaces agricoles péri et intra urbains sont exclus des projets d'aménagement urbain. Elle constitue une réserve foncière, destinée à l'expansion à venir de la ville, qui marginalise la profession agricole.

Le territoire tunisois compte 200 000 hectares dont 155 000 sont labourables. La céréaliculture couvre la majeure partie de la Surface Agricole Utile (SAU) du Grand Tunis, tandis que l'arboriculture fruitière couvre 31% de la SAU et les fourrages 16%. Les cultures maraichères, même si elles ne couvrent que 7% de la SAU font du Grand Tunis une des villes les plus productives du pays (Source Uram-Urbaconsult 1997).

A.2. Des outils de protection inefficaces

Dans les années 1970, les pouvoirs publics ont commencé d'intervenir pour contenir l'expansion urbaine et diminuer la pression urbaine sur les terres agricoles avec la promulgation du Plan Régional d'Aménagement (PRA) et le Plan Vert du District de Tunis. Puis, en 1983, une loi favorisant la protection des terres agricoles, la loi Nationale de Protection des terres Agricoles montre la volonté des grandes villes de Tunisie (Sfax, Gabès, Sousse...) à limiter l'expansion urbaine. Ce texte est aujourd'hui le seul en vigueur.

L'agriculture tend à perdre son rôle d'organisateur de l'espace. Sa valorisation comme activité occupant les espaces ouverts dans le contexte urbain n'est pas une priorité. L'agriculture est ainsi considérée comme « le trou noir dans l'organisation spatiale de la ville » (M.Bouraoui, 2003). L'accent est davantage mis sur l'extension du tissu industriel, les infrastructures touristiques, les constructions (M. Bouraoui, B.Houman, 2010). L'extension urbaine continue et la protection des terres agricoles est un échec pour plusieurs raisons : l'absence de structures de contrôle et d'application des règles de gestion foncière ; l'absence d'outils juridiques et institutionnels de maîtrise foncière régionaux et locaux, l'absence d'une politique de planification urbaine adaptée aux particularités de l'agriculture urbaine (M.Bouraoui, 2003).

Elle conserve cependant des fonctions essentielles pour les tunisois et la pratique à majorité traditionnelle tend à évoluer peu à peu vers une pratique plus moderne et plus efficace.

B. Vers une meilleure qualité de vie avec l'agriculture urbaine et périurbaine ?

B.1. Une solution aux difficultés financières des citadins et des agriculteurs

On distingue deux types d'agriculture. La première est caractéristique des zones périphériques et occupe des surfaces de plus de 10 hectares. Elle produit en système intensif⁵², des fruits et le maraichage y est très présent. Il est cependant destiné au marché-gare de Tunis (marché de gros), pour y être ensuite réparti dans les grandes villes les plus proches. Puis, la deuxième agriculture concerne les surfaces ne dépassant pas 3 hectares cultivant des fruits et pratiquant le maraichage. Par opposition à la précédente, le système de culture est extensif⁵³ et traditionnel. Les principaux produits récoltés sont le persil, les radis, la salade, les gombos, le céleri, les pêches, les abricots. Ils sont commercialisés dans les marchés environnants.

L'agriculture tunisoise détient une fonction importante d'approvisionnement tant sur le plan régional que national. Elle contribue à hauteur de 10% à la production totale en produits maraichers sur le plan national. L'utilité de l'agriculture du Grand Tunis est donc avant tout d'approvisionner la ville en produits frais et périssables.

B.2. Une fonction environnementale et écologique qui doit faire ses preuves en politique

La Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) exprime la volonté de lutter contre la pollution des terres et atmosphérique en encourageant notamment au recyclage des déchets solides urbains ou par le traitement des eaux usées. Il semble néanmoins que cette prise en compte soit encore frileuse. Par exemple, l'insertion dans la politique de lutte contre le sous-équipement en espaces verts au public (ration m²/habitant) est limitée à l'aménagement d'espaces boisés en parcs urbains ouverts au public. Les 155 000 hectares d'espaces agricoles sont exclus de cette politique. Il est d'ailleurs précisé, en annexe du SDA que les grands espaces de la région tunisoise ont une vocation économique ayant également une valeur naturelle répondant aux besoins récréatifs des citadins,

⁵² « Système de production agricole fondé sur un accroissement de la production agricole optimisé par rapport à la disponibilité des facteurs de production (moyens humains, matériels et surfaces cultivées). Les moyens humains sont peu nombreux, l'intensification requiert des investissements importants et une utilisation accrue d'intrants agricoles (énergie, engrais matériel). »

⁵³ Système de production agricole qui ne maximise pas la productivité à court terme du sol en ne faisant pas appel à des intrants chimiques, à l'arrosage ou au drainage, mais plutôt aux ressources naturellement présentes sur place. Elle se caractérise par un rendement à l'hectare relativement faible, un plus grand nombre d'emploi par quantité produite mais avec des revenus globalement bas. »

« un espace vert [...] qui assure, à ce titre, un espace de délasserment pour les citoyens à la recherche de paysages naturels et d'environnement sain » (Urbaconsult-Uram-Brammah, 1996, p. 85)⁵⁴

B.3. L'agriculture urbaine comble les citoyens en manque de campagne

Jusqu'au milieu des années 1990 la promotion de la vie urbaine par les politiques d'aménagement du territoire ont encouragé l'éloignement à la fois physique et psychique de la campagne et du monde agricole. Mais aujourd'hui, force est de constater que la perception des citoyens vis à vis de l'espace agricole urbain et périurbain a changé. A travers son travail de recherche-action, l'architecte paysagiste tunisien Moez Bouraoui a pu constater que le rapport à la campagne et à l'agriculture périurbaine devient plus apaisé. La prise de conscience se passe donc aussi au niveau des citoyens qui reconnaissent à 65% que l'agriculture enrichit le paysage mais qu'elle est menacée et que son avenir est incertain. Cependant, cette préservation dépend de la volonté des décideurs et aménageurs qui doivent également maintenir l'interdépendance qui existe entre les centres urbains et les espaces agricoles. La question de l'intégration de l'agriculture à l'organisation territoriale du Grand Tunis reste encore sans réponse viable.

Des initiatives existent cependant pouvant renouveler la pratique et valoriser l'agriculture urbaine et périurbaine auprès des citoyens.

C. L'exemple de La Soukra : un renouveau de l'agriculture urbaine

Ville de la banlieue nord de l'agglomération tunisoise, La Soukra se situe à 6kilomètres de la capitale Tunis. Elle est considérée comme une des communes les plus peuplées de la région du Grand Tunis.

C.1. Une périphérie agricole à l'abandon

Correspondant à la ceinture verte de la ville de Tunis jusqu'à la fin des années soixante, l'agriculture couvrait 75% de la superficie totale de la plaine de la Soukra. Plusieurs cultures étaient pratiquées : blé tendre, blé dur, orge, fourrage (luzerne, sorgho, maïs), maraichage , arboriculture...

Cette activité a été facilitée par l'utilisation des eaux usées traités (EUT) provenant d'une station d'épuration (Cherguia) en complément des eaux de la nappe. Mais la réglementation concernant la diversité des cultures s'étant endurcie, nombre d'agriculteurs ont cessé leur activité.

Si cette reconversion a permis à certains de se diriger vers l'élevage, pour d'autres l'abandon des petits agriculteurs, et des terres cultivées a été dramatique pour les terres cultivées, voyant leur surface passer de 440ha en 1982 à 260ha aujourd'hui (M. Bouraoui, B.Houman, 2010). 530 ha des terres agricoles sont en friches, du fait notamment de la vulnérabilité à l'inondation liée à la remontée de la nappe, et la présence d'une barrière artificielle empêchant l'écoulement des eaux de

⁵⁴ (M.Bouraoui, 2003)

surface. L'hydromorphie et la salinisation des terres et des eaux souterraines sont les deux principales contraintes qui ont menés à l'abandon de l'activité agricole ces dernières années.

Depuis les années 1990 la surface arable a diminué de 30%, et le changement climatique, le stress hydrique et les inondations ont fragilisé la zone la rendant presque inutilisable.

C'est dans ce contexte d'abandon de l'agriculture, que s'est proposé d'intervenir Moez Bouraoui et son équipe dans le cadre d'un projet de recherche-action en 2011.

C.2. Un projet entrepris par une ONG tunisienne

Le Club UNESCO-ALESCO pour le savoir et le développement durable de Tunis (CUASDD-Tunis) affilié à la Fédération tunisienne des clubs UNESCO-ALESCO (FTCUA) a bénéficié d'un financement par le Centre de recherches pour le développement International (Canada) CRDI en 2011.

Pour mener à bien ce projet, un diagnostic a été élaboré, permettant de faire un état des lieux de la ville de Soukra sous divers aspects (socio-environnementaux-économiques). Puis, un projet pilote a été conduit sur une zone expérimentale avant d'être transposé à l'échelle du territoire. Cela dans le but de contribuer à fédérer les acteurs dans une démarche de gouvernance participative locale pour l'implantation d'un projet de territoire viable et durable.

Le diagnostic a montré que les terres agricoles occupent 57% du territoire, et un tiers est en friche. Par ailleurs, un profil socio économique des agriculteurs a été dressé, concluant sur la situation défavorisée de petits agriculteurs. Ainsi le projet a permis la mise en place de serres en système intensif, grâce à la collaboration avec des experts de différents domaines pour aider à augmenter la productivité et à diversifier les cultures. Les agriculteurs sont donc passés d'une agriculture de subsistance à un système de cultures variées et lucratives, commercialisés dans les marchés voisins.

Par ailleurs une structure (une société mutuelle de service agricole) a été créée permettant aux agriculteurs de défendre leurs intérêts auprès des décideurs politiques et d'obtenir les services pour le développement de leur entreprise.

Au-delà de cet exemple nous pouvons constater que l'agglomération de Tunis malgré une forte production maraichère et fruitière ne parvient pas à protéger ses espaces agricoles de la pression urbaine. Malgré des tentatives comme le Plan Régional d'Aménagement (PRA) ou bien la loi Nationale de Protection des terres Agricoles ces espaces sont considérés comme des espaces récréatifs et alimentent une certaine vision idyllique de la campagne par les citoyens. L'exemple de La Soukra peut cependant être reproductible et servir d'exemple dans d'autres pays du Maghreb et Moyen Orient qui ont les mêmes problématiques environnementales et climatiques.

Conclusion partie 2 :

Nous l'avons vu, l'agriculture urbaine et périurbaine est à la croisée de nombreuses interrogations comme l'équilibre territorial, la structuration de la filière, la préservation des emplois liés à l'agriculture, la redistribution et le maintien des espaces agricoles, le soutien des circuits courts et de proximité, ou encore verdissement de la ville, à une meilleure qualité de vie en ville, l'équilibre territorial et la maîtrise du foncier.

Dans les métropoles méditerranéennes de la rive nord, les revendications portent davantage sur un meilleur accès au foncier. Celui-ci étant mobilisé à des fins spéculatives, pour implanter du bâti d'une part, et d'autre part conserver par les agriculteurs en attente d'une période propice à la vente (autre forme de spéculation), ou comme moyen de pression en laissant le terrain en friche, le vendant en dehors des marchés financiers, les terres agricoles sont investies alors par des activités « temporaires » comme les centres équestres (pour le cas Marseillais) ou pour les moins ambitieux, par des décharges.

En Tunisie, la récente prise en compte d'une agriculture intra urbaine, pratiquée pourtant depuis presque toujours, est le résultat de revendications citoyennes fortes, stimulées depuis « le Printemps arabe » par une plus grande possibilité d'expression et d'ouverture au monde.

Cette étude constitue une base permettant l'échange d'expériences et de pratiques qui peuvent aboutir à l'élaboration d'outils, de livrables à destination des institutions et des différents acteurs de l'agriculture urbaine et périurbaine.

3. Retour d'expérience sur la coopération euro-méditerranéenne

Cette partie montrera l'intérêt que la coopération euro-méditerranéenne peut avoir pour répondre en partie au manque de reconnaissance de l'agriculture urbaine et périurbaine dans les métropoles méditerranéennes. Elle permettra principalement, une meilleure prise en compte en matière d'équilibre territorial, une revalorisation de sa place dans et autour de la ville non seulement comme activité productive, rémunératrice et professionnelle, mais aussi comme pratique permettant une meilleure gestion des relations ville- périphérie et ville campagne.

Il s'agira de décrire le contexte de la coopération euro méditerranéenne, ses programmes, puis dans un second lieu nous ferons un état des lieux des projets de coopération euro méditerranéenne sur le sujet, et nous étudierons l'un d'entre eux afin de connaître la plus value de la coopération sur le projet. Puis, en guise de conclusion à cette étude, nous dévoilerons une proposition de projet sur lequel travaille l'AViTeM dans le cadre de sa nouvelle programmation.

La méthodologie appliquée dans cette partie a consisté à :

- Une recherche documentaire sur les principaux sites des programmes européens
- Un entretien semi directif avec Mayté Banzo, géographe professeure des Universités à l'Université de Bordeaux Montaigne, Membre du programme de recherche DAUME
- Personnes ressources : Anna Codazzi, ESMO (Italie) , partenaire du programme SIDIG Med

I. La politique euro-méditerranéenne

La coopération entre l'Europe et les pays méditerranéens existe depuis les années 1960 à travers des instruments régionaux et bilatéraux.

A. Les politiques de Voisinage et Régionale de l'UE

A.1. La politique de voisinage

Commission Européenne décide de lancer une grande initiative représentée par la Politique de nouveau Voisinage (PEV) mise en vigueur en 2003. Elle assure la réduction de la pauvreté et la création d'un espace de prospérité, mettre à niveau les politiques économiques des Pays Méditerranéens par le biais de réformes. Les plans d'action de la politique de voisinage bilatéraux assurent la définition de programmes à court, moyen et long termes. La PEV en Europe est utilisée largement par les pays partenaires désirant s'harmoniser avec les politiques de l'UE. Dans le cadre de ces accords, une assistance technique et financière est apportée par Bruxelles afin de mettre en œuvre ces objectifs⁵⁵.

En 2007, un nouvel instrument voit le jour dépendant de cette Politique : l'Instrument Européen de Voisinage et Partenariat, (IEVP). Mais aujourd'hui, IEVP a été remplacé par IEV, qui est entré en vigueur pour la période de programmation 2014-2020.

Il fournit un cadre pour les relations entre l'UE et les partenaires, toujours dans le cadre de la PEV. Le soutien se manifeste par des programmes bilatéraux et multi pays, ainsi qu'une coopération transfrontalière.

L'objectif de ce partenariat est « *"d'établir un espace de prospérité et de bon voisinage, fondé sur les valeurs de l'Union et caractérisé par des relations étroites et pacifiques reposant sur la coopération"*, selon le Traité sur l'Union européenne⁵⁶. Il doit permettre de transformer des décisions politiques en actions concrètes, ainsi qu'apporter une aide à la mise en œuvre des initiatives politiques qui appliquent la PEV.

Il est composé de 16 pays du sud et d l'est de la Méditerranée.

L'instrument doit permettre d'assurer la réussite du processus de démocratisation et à améliorer le développement socio-économique dans le voisinage direct de l'UE. La politique de voisinage de l'UE est renforcée par la politique régionale du l'UE.

⁵⁵Portail du programme IEVP CT MED, IEVP CT MED La coopération transfrontalière en Méditerranée

⁵⁶Portail du programme IEVP CT MED, IEVP CT MED La coopération transfrontalière en Méditerranée

A.2. La politique régionale de l'UE

Cette politique d'investissement est engagée par l'Union Européenne entre dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 signée en 2010 pour faire face aux défis et aux crises de l'UE. Elle répond à trois objectifs communs : favoriser la croissance et l'emploi, lutter contre le changement climatique et la dépendance énergétique et résoudre le problème de l'exclusion sociale. Elle vise à réduire les écarts de développement entre les régions les plus riches et celles plus démunies. Le traité de Lisbonne (2007) définit comme suit les régions concernées par la politique de cohésion : « *des zones rurales, des zones où s'opèrent une transition industrielle ou des régions souffrant de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents* »⁵⁷

B. Les programmes de coopération en Méditerranée

A ce jour, les principaux programmes de coopération en Méditerranée auxquels l'AViTeM est éligible sont au nombre de trois :

B.1. Le programme Interreg Méditerranée



Figure 25: Carte des régions éligibles au programme MED - Source: Programme MED

Axe 1 : Promouvoir les capacités d'innovation en Méditerranée pour une croissance intelligente et durable (72 M€ = 32%)

Axe 2 : Encourager les stratégies « bas carbone » et l'efficacité énergétique dans des territoires méditerranéens spécifiques : villes, îles et zones rurales (45 M€ = 20%)

⁵⁷ Portail du site europa.eu

Axe 3 : Protéger et promouvoir les ressources naturelles et culturelles en Méditerranée (76 M€ = 34%)

Axe 4 : Une mer Méditerranée partagée (gouvernance) (18 M€ = 8%)

La dernière période de programmation 2007-2013 a montré que 3 phases étaient nécessaires pour développer une action publique : la phase d'étude, la phase d'expérimentation et la phase de transférabilité et capitalisation des résultats au niveau transnational. Pour permettre aux initiatives d'avoir un réel impact transnational le programme Interreg décide de changer son approche et encadrer les projets dans des « modules »

- Module 1- Etudes : conception de stratégies et d'approches communes au niveau transnational, Diagnostics
- Module 2 – Expérimentation : actions pilotes de démonstration
- Module 3 – Capitalisation : transfert, diffusion, capitalisation.

Une attention spécifique sera portée à 4 espaces spécifiques : les zones côtières, les zones urbaines, les îles et les espaces ruraux.

B.2. Le programme Interreg Europe

Ce programme est financé par le FEDER et a pour objectifs d'améliorer la mise en œuvre de politiques régionales de développement et des programmes, en particulier les programmes pour l'investissement et la croissance et l'emploi, et les programmes de coopération territoriale Européenne.



Il se compose de 4 axes thématiques :

Axe 1 : Recherche et Innovation (smart specialization)

Axe 2 : Compétitivité des PME

Axe 3 : Economie bas carbone

Axe 4 : Environnement et efficacité des ressources

B.3. Le programme IEV CT Méditerranée

Il fait partie de la Politique Européenne de Voisinage (PEV) et de son instrument financier (Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat – IEVP) pour la période 2007-2013: il vise à renforcer la coopération entre les régions de l’Union européenne et celles des pays partenaires situées le long des côtes de la mer Méditerranée. Le Comité de Programmation Conjoint, organe composé de 14 pays – Algérie, Chypre, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Malte, Palestine, Portugal, Espagne et Tunisie – est responsable de l’élaboration de la stratégie et des modalités de mise en œuvre du Programme.

Après avoir dressé un tableau des différents moyens existant pour financer un projet de coopération entre des pays méditerranéens, nous nous intéresserons aux projets déjà financés par ces programmes. Ils permettront d’analyser les différents aspects déjà traités dans les précédents projets, l’objectif étant de proposer (en troisième partie) un projet de coopération pour l’AViTeM qui soit susceptible d’être retenu lors du prochain appel à projet des différents programmes 2014-2020.

II. Un foisonnement de projets dans le domaine de l’agriculture urbaine

La finalité de cette analyse est d’évaluer les projets « performants » et faisant office de références pour mettre en évidence les opportunités d’amélioration et/ou les points susceptibles d’être repris dans un autre projet.

A. L’agriculture urbaine et périurbaine dans les projets de coopération euro-méditerranéenne

Un premier état des lieux permet de constater la diversité des projets en lien avec notre thématique.

A.1. Le programme IEVP CT Méditerranée : les axes pertinents

L'objectif général du programme est de « *contribuer à promouvoir le processus de coopération durable et harmonieuse au niveau du bassin méditerranéen en traitant des défis communes et en valorisant les potentialités endogènes* ». Sur cette base, il se décline en quatre priorités. La priorité qui semble le mieux convenir à la thématique de l'agriculture urbaine et périurbaine est la priorité 1 : Renforcement des filières économiques en mettant en synergie les potentiels des pays du bassin méditerranéen. En effet, c'est le seul à mentionner l'agriculture comme étant un domaine d'action prioritaire pour des actions de coopération.

Des indicateurs permettent ensuite le suivi et l'évaluation du Programme, lesquels ont été identifiés sur la base de leur pertinence et mesurabilité. Les indicateurs de résultats sont classés en deux catégories : les stratégies, initiatives, instruments et standards communs développés dans le cadre de projets de coopération transfrontalière au niveau du Bassin méditerranéen d'une part; et les réseaux et partenariats permanents, établis ou renforcés, entre différents acteurs provenant de divers pays du Bassin méditerranéen d'autre part.

A.2. Des projets valorisant le secteur agro-alimentaire

Ils montrent les manières d'aborder la question de la sécurité alimentaire d'une part et de l'agriculture urbaine et périurbaine d'autre part. Si certains s'attachent essentiellement à valoriser la filière (LactiMed), d'autres favorisent le développement économique grâce à l'agriculture de proximité (Wealth, Heland). L'aspect patrimonial et culturel n'est pas négligé puisque la valorisation aussi bien des paysages (Heland) que des marchés méditerranéens (MARAKANDA) est pris en compte. D'autres projets encouragent la pratique d'une consommation et agriculture de proximité, c'est le cas du projet SlowMed.

- WEALTH: promouvoir un développement économique local et durable,
- HELAND: promouvoir un développement économique durable, à travers des activités technologiques innovantes pour le tourisme de patrimoine et les groupes de protection des paysages,
- LACTIMED : valoriser les produits laitiers méditerranéens,
- SLOW MED: promouvoir le mouvement de Slow Food⁵⁸ comme moyen de dialogue dans le contexte méditerranéen,

⁵⁸ « Slow food est une association Internationale éco-gastronomique à but non-lucratif. Fondée en 1989 pour contrer les fast-food et la « fast life », elle se bat pour restaurer l'intérêt de tous pour la nourriture, ses origines, ses saveurs et enrayer la disparition des patrimoines alimentaires locaux. Plus de 100.000 membres dans le monde défendent une nouvelle logique de production alimentaire, développent des programmes d'éducation alimentaire et agissent en faveur de la biodiversité. » Slow Food.org

- MARAKANDA: Préserver les marchés méditerranéens typiques à travers la création de clusters transfrontaliers,
- SIDIG MED: Utiliser l'agriculture urbaine et péri urbaine comme point de départ pour améliorer les processus de gouvernance pour les autorités publiques.

A.3. Projets financés par d'autres programmes :

D'autres programmes permettent de traiter cette thématique selon différents points de vues. Les projets de recherche financés par L'Agence Nationale de la Recherche portent leur attention sur la valorisation de la pratique et de savoirs faire, tout en constituant une base de données solide capable de référencer les expériences (DAUME).

Les projets financés par le Programme Interreg Med portent sur la constitution ou le renforcement de réseaux de productions et consommation de ressources agroalimentaires. Ils s'attachent à rendre ces réseaux plus efficaces en s'inspirant d'expériences sur différents territoires.

- Projet RURAL: commercialisation, consommation production des ressources agro alimentaires locales. Programme MED,
- Projet ECO SCP MED : capitaliser des expériences et des recommandations pour une production et une consommation durable dans l'aire méditerranéenne. Programme MED,
- Projet ILE : Initiatives Locales pour l'Environnement. Mise en œuvre d'une approche interculturelle en liant formation et action de terrain auprès des collectivités locales. Programme MED,
- Projet de recherche DAUME: Durabilité des agricultures urbaines en Méditerranée/ Agence Nationale de la recherche

Cet état des lieux, nous permet de constater que l'agriculture urbaine et périurbaine est une thématique déjà largement prise en compte dans les projets de coopération, et que de nombreux pays sont déjà engagés dans des processus de prise en compte, d'amélioration et modernisation de la pratique ou des circuits de distribution.

Afin de comprendre la plus value que peuvent apporter ces projets aux différents partenaires mais aussi à la recherche sur cette thématique, nous allons proposer l'étude d'un projet porté dans le cadre du programme de financement européen IEVP CT B MED.

B. Le projet SIDIG MED. - Dialogue social et interculturel à travers le développement de la gouvernance locale : agriculture urbaine et périurbaine (AUP)

L'étude du projet SIDIG MED. se basera sur les constats d'origine et de l'état des lieux de la question de l'AUP. Puis, en s'appuyant des axes thématiques et des indicateurs du programme nous montrerons les conclusions et les résultats de l'étude. Ces derniers devront justifier de l'intérêt et la plus value d'un projet de coopération pour l'ensemble des partenaires.

Le projet répond à deux fonctions de l'agriculture urbaine et périurbaine : la fonction sociale et la fonction économique. Son objectif est d'améliorer les processus de gouvernance pour le développement local, en faisant la promotion du dialogue social et interculturel, en combattant l'exclusion sociale et la pauvreté dans les aires urbaines et périurbaines touchées par le projet, à travers l'agriculture urbaine et périurbaine.

L'évaluation de ce projet se fera grâce aux critères d'évaluation du programme IEVP CT B MED décrit dans la partie précédente.

Le partenariat est composé de six membres localisés sur quatre territoires. D'abord sur la rive nord en Italie, La Municipalité de Rome avec le Département de la conservation de l'environnement, puis ESMO (consultant en projets urbains), consultants travaillant dans le champ de l'assistance technique basé à Rome également, en Espagne c'est la Métropole de Barcelone (AMB) qui participe au projet. Sur la rive sud, le partenaire Tunisien est la Municipalité de Mahdia, une ville située au sud de Tunis, puis la Jordanie intervient avec deux partenaires : le département de la forêt de Al-Balqa (Ministère de l'Agriculture) et le Jardin Botanique Royal.



Figure 27: Carte des territoires partenaires de Sidig Med - Source : Sidig Méditerranée

B.1. Méthodologie employée par le projet

B.1.a) Processus de participation

L'instance coordinatrice, la municipalité de Mahdia (Tunisie) organisme dans un premier temps, des rencontres régulières entre les partenaires. Ces dernières entendent favoriser le partage de bonnes pratiques issues des expériences de chaque partenaire. Ces séances de travail ont pour but d'aboutir à la définition d'un ensemble de recommandations pour les projets pilotes et l'élaboration de critères pouvant définir des modèles d'agriculture urbaine et périurbaine.

Ce processus de participation implique également la présence sur chaque territoire d'ONG aidant les communautés et les citoyens. Ces dernières cherchent à faire émerger de nouvelles politiques et contribuent à augmenter la capacité d'action des citoyens et acteurs impliqués. Enfin, des études devront être menées auprès des personnes interrogées, comme des partenaires. Elles concerneront le processus participatif sur son ensemble et auront valeur d'évaluation sur le projet.

Enfin, sur chacun des territoires, des comités de gouvernance en agriculture urbaine et périurbaine veillent à la fois à la bonne réalisation de l'état de l'art et sont force de proposition pour les recommandations concernant le projet pilote.

B.1.b) Echange d'expériences et de pratiques

L'objectif premier a été de mettre en place une approche qui permette de définir les aspects essentiels tels que la signification de l'inclusion sociale, les potentiels et les opportunités du projet pilote, et les différences entre les aires urbaines et péri urbaines, au regard de l'agriculture.

L'état de l'art, coordonné par la municipalité de Mahdia, a invité tous les partenaires du projet à faire une analyse des politiques en faveur de l'agriculture urbaine et périurbaine a permis de donner le cadre nécessaire à l'élaboration d'un projet pilote. Cela a été rendu possible par des échanges de méthode et de pratique entre les différents acteurs comme les collectivités locales et organisations coopératives /association de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté dans les villes, semenciers, experts, centres de recherches...

Par exemple, les communautés de femmes à Al Balqa (Jordanie) ont pu bénéficier de l'expertise d'une ONG Allemande pour confectionner des fromages à partir du lait produit dans la région. Un ingénieur est également intervenu dans le Jardin Royal pour sensibiliser les techniciens mais aussi les habitants sur les plantes médicinales et aromatiques.

Des visites sur le terrain ont également été organisées permettant aux participants du projet d'avoir un aperçu du territoire d'étude mais aussi de permettre une première prise de contact entre les partenaires. Cela permet à chacun d'apporter son expertise et d'accéder à une compréhension des limites de chaque contexte. Les rencontres tout au long du projet et les événements ont permis aux acteurs de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques dans leur pays respectifs.

Par ailleurs, les analyses issues de l'état de l'art sur chaque aire sont mises en commun et discutées afin d'aboutir à une analyse et conclusion commune.

B.2. Principaux résultats

B.2.a) Permettre une meilleure connaissance de l'Agriculture urbaine et périurbaine sur les quatre territoires

Le projet part du constat que les villes deviennent de plus en plus grandes, et bien que ce phénomène d'urbanisation soit « naturel », il crée des manques et des difficultés à différents niveaux : politique, environnemental, culturel et social. L'agriculture urbaine peut permettre de répondre à un marché en forte croissance, tout en commercialisant des produits et générant des services. C'est aussi un moyen de définir de nouveaux paysages et de répondre à des problèmes environnementaux et sociaux. Par la production de biens comestibles, les agriculteurs urbains peuvent contribuer à assurer la sécurité alimentaire et le développement économique des villes. Néanmoins, la pratique de l'agriculture urbaine et périurbaine fait face à de nombreux changements et le fossé se creuse entre nord et sud. C'est afin de comprendre ce phénomène que le projet SIDIG MED souhaite établir une comparaison entre les modèles urbains et péri urbains d'agriculture au sein des quatre territoires partenaires, afin d'observer les différences et les similarités.

D'un point de vue institutionnel, les différences entre les modèles peuvent être expliquées par quatre aspects : la législation, la planification urbaine et les espaces verts, l'implication des administrations publiques dans l'agriculture urbaine et périurbaine, et le rôle de la société civile.

Le projet semble répondre aux indicateurs du programme le concernant. Il a permis d'impliquer des PME (Jordanie, fabrication de fromages traditionnels) dans l'échange d'expériences et a abouti à la création d'un outil de communication et de mise en réseau innovant : le réseau euro-méditerranéen de l'agriculture urbaine et périurbaine, dont nous allons expliquer l'impact pour les partenaires de la coopération.

B.2.b) Apports de la coopération euro-méditerranéenne : la création d'un réseau euro-méditerranéen de l'agriculture urbaine et périurbaine

La création d'un réseau euro-méditerranéen de l'agriculture urbaine et périurbaine représente l'aboutissement du travail mené depuis le début du projet, et la capitalisation de ses résultats. L'objectif est de mettre en lien des partenaires afin qu'ils puissent avoir accès à la fois à une base de données de projets d'agriculture urbaine et périurbaine étant source d'inspiration, mais également donner les outils nécessaires à leur compréhension.

Cette activité implique une communication en ligne pour créer les fondements d'un réseau d'acteurs de l'agriculture urbaine et périurbaine. Diverses cibles sont envisagées : d'autres villes euro méditerranéennes, avec d'autres groupes cibles représentatifs et des experts de l'agriculture urbaine et périurbaine..Etc.

Le projet montre une volonté de pérenniser les activités en travaillant avec des associations et plus généralement en diversifiant les acteurs. La coopération a permis dans ce cadre là d'identifier les bonnes pratiques, qui permettent de répondre aux enjeux de l'agriculture urbaine.

Cette partie nous a permis de comprendre les fondements d'un projet de coopération transnationale. Le principal atout de cette pratique est qu'il permet de renforcer et pérenniser des partenariats existants ou d'en générer de nouveaux. Il peut s'agir aussi bien de coopération interne, entre les institutions d'un même pays, mais aussi entre différents territoires de la zone méditerranéenne.

Afin de mettre en application ces enseignements, la prochaine partie se propose de poser les bases pour un projet de coopération qui sera porté par l'AViTeM et répondant aux problématiques soulevées lors de l'étude de cas des villes de Marseille, Barcelone et Tunis.

III. Un projet de coopération euro-méditerranéenne :

S'appuyant sur l'analyse des projets réalisés dans la partie précédente, un projet de coopération portant sur l'agriculture urbaine et périurbaine dans les métropoles méditerranéennes « agriculture et métropolisation ». Il permettra d'envisager de nouveaux systèmes d'agriculture comme de véritables leviers de développement économique et sociale et urbain au sein des métropoles méditerranéennes. Les objectifs, activités et résultats attendus du projet sont présentés dans cette partie.

La reconquête d'espaces verts dans les villes s'est vue motivée par des volontés aussi bien politiques (démontrer les impacts positifs sur l'environnement, intégration dans les plans d'urbanisme...) qu'associatives et citoyennes (construire des espaces de socialisation, aux fortes valeurs paysagères et sociales). Les métropoles méditerranéennes font face à de nombreuses limites en terme de dégradation de la qualité de vie, de ségrégation sociale issue de l'étalement urbain et de nouvelles formes d'habitat ou encore l'absence d'institutions démocratiques qui permettent leur gestion. Comment faire face aux différentes problématiques de ces métropoles ? L'agriculture urbaine et périurbaine peut-elle être une solution pour limiter l'étalement urbain ? Afin de répondre à ces questions il faut d'abord chercher à connaître les appuis institutionnels existants sur chaque territoire.

A. Axes du programme Interreg MED dans lesquels peut s'intégrer le projet

Le programme Interreg Med vient de dévoiler son cahier des charges pour la période de programmation 2014-2020. L'AViTeM souhaite dès à présent se positionner sur ce programme, et ce dès le premier appel. En cela le projet proposé devra s'appuyer sur les axes thématiques du programme pour être éligible.

Aux vues des différents axes prioritaires et afin de capitaliser les différentes expériences menées dans le domaine de l'agriculture urbaine et périurbaine dans les pays méditerranéens, il est envisagé par l'AViTeM que le projet porte sur l'axe 3 du programme Interreg MED : « *protéger et promouvoir les ressources naturelles et culturelles de la Méditerranée* ».

Le projet pourra ensuite s'intégrer dans l'objectif spécifique 3.2 : « *maintenir la biodiversité et les éco système naturels par le renforcement de la gestion et de la mise en place d'espaces protégés* ». Il devra permettre de renforcer les capacités d'adaptation et d'amélioration des mesures de protection. Cela comporte deux conditions : favoriser une meilleure intégration des espaces protégés dans les stratégies de développement régional et générer une coopération plus intensive entre les régions MED. (Échanges d'information, stratégies, règlements...). Pour ce faire, le projet devra se faire en suivant les objectifs de la Convention de Barcelone.⁵⁹

Enfin, à partir des projets de coopération existants ainsi que des différents modes de gestions territoriaux de l'agriculture urbaine et périurbaine étudiés, il apparaît que le module 3 : capitalisation : transfert et diffusion, est le plus approprié. Il permettra, à partir des outils d'intervention (juridiques, d'aménagement et planification, maîtrise du foncier...), des méthodologies employées (coopération transnationale, création de zones protégées, revalorisation de la filière...) de fournir des activités de capitalisation et de diffusion. Cela signifie que chacun des projets étudiés pourra apporter ses résultats, en vue d'être diffusés à un public large. Il pourra s'agir de réaliser des recommandations politiques, mettre en place des accords ou proposer des réglementations en faveur de la reconnaissance de l'agriculture urbaine et périurbaine.

⁵⁹ Programme Med – programmemed.eu

B. Objectifs : reconnaissance, diffusion, participation

L'objectif général du projet est de contribuer à un renouveau des écosystèmes urbains par la préservation et la mise en valeur des espaces agricoles situés à l'intérieur et à proximité des espaces métropolitains méditerranéens. Le projet sera doté de trois objectifs spécifiques. Ils seront accompagnés des résultats attendus et des activités nécessaires pour y parvenir.

L'originalité du projet réside dans le fait qu'il s'attachera à requalifier la relation ville-campagne à travers le prisme de l'approvisionnement agricole en ville, en s'inspirant des expériences de projets de coopération dans les thématiques proches : préservation des marchés méditerranéens, agriculture urbaine comme moyen pour améliorer les processus de gouvernance pour les autorités publiques, commercialisation de ressources agroalimentaires locales... Puis il mènera à une meilleure connaissance des acteurs impliqués dans les réseaux de production, distribution et consommation de produits agricoles dans les métropoles méditerranéennes. Enfin, il apportera des connaissances sur les processus de gouvernance.

B.1. Objectif spécifique 1- Favoriser une reconnaissance de l'agriculture métropolitaine

Il s'agira dans un premier temps de favoriser une plus grande reconnaissance de la contribution de l'agriculture urbaine et périurbaine à l'émergence d'un modèle de développement territorial allant dans le sens d'une plus grande durabilité du développement des territoires urbains et ruraux.

Puis, le projet devra favoriser un changement des représentations de l'agriculture urbaine et périurbaine chez les habitants, les élus et décideurs des métropoles méditerranéennes en favorisant le rétablissement du contact entre les habitants et leur territoire. Il s'agit de leur faire prendre conscience de la multiplicité de fonctions et qualités de l'agriculture urbaine en donnant de nouveau une place aux terres agricoles dans et en périphérie des espaces métropolitains.

B.2. Objectif spécifique 2 - Mettre en visibilité et diffuser les meilleures pratiques en matière de valorisation de l'agriculture métropolitaine

Dans un second temps, il s'agira d'identifier et évaluer les outils de politiques publiques locales, régionales, nationales et transnationales qui favorisent la mise en valeur de l'agriculture de proximité dans les espaces métropolitains. Cet état de l'art sera facilité par la participation et l'aide des partenaires des différents projets ayant déjà été réalisés en la matière (le projet SIDIG Med).

Par ailleurs, il sera utile d'identifier les modes de production et de consommation qui permettront aux producteurs (généralement ruraux ou périurbain) de :

- se constituer en réseaux pour mieux diffuser leurs productions. On parle alors de circuits courts et d'agriculture de proximité.
- tirer une meilleure rémunération et de faciliter les échanges entre producteurs et consommateurs réduisant le nombre d'intermédiaires.
- se réappropriier la fonction de distribution que les producteurs ont perdu peu à peu, le marché étant conditionné d'un côté par le distributeur qui impose des règles et d'un autre par le consommateur.

Dans cette perspective, il apparaît nécessaire de promouvoir les bonnes pratiques en matière de politiques nationales, régionales et locales visant à la promotion de l'agriculture de proximité.

B.3. Objectif spécifique 3 – Donner une voix aux acteurs méditerranéens de l'agriculture métropolitaine

A travers un processus participatif, le projet devra favoriser l'émergence d'un réseau d'acteurs impliqués dans le développement de projets et d'initiatives de valorisation de l'agriculture de proximité dans les espaces métropolitains. Le réseau devra s'appuyer de ceux déjà existants sur chaque territoire pour les mettre en cohérence et coordonner leurs activités.

Afin de répondre à ces objectifs, et de justifier la plus value de ce projet, il est nécessaire de définir les résultats attendus et la manière dont nous pensons y parvenir. Cela permet à l'autorité de gestion de mieux apprécier la cohérence du projet avec les objectifs du programme.

C. Les résultats attendus du projet : fédérer les acteurs de l'agriculture

Quatre principaux résultats principaux sont espérés pour ce projet. Ils devront être en adéquation avec les résultats attendus du programme.

C.1. Résultat attendu 1

Sensibilisation des décideurs régionaux, nationaux et européens sur la contribution de l'agriculture métropolitaine. Il s'agira de sensibiliser les principaux bénéficiaires qui seront les agriculteurs urbains et périurbains, les universités, les décideurs politiques. A cet effet, un guide pourra être créé qui pourra être diffusé auprès des décideurs régionaux, nationaux et européens pour nourrir leur réflexion en vue de futures politiques favorisant le développement de politiques de promotion des circuits courts d'approvisionnement, commercialisation de produits locaux aux citoyens, reconquête de la nature en ville etc.

Activité 1-1 – Élaboration d'un guide pratique de l'agriculture métropolitaine méditerranéenne à destination des décideurs politiques et des techniciens

Ce guide prendra en compte les projets d'une part les projets de coopération (comme cités dans la Partie 2 de l'étude) d'autre part les propositions permettant de développer des actions publiques innovantes.

C.2. Résultat attendu 2

Élaboration d'une base de données des meilleures pratiques méditerranéennes en matière de valorisation de l'agriculture métropolitaine.

Une base de données pourra être élaborée répertoriant les différentes stratégies, politiques et initiatives mis en œuvre en Méditerranée à travers les projets de coopération (MED, IEVP...) et aussi les politiques nationales et régionales.

Par ailleurs, une démarche d'étude des différents modes opératoires des systèmes de production/distribution devra être engagée. Enfin, un des derniers points de ce résultat devra permettre une meilleure connaissance des acteurs impliqués dans les réseaux de production, distribution et consommation de produits agricoles dans les métropoles méditerranéennes et des connaissances des processus de gouvernance. Un accompagnement auprès des producteurs (renforcement des capacités, structuration de la filière) sera mis en place.

Activité 2-1 – identification des bonnes pratiques

Activité 2-2 – Évaluation

Suivant la méthodologie de l'évaluation par les pairs (*peer review*), le projet s'attachera à évaluer ces expériences sur la base de différents critères:

- Environnemental:
 - préservation de la biodiversité en ville,
 - gestion des ressources en eau, sols, air, etc.,
 - baisse des émissions de gaz à effet de serre associées au transport de produits alimentaires « importés » par les villes;
- Alimentaire : l'agriculture de proximité peut être envisagée comme réponse à la question de l'approvisionnement agricole des villes ;
- Economique : volume des revenus et des emplois générés pour les espaces ruraux à proximité de villes mais aussi pour celles-ci : production, réseaux de distribution et de commercialisation... ;
- Social : degrés d'appropriation des habitants aux initiatives menées sur le territoire, création d'emploi, cohésion sociale, etc.).

C.3. Résultat attendu 3

Structuration d'une communauté méditerranéenne des acteurs de l'agriculture métropolitaine. Il s'agira principalement de permettre une meilleure connaissance et un renforcement des politiques engagées dans chaque territoire.

Activité 3-1 – Élaboration d'une plateforme numérique

La plateforme numérique permet de :

- Présenter les différentes initiatives et projets capitalisés ;
- Offrir un outil de communication, « réseau social » de la communauté « agriculture métropolitaine ».

Activité 3-2 – Organisation de séminaire de capitalisation

L'organisation de 5 séminaires de capitalisation entre les acteurs des projets identifiés, qui visent à :

- Permettre la présentation et l'évaluation collective des projets et initiatives capitalisés dans le cadre du projet ;
- Favoriser les rencontres et la mise en réseau des acteurs ;
- Préparer l'émergence de futures initiatives et projets par les membres du réseau.

Chaque séminaire sera organisé autour d'une thématique particulière, par exemple :

- Structuration des filières de production ;
- Accès au foncier ;
- Structuration des consommateurs ;
- Aménagement métropolitain ;
- Gouvernance territoriale.

Activité 3-3 – Formalisation d'un réseau des acteurs de l'agriculture métropolitaine

Les acteurs pourront signer une charte permettant de montrer leur engagement dans ce réseau.

C.4. Résultat attendu 4

Élaboration de recommandations politiques. Le dernier résultat devra permettre de proposer des pistes d'amélioration des politiques de lutte contre l'étalement urbain, de préservation des terres agricoles, de logement, d'aides à la construction sur la base de critères géographiques...etc

Activité 4-1 – Élaboration d'un Policy Paper (recommandations politiques) à destination des décideurs territoriaux méditerranéens

D. Partenariats envisagés

D.1. France : ANIMA, CIHEAM, AViTeM

A ce jour l'Avitem compte sur l'appui et le partenariat de deux institutions. L'ANIMA est une plateforme de coopération pour le développement économique en Méditerranée. L'ANIMA Investment Network est un réseau d'agences nationales et régionales de promotion des territoires, des organisations internationales, des associations d'entrepreneurs, des pôles d'innovation, des investisseurs et des instituts de recherche. Son objectif est de promouvoir l'économie des pays de la Méditerranée, de favoriser la mise en réseau et la coopération entre les différents acteurs économiques de la zone euro-méditerranéenne. C'est pour cette raison qu'elle met en œuvre des outils et des projets destinés à améliorer l'attractivité des territoires, à développer des échanges et la coopération économiques entre pays en Méditerranée⁶⁰.

Le Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM) est une organisation intergouvernementale composée de 13 Etats membres (Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie). Son objectif est de promouvoir la coopération multilatérale en Méditerranée dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des territoires ruraux afin de répondre aux besoins des pays et des acteurs de l'agroalimentaire dans la région.

Les trois structures se posent en tant que coordinateurs et leader du projet.⁶¹ Il paraît cependant judicieux d'intégrer la ville de Marseille comme quatrième partenaire au vue de la manière de traiter la problématique sur son territoire.

⁶⁰ Portail ANIMA Investment Network – animaweb.org

⁶¹ Programme de coopération InteregMED 2014-2020

D.2. Espagne : l'Aire Métropolitaine de Barcelone

L'Area Metropolitana de Barcelone (AMB) peut aussi être envisagée. En effet, elle possède déjà l'expérience à la fois de la mise en réseau d'espaces protégés mais également de projet européens.

D.3. Partenaires associés

La Tunisie et la commune de La Soukra pourront être invités à participer au projet dans la mesure où leur expérience a été un succès et que l'objectif est de valoriser leur initiative au niveau institutionnel. La Grèce avec l'Université Agricole de Thessalonique peut également être envisagée comme dernier partenaire. Une première approche a déjà été effectuée auprès de l'université. Une des universités en Agriculture la plus reconnue dans l'Union européenne.

D.4. Les apports de la coopération pour les partenaires :

Le projet rapportera aux différents partenaires d'une part des **connaissances sur leur patrimoine naturel** urbain et périurbain (biodiversité, espaces naturels, paysages) et les outils nécessaires à sa protection. D'autre part, il permettra d'apporter des méthodologies qui leur permettront de mettre en place des politiques foncières efficaces ; dans un premier temps à l'échelle de la métropole puis par la suite à l'échelle régionale et nationale. Enfin, le projet apportera les outils de sensibilisation à destination du grand public et des collectivités territoriales en matière consommation locale.

Conclusion de la partie 3 :

La coopération dans l'espace euro-méditerranéen repose sur deux principaux outils financiers : la politique régionale de l'UE et l'Instrument de Voisinage Européen.

Le foisonnement de projets traitant de l'agriculture urbaine et périurbaine et ses « dérivés » a été rendu possible grâce à la volonté de la stratégie du programme qui préconisait dans ses objectifs « La promotion de la cohésion territoriale et la protection de l'environnement dans une logique de développement durable ».

La programmation 2014-2020 est marquée par la volonté, à travers les programmes Interreg MeD de favoriser des projets dont l'impact transnational est plus fort avec la création de modules. Les axes de développement s'appuient sur la stratégie Europe 2020 qui englobe une série d'orientation mettant l'accent sur la nécessité d'une croissance durable à la fois respectueuse de l'environnement et basée sur une approche écosystémique.

Sur cette base, le projet proposé a-t-il ses chances ? La croissance peut-elle être générée par une meilleure reconnaissance de l'agriculture urbaine et péri urbaine dans les politiques d'aménagement ? Ne faudrait-il pas plutôt agir sur un levier plus économique. L'axe 1.1 du programme semblerait alors plus approprié : « Accroître l'activité transnationale des clusters et réseaux innovants des secteurs clés de l'espace MED ».

Par ailleurs l'AViTeM pourrait se positionner sur d'autres programmes davantage axés sur la préservation de l'agriculture, comme le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), instrument politique de la Politique Agricole Commune (PAC).

Conclusion générale

Dans un premier temps, nous avons montré que la méditerranée est un espace fragile, soumis à de nombreuses contraintes dont l'extension urbaine inhérente à la croissance démographique, principalement au sud. Le paradoxe réside dans le fait que les métropoles grandissent et absorbent peu à peu les terres agricoles périurbaines. Cela entraîne le mitage de ces dernières, leur diminution, et une baisse considérable de la qualité des sols et des ressources en général.

L'agriculture périurbaine devient urbaine. Elle s'intègre au tissu urbain, et s'engage alors une lutte des agriculteurs, des collectivités (locales, régionales, nationales) ou des collectifs et associations, qui militent pour le maintien des terres agricoles urbaines. Cette lutte, se manifeste sous différentes formes ; elle dépend également des acteurs qui sont investi dans le processus.

L'agriculture urbaine et périurbaine est reconnue pour ses différentes valeurs (environnementale, lien social, alimentaire, lutte contre l'étalement urbain et maîtrise du foncier). Les moyens juridiques existent au niveau local, régional et national. Mais par exemple à Marseille, l'échelon le plus actif est l'échelon local. Le Schéma Directeur Agricole de la communauté urbaine, adopté en Juillet 2015 propose des actions aux 18 communes, permettant d'adopter une politique cohérente et unie en matière de préservation de l'agriculture. Cependant, le manque de cohérence dans les discours menés à la fois par les élus et les agriculteurs rend l'action collective difficile surtout face à la métropole d'Aix-Marseille Métropole à venir.

L'Aire Métropolitaine de Barcelone quant à elle bénéficie d'outils à l'échelle métropolitaine de préservation des espaces agricoles grâce à la prise de mesure (Ceinture verte) permettant la création d'un parc agricole au sud de la ville. Si l'action des collectivités est ici reconnue, celle des citoyens regroupés en collectifs, influe parfois sur les choix municipaux.

Le Grand Tunis, quant à lui obéit à une loi nationale, outil encore peu efficace contre le mitage et l'étalement urbain sur les terres agricoles. Les collectifs et initiatives privées et associatives sont aujourd'hui les leviers les plus importants.

L'agriculture urbaine est donc reconnue par les métropoles puisque des outils existent pour la maintenir. Mais sa prise en compte reste encore inégale et les différents niveaux de gouvernance manquent parfois de cohérence.

Par ailleurs, les différents programmes de coopération soutenus par l'Union Européenne à travers ses politiques ont montré l'utilité de l'action supranationale dans la reconnaissance et la prise

en compte de l'agriculture urbaine et périurbaine. Cela passe par des programmes de coopération en faveur d'un développement urbain, rural ou la valorisation économique de l'agriculture. Parmi ses projets, le projet SIDIG Méditerranée montre la plus value d'un projet de coopération à travers l'échange de pratiques, des états de l'art permettant de créer des bases de données exploitables par la suite ainsi que des projets pilotes réalisés sur le territoire favorisant la prise de conscience et la diffusion de la pratique agricole comme solution à des problèmes de gouvernance territoriale.

Le projet de l'AViTeM devra s'appuyer sur ces tendances pour être cohérent avec les projets existants. C'est pour cette raison qu'il a été décidé de capitaliser les actions et projets permettant par la suite la création d'un réseau euro-méditerranéen de l'agriculture urbaine et périurbaine. Ce réseau apporte permet le partage d'expériences et propose des solutions innovantes aux décideurs politiques, leur permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures adaptées à la préservation des terres agricoles urbaines. Ces différents outils devront générer une dynamique qui permettra peut être de créer une agence supranationale de soutien aux métropoles. Cette agence pourra garantir la valorisation et la pérennisation de l'agriculture urbaine en Méditerranée.

Nous répondons, à l'hypothèse d'étude qui affirmait que la coopération pouvait être une solution à la défaillance et venait pallier le défaut d'action de certaines politiques et être dans une certaine mesure, un levier de reconnaissance de l'agriculture urbaine et périurbaine.

Néanmoins, cela nous paraît aussi intéressant de se questionner sur la durabilité de l'agriculture urbaine et périurbaine. Cette dernière a une grande capacité d'adaptation. Mais elle est fragilisée par le processus de changement urbain qui abouti à s'interroger sur son futur : au vue des principales conclusions de cette étude, elle ne résistera pas longtemps. Sauf si, d'une part la volonté de régulation spatiale se manifeste plus fortement, c'est-à-dire que l'agriculture urbaine et périurbaine devienne partie intégrante des plans d'aménagement urbains qui reconnaissant sa spécificité et ses divers apports (production, cadre de vie) (Elloumi M, Jouve AM, 2003). D'autre part, cela ne peut être rendu possible par des projets d'aménagement qui prennent en compte les spécificités de l'organisation spatiale des territoires agricoles. Ce dernier point doit être accompagné d'une meilleure mise en valeur paysagère des espaces ouverts (grandes cultures) et une densification intelligente des franges urbaines. Le développement des villes ne doit plus se faire au détriment de l'agriculture, mais en collaboration avec elle. Mais cette pratique, ne peut relever des seuls urbanistes et agronomes, qui bien qu'ayant crée des outils se heurte à leur manque de succès. Pour Roland Vidal, la solution réside dans la création d'une nouvelle profession : l'agriurbanisme. Cette nouvelle pratique comporte une dimension pédagogique, une dimension de recherche et une

dimension professionnelle (Diagonal, 2015). L'agriculture cesse d'être la « variable d'ajustement » de l'aménagement urbain, considérée comme une réserve foncière, et s'intègre de nouveau au cœur du projet urbain.

Une autre hypothèse pourrait être envisagée, pour les pays où l'association des acteurs à la gouvernance territoriale est rendue difficile. Cette solution mettrait en avant la production alimentaire des villes, plus que la préservation de l'agriculture en tant que pratique ancestrale et de préservation d'espaces naturels dans et à proximité des villes garantes du bien être des habitants. Une ville peut elle être autosuffisante sans espaces agricoles urbains et périurbains ?

Les fermes urbaines peuvent répondre aux besoins des populations citadines en alimentation. Avec une gestion efficace des ressources en eau et en lumière, ces tours ultra modernes peuvent générer des aliments « sur demande » et s'adapter aux évolutions démographiques des villes. Version futuriste de l'agriculture elles anticipent les pertes des surfaces arables, et l'épuisement des sols. Dickson Despommier, professeur de sciences environnementales et de micro biologie à l'Université de Columbia de New York, fut l'un des premiers à proposer ce concept. Reste maintenant à connaître le coût environnemental sur le long terme d'une telle entreprise.

Index des illustrations

Figure 1: Carte de l'espace méditerranéen - Source: Le Dessous des Cartes	9
Figure 2: Carte de la rareté de l'eau en Méditerranée - Source: Le dessous des Cartes, 2010	10
Figure 3: Carte de l'urbanisation en Méditerranée en 1995 – Source : N.Douay, 2009	15
Figure 4: Graphique évolution et projection de la population urbaine et Méditerranée - Source: E.Coudert, 2012.....	16
Figure 5: Photo Incroyables Comestibles - Source: La Ruche qui dit Oui.....	20
Figure 6: Circuits courts - Source: Roman.C, 2011	21
Figure 7: Guerrilla Gardening à Marseille – Source : Chloé Soussan, 2015	26
Figure 8: Photo Ilot d'Amaranthes, Lyon - Source: Le passe jardin.....	28
Figure 9: Photo Jardin familial de Mazargue, Marseille, 9ème - Source: Le 20 Minutes.....	29
Figure 10: Photo Jardin partagé Joseph Aiguier, Source : Libres chemins	31
Figure 11: Photo Jardins sur toits, Le Caire, Egypte - Source: Toits vivants	31
Figure 12: Dragon fly, New York - Source: Vincent Callebaut.....	31
Figure 13: Carte des intercommunalités - Source: Aix-Marseille Métropole.....	35
Figure 14: Les espaces agricoles de MPM – Source : SCOT MPM	38
Figure 15: Photo: Serres du Hameau de Sybilles, Marseille, 2015 Source: Philippe Conti, Libération .	39
Figure 17: Jardins partagés et ouvrier à Marseille - Source: Libres chemins.fr.....	41
Figure 18: Vue de Marseille depuis le jardin de Terre de Mars - Source: Chloé Soussan	42
Figure 20: Projet d'extension du projet	44
Figure 19: Futur parc agricole de Aygalades - Source : Euroméditerranée.....	44
Figure 21: Carte de l'Aire Métropolitaine de Barcelone - Source: AMB	47
Figure 22: Carte de l'anella Verda - Source : Diputacio Barcelona.....	50
Figure 23: Carte du parc agricole du Baix Llobregat- Source: AMB	52
Figure 24: Agriculture urbaine à Barcelone "Mets un jardin dans ta vie"- Source: agriculturaurbana	Erreur ! Signet non défini.
Figure 25: Carte de situation du Grand Tunis- Source: Agence d'urbanisme du Grand Tunis.....	57
Figure 26: Carte des régions éligibles au programme MED - Source: Programme MED	66
Figure 27: Carte des régions éligibles pour Interreg Europe - Source : Programme Interreg Europe ..	67
Figure 28: Carte des territoires partenaires de Sidig Med - Source : Sidig Méditerranée	71

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	1
LISTE DES ACRONYMES	4
INTRODUCTION GENERALE.....	5
PARTIE 1 : L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE DANS LES METROPOLES MEDITERRANEENNES	
I. L'ESPACE MEDITERRANEEN : UNE REALITE COMPLEXE	10
A. DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	10
A.1. Une diminution des ressources en eau	10
A.2. Détérioration de la qualité des sols	12
A.3. Changement climatique et ses conséquences	13
B. VILLES MEDITERRANEENNES : CONSTRUCTION ET EVOLUTIONS.....	14
B.1. Construction des villes et étalement urbain.....	14
B.2. Une fonction portuaire mise à mal.....	Erreur ! Signet non défini.
B.3. Une « fracture » entre nord et sud du bassin méditerranéen.....	14
B.4. Une croissance démographique dans les villes... ..	15
B.5. ...mais aussi dans les campagnes.....	16
C. SECURITE ALIMENTAIRE EN MEDITERRANEE.....	17
C.1. Une forte dépendance alimentaire au sud de la Méditerranée.....	17
C.2. Un phénomène accéléré par la mondialisation ?.....	17
II. AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE	19
A. PRINCIPALES DEFINITIONS	19
A.1. Agriculture urbaine et périurbaine : des notions en mouvement(s).....	19
A.2. L'agriculture de proximité, un phénomène de mode ?.....	21
B. L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE : DES FONCTIONS DIVERSES	22
B.1. Contribuer à l'approvisionnement alimentaire des villes.....	22
B.2. Permettre la préservation des zones agricoles.....	23
B.3. Une source de revenus et d'économie	24
B.4. Activatrice de lien social.....	24
B.5. Garante du maintien des paysages et de qualité de vie urbaine	24
C. ACTEURS.....	25
C.1. Une démarche contestataire portée par les associations.....	25
C.2. La terre comme source de revenu pour les agriculteurs.....	27
C.3. Les organismes internationaux : vers un échange de bonnes pratiques	27
C.4. Une pratique institutionnelle ?	27

C.5. Formes	28
CONCLUSION DE LA PARTIE 1	32
PARTIE 2: ANALYSE DE LA RECONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE DANS LES METROPOLES MEDITERRANEENNES: MARSEILLE, BARCELONE, TUNIS	
I. AIRE METROPOLITAINE DE MARSEILLE, UNE DIFFICULTE A CONVAINCRE DE LA NECESSITE DE PROTECTION DE L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE.	34
A. AIRE METROPOLITAINE DE MARSEILLE : DES TERRES A RECONQUERIR	34
A.1. <i>Étalement de l'urbanisation sur un espace naturel riche</i>	35
A.2. <i>Un maraichage en diminution</i>	35
B. LA COMMUNAUTE URBAINE DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE, UNE VOLONTE DE CONVAINCRE LES AGRICULTEURS DE PRESERVER LES TERRES.....	36
B.1. <i>Tendances de l'agriculture</i>	36
B.2. <i>Lutte entre les acteurs de l'agriculture urbaine et périurbaine</i>	38
B.3. <i>Vers une préservation de l'agriculture périurbaine</i>	38
B.4. <i>Pérenniser l'agriculture et garantir l'accès au foncier : le rôle du SDAC</i>	39
C. LA VILLE DE MARSEILLE	40
C.1. <i>Disparition de la fonction nourricière</i>	40
C.2. <i>Une pratique agricole de loisirs</i>	40
C.3. <i>Un accompagnement timide de la commune de Marseille</i>	42
C.4. <i>Un projet au cœur d'Euroméditerranée, espoir d'une plus grande reconnaissance de l'agriculture urbaine</i>	43
II. AIRE METROPOLITAINE DE BARCELONE	47
A. AGRICULTURE DANS LA METROPOLE	47
A.1. <i>Types d'agricultures</i>	48
A.2. <i>Une politique métropolitaine axée sur la préservation de la biodiversité</i>	48
B. PROJET DE L'ANELLA VERDA: CONNECTER POUR MIEUX PROTEGER	50
B.1. <i>Un projet de territoire</i>	50
B.2. <i>Un projet de territoire appuyé par l'Union Européenne</i>	51
C. PROJET DU PARC AGRICOLE DE LA VALLEE DU BAIX LLOBREGAT	51
C.1. <i>Un espace lacéré mais à fort potentiel</i>	53
C.2. <i>Une volonté de maîtriser l'urbanisation</i>	53
D. UN URBANISME TEMPORAIRE, POUR LE BONHEUR DES CITADINS.....	54
III. AGGLOMERATION DU GRAND TUNIS.....	57
A. UNE PRISE EN COMPTE INSUFFISANTE DE L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE.....	58
A.1. <i>Un paysage marqué par l'agriculture.</i>	58

A.2.	<i>Des outils de protection inefficaces</i>	58
B.	VERS UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE AVEC L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE ?.....	59
B.1.	<i>Une solution aux difficultés financières des citoyens et des agriculteurs</i>	59
B.2.	<i>Une fonction environnementale et écologique qui doit faire ses preuves en politique</i>	59
B.3.	<i>L'agriculture urbaine comble les citoyens en manque de campagne</i>	60
C.	L'EXEMPLE DE LA SOUKRA : UN RENOUVEAU DE L'AGRICULTURE URBAINE	60
C.1.	<i>Une périphérie agricole à l'abandon</i>	60
C.2.	<i>Un projet entrepris par une ONG tunisienne</i>	61
CONCLUSION PARTIE 2 :		63
 PARTIE 3: RETOUR D'EXPERIENCE SUR LA COOPERATION : UN EXEMPLE DE PROJET SUR L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE		
I.	LA POLITIQUE EURO-MEDITERRANEENNE	65
A.	POLITIQUE DE VOISINAGE DE L'UE.....	65
A.1.	<i>Instrument Européen de voisinage</i>	Erreur ! Signet non défini.
B.	LA POLITIQUE REGIONALE DE L'UE.....	66
B.1.	<i>Pour une plus grande cohésion</i>	Erreur ! Signet non défini.
C.	LES PROGRAMMES DE COOPERATION EN MEDITERRANEE	66
C.1.	<i>Le programme Interreg Méditerranée</i>	66
C.2.	<i>Le programme Interreg Europe</i>	67
C.3.	<i>Le programme IEV CT Méditerranée</i>	68
II.	UN FOISONNEMENT DE PROJETS DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE URBAINE	68
A.	L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE DANS LES PROJETS DE COOPERATION EURO-MEDITERRANEENNE	68
A.1.	<i>Le programme IEVP CT MED</i>	69
A.2.	<i>Des projets valorisant le secteur agro-alimentaire</i>	69
A.3.	<i>Projets financés par d'autres programmes</i> :.....	70
B.	LE PROJET SIDIG MED. - DIALOGUE SOCIAL ET INTERCULTUREL A TRAVERS LE DEVELOPPEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE : AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE (AUP).....	71
B.1.	<i>Méthodologie employée par le projet</i>	72
B.2.	<i>Principaux résultats</i> :.....	73
III.	UN PROJET DE COOPERATION EURO-MEDITERRANEENNE :	75
A.	AXES DU PROGRAMME INTERREG MED DANS LESQUELS PEUT S'INTEGRER LE PROJET	76
B.	OBJECTIFS :RECONNAISSANCE, DIFFUSION, PARTICIPATION	77
B.1.	<i>Objectif spécifique 1- Favoriser une reconnaissance de l'agriculture métropolitaine</i>	77

B.2.	<i>Objectif spécifique 2 - Mettre en visibilité et diffuser les meilleures pratiques en matière de valorisation de l'agriculture métropolitaine</i>	77
B.3.	<i>Objectif spécifique 3 – Donner une voix aux acteurs méditerranéens de l'agriculture métropolitaine</i>	78
C.	LES RESULTATS ATTENDUS DU PROJET : FEDERER LES ACTEURS DE L'AGRICULTURE	79
C.1.	<i>Résultat attendu 1</i>	79
C.2.	<i>Résultat attendu 2</i>	79
C.3.	<i>Résultat attendu 3</i>	80
C.4.	<i>Résultat attendu 4</i>	81
D.	PARTENARIATS ENVISAGES	81
D.1.	<i>France : ANIMA, CIHEAM, AViTeM</i>	81
D.2.	<i>Espagne : l'Aire Métropolitaine de Barcelone</i>	82
D.3.	<i>Partenaires associés</i>	82
D.4.	<i>Les apports de la coopération pour les partenaires :</i>	82
	CONCLUSION DE LA PARTIE 3	83
	CONCLUSION GENERALE	84
	INDEX DES ILLUSTRATIONS	87
	ANNEXES	92
	BIBLIOGRAPHIE	98

Annexes :

Annex 1 : compte rendu de l'entretien Mayté Banzo

Annexes 2 : compte rendu de l'entretien Cyril Blanc

Annexe 3 : compte rendu de l'entretien Patrick Magro

ANNEXE 1 : Compte rendu de l'entretien téléphonique avec Mayté Banzo, UMR ADES, Bordeaux 29 /07/2015

L'intérêt pour la municipalité de Barcelone pour la question de l'agriculture urbaine et périurbaine est assez récente. L'action phare de l'aire métropolitaine est le parc de la vallée du Llobregat.

Le projet de la ville était de relier les différents parcs urbains de la ville pour créer une ceinture verte.

Le parc est situé au sud-ouest de l'aire métropolitaine, dans la partie dense.

La zone d'extension naturelle de la ville empiète sur les terres agricoles au grand mécontentement des agriculteurs. Les principales revendications du parc du Llobregat sont donc de maintenir une agriculture viable autour de la ville.

Les collectivités territoriales (Diputacion) se sont donc engagées dans un processus de professionnalisation et de valorisation de la filière agricole périurbaine.

Cependant, on constate :

- Qu'aucune terre, mis à part le parc agricole urbain, n'est classé en zone « non constructible », ce qui signifie que la pression urbaine continuera de s'exercer sur des terres de plus en plus éloignées
- Les outils développés ne permettent pas d'imbriquer les problématiques périurbaines et rurales avec l'échelle urbaine. L'urbain et le rural restent deux notions et territoires abordés séparément dans les documents d'urbanisme et dans la conception de l'aménagement du territoire.
- Les producteurs sont davantage en lien avec le marché central, que dans une optique de valorisation d'une agriculture de proximité ou de commercialisation par des circuits courts.

Néanmoins, les revendications dépendent largement de la pratique de l'agriculture. Aujourd'hui les citoyens ne sont pas dans une logique économique lorsqu'il est question de l'approvisionnement alimentaire de proximité.

Projet ANR DAUME

Mayté Banzo a participé au projet financé par l'Agence Nationale de la recherche (ANR), intitulé DAUME (Durabilité de l'agriculture urbaine et périurbaine en méditerranée).

Le projet consiste à analyser et évaluer les nouvelles formes de gestion et de gouvernance des territoires périurbains. Il permet de montrer en quoi l'agriculture est intégrée dans les systèmes urbains en Méditerranée. Il a conduit une analyse comparée sur 5 terrains : l'aire urbaine de Montpellier, la Plaine de Pise, la Lezíria do Tejo (Lisbonne), les espaces périurbains de Meknès et l'agglomération de Constantine.

L'objectif a été d'effectuer une comparaison entre le nord et le sud de la Méditerranée et dans un second temps de dépasser la dualité de l'étude entre l'urbain et le rural agricole.

Il s'agit également de se questionner sur la notion de durabilité ; l'agriculture peut elle favoriser la durabilité urbaine ?

Les origines de ce projet sont variées, mais principalement on notera la nécessité de diversifier les terrains et mettre en perspective les résultats obtenus plutôt que de les comparer.

Le projet, qui s'est achevé en Juillet 2015, a permis de se déplacer sur tous les terrains d'étude, à la recherche de nouvelles méthodes d'intégration de l'agriculture dans les politiques et l'aménagement des villes.

Les principales conclusions, sont liées aux contextes sociaux et politiques de chaque pays. Mais les différences sont tout de même notables entre nord et sud dans la manière d'aborder la question de l'agriculture urbaine. Au sud, elle n'est pas une préoccupation, elle ne possède pas de statut particulier du fait qu'elle n'est pas reconnue en tant qu'agriculture pouvant générer du profit, dans le tissu urbain. La priorité est donnée à la construction de logements.

Ce projet interdisciplinaire a permis de travailler sur la relation « ville-agriculture »

ANNEXE 2 : Compte rendu entretien Cyril Blanc, MPM, 31/07/2015

Histoire de la préoccupation pour l'agriculture urbaine :

Dans les années 90's un mouvement commence, et est encadré par deux entités : l'Etat, à travers le ministère de l'Agriculture et le centre de ressources nationales , et la bergerie Nationale, et d'un autre côté la Confida, les Chambres d'Agriculture, notamment celle d'Isère qui est plus active.

Le ministère de l'agriculture a par la suite passé la main aux Chambres d'agriculture qui gèrent aujourd'hui entièrement cette activité.

Le sujet de l'agriculture urbaine est un sujet « cyclique », il revient environ tous les 2 ou 3 ans. C'est une thématique intéressante car elle est à mi chemin entre l'espace agricole et la préoccupation pour l'espace agricole.

Le constat est le suivant en France, les espaces naturels sont bien protégés par le tissu associatif notamment, qui milite pour sa protection et sa valorisation.

« l'espace agricole est considéré différemment selon les acteurs : pour certains, c'est un élément du cadre de vie, du paysage, alors que pour d'autres c'est une fonction essentielle, économique, un support de production »

L'agriculture urbaine eut répondre à des enjeux différents, et se développer à travers différentes entrées : par exemple, la ville de Lille a dû traiter la question de la gestion de sa ressource en eau, donc les différents services des villes s'allient, en binômes généralement : direction de l'urbanisme avec la direction de l'environnement et l'aménagement...

Cependant on remarque que la problématique agricole est rarement prise en compte à travers l'entrée agricole.

Par exemple, pour MPM c'est la direction de l'urbanisme qui est en charge de cette question.

L'association Terres en Ville a été créée à cet effet également.

Exemple d'un projet mené dans le cadre d'un programme de financement européen INTERREG, Sustainable Open Spaces » SOS, pour favoriser l'échange d'informations entre les pays.

A MPM la problématique de l'agriculture est récente, car la présence de l'agriculture n'est pas forte : l'espace agricole compte seulement pour 4% , tandis que pour Lyon elle s'élève à 60%. Marseille est cependant « riche » en espaces naturels, qui constituent plus de 47% de l'espace total de son territoire.

En 2004, le projet d'agglomération naît de trois lois qui réussissent à s'articuler. IL s'agit de la loi Chevènement, la Loi Voynet qui obligeait les territoires à avoir un projet pour pouvoir bénéficier d'un financement, et la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain).

Dans cette loi, seule une infime partie est consacrée à l'agriculture dans un projet de territoire/ d'agglomération de MPM.

Par la suite un diagnostic agricole est lancé. L'espace agricole sur le territoire est alors de 3%.

CB fait remarquer la différence entre l'espace « vu comme agricole » et la surface agricole utile, et le règlement urbain qui classe en zones constructibles des espaces agricoles qui peuvent parfois être laissés en friche.

Sur le territoire de MPM, 147 exploitants ont été recensés, ils se situent de manière diffuse sur le territoire. Il y a différents types d'agriculture néanmoins, on observe une agriculture bien entretenue avec une valeur patrimoniale forte. C'est le cas des vignobles notamment. La cuvette marseillaise est en délitement. Ce phénomène est principalement causé par :

Le fait que les agriculteurs vendent leurs terres au profit de la promesse de grosses rentrées d'argent. En effet, certaines terres ne sont pas classées « constructibles », mais les agriculteurs préfèrent les laisser en friches, plutôt que les cultiver, en attendant qu'elles le deviennent et soient plus rentables/génèrent plus de profit à la vente.

Les agriculteurs en fin de carrière, ne trouvant pas facilement de repreneur, (car leurs enfants se sont adaptés au « style de vie citadin », et ne souhaitent pas vivre dans les mêmes conditions que leur parents). Dans le cas d'un achat des terres agricoles grâce à des baux, permet la culture, mais les agriculteurs ne pratiquent en général pas de gros investissement sur leur terre, en attendant le classement en « zone constructible » également. La culture céréalière est préférée car elle est moins coûteuse que le maraichage.

Le combat pour le maintien des terres agricoles se fait par une poignée d'élus et de personnes convaincus de la nécessité de préserver l'espace agricole par le biais du PLU et du SCOT.

L'intérêt pour eux est d'agir sur le développement d'une politique foncière. En ce sens deux documents ont été créés : la Convention d'Aménagement Rural (CAR) et la Convention d'intervention Foncière (Cif)

Ces outils permettent une progressive maîtrise de l'espace, puis du foncier. Mais la gestion est longue, et se fait à la parcelle.

En 2011, un nouvel outil permet d'aborder l'agriculture sous trois nouveaux angles : **l'économie, l'environnement, par la gestion des espaces naturels, et la communication, et cela en plus de l'urbanisme et du foncier.**

Le SDAC a été approuvé le 3 Juillet 2015, c'est un projet de territoire pour MPM qui valorise et protège l'agriculture.

Les agriculteurs font face à de nombreuses difficultés lorsqu'ils cultivent dans l'espace urbain : limites d'horaires de travail, épandages limité en bordures de zones habitées... et les enfants d'agriculteurs ne reprennent pas les parcelles. Cependant des jeunes agriculteurs souhaitent encore s'installer sur des parcelles agricoles, selon la Chambre d'Agriculture.

ANNEXE 3 : Compte rendu de l'entretien téléphonique avec Patrick Magro – Maire PCF de Séptèmes-les-Vallons, Vice-président de la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole délégué à l'Aménagement de l'espace communautaire le : 14/08/2015

Selon Patrick Magro (PM) deux outils permettent de sauvegarder l'agriculture sur le territoire de la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole (MPM), le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale (SCOT).

Le paradoxe de l'aire urbaine de Marseille réside dans le fait qu'elle se situe sur un département (Bouches du Rhône) qui est le 1^{er} producteur maraîcher de France et le 2^{ème} producteur en fruits de France, mais MPM ne compte pas pour beaucoup dans ce classement puisque seulement 3% de ses terres sont agricoles et arables.

Le département bénéficie d'une bonne irrigation grâce au canal de Provence, à la Durance et au Verdon. L'eau est un des atouts forts du département.

Le SCOT a permis de gagner 1% et ainsi passer à 4%, et récupérer 150 hectares dont la moitié se situent sur la ville de Marseille.

Certains espaces pourraient constituer des réserves agricoles, des « terres d'avenir » pour le territoire comme Gignac.

Certains territoires comme Cassis, ont des produits à fortes valeur ajoutée comme la viticulture, gagnent plus d'argent grâce à cette activité qu'en construisant des logements. La mairie agit donc en la faveur de l'agriculture, en classant les terres agricoles dans son PLU.

Mais les difficultés sont multiples. Les enfants d'agriculteurs reprenant de moins en moins les exploitations familiales, les agriculteurs sont obligés de vendre leur terres plutôt que de procéder à une donations à leurs hérités. Cependant, d'une part la SAFER taxe la vente, et d'autre part certains agriculteurs peuvent attendre plusieurs années avant de pouvoir vendre leur terre à un prix décent. Résultat de ce mécanisme, les agriculteurs réalisent des donations à d'autres agriculteurs, ou tout autre personne désirant acheter le terrain, tout en percevant une somme correspondant au prix « juste » estimé par l'agriculteur, sans que la SAFER n'intervienne. Ce phénomène de fausse donation est néanmoins de plus en plus pris en considération par l'Etat.

Selon PM il ne faut opposer les situations :

L'artificialisation doit rester minimale dans les zones déjà très artificialisées, et dans les zones où l'agriculture est peu présente il faut regagner des terres.

Une zone agricole doit le rester. PM insiste sur la volonté politique comme moteur du fonctionnement et pérennité d'un SCOT.

L'exemple pourrait être prit sur la ville de Montréal : Première ville agricole du Canada avec 108 hectares cultivés, sur des terres appartenant à la ville. Le projet « Cultiver l'espoir » consiste à assurer un approvisionnement durable en légumes durant les périodes creuses de l'hiver afin de lutter contre l'insécurité alimentaire de Montréal.

La collectivité pourrait acheter des terres pour permettre leur usage par les agriculteurs, ou bien elle pourrait permettre, via la création de pôles qui tirent vers le haut.

La ville de Mouans Sartoux dans les Alpes Maritimes réserve 3 hectares de terres agricoles pour le maraichage communal qui permet l'approvisionnement de la restauration collective (écoles, maisons de retraites)

Les villes de Lyon, Rennes, St Etienne sont de bon exemples de villes qui ont su prendre en compte la question de l'agriculture urbaine et périurbaine dans leurs politiques.

L'agriculture ne doit pas être la variable d'ajustement de l'aménagement. Par exemple, les zones de Maignane et Vitrolles classées en zones agricole ont vu leur affectation changer avec l'implantation d'infrastructures (aéroport) et d'entreprise (Eurocoptère) génératrices d'emploi.

Pour PM le maintien de l'agriculture doit passer par une volonté ferme de ne pas changer ces zones.

Pour conclure, le territoire est face à deux grandes difficultés en matière de maintien des terres agricoles : le manque de foncier agricole dans les outils d'aménagement et les politiques territoriales, ainsi que la difficulté d'accéder au foncier agricole pour les agriculteurs qui souhaitent s'installer, n'étant pas enfant d'agriculteur, la question est ici de savoir comment favoriser les projets pour ce public.

Bibliographie

- OUVRAGES GENERAUX SUR LA MEDITERRANEE :

AVITEM, *Priorités économiques et sociales, des évolutions préoccupantes*, article, [en ligne] Paru le 20/09/2013, consulté le 29/07/2015

BULLET, Céline *Changements climatiques et usages en eau dans le bassin méditerranéen : impacts et adaptations*, thèse, AgroParis Tech, Office International de l'Eau, paru en 2008, [en ligne] consulté le 19/05/2015

CLEMENT, Vincent, *La Méditerranée, une géographie paradoxale – Unité ou fracture en Méditerranée : d'un mythe à l'autre*, Géoconfluences ENS-Lyon, article, mis en ligne le 11/03/2004, [en ligne] consulté le 23/06/2015 URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/etpays/Medit/MeditScient2.htm>

COUDERT Elisabeth, *Une approche régionale de la population et de l'urbanisation en Méditerranée, rétrospective et projections à 2025*, Ed. open Source, 2012, Paru en 2013, [en ligne], consulté le 15/08/2015 URL : <http://books.openedition.org/pufr/262>

FABRE Thierry (Dir.), *Méditerranée, un monde fragile ? Rencontres d'Averroès #17*, Editions Parenthèses, Paru en 2011, 111p

MEDCOP21, *Agenda positif méditerranéen, Enjeux*, Rapport, Edition Paris 2015- Cop21, Paru en juin 2015, 56p

NEUMULLER Michel, *La gestion raisonnée des ressources en eau supporte mal le tourisme de masse*, article de presse, Revue Econostrum Paru le 7/02/2012 (consulté le 10/06/2015) URL : http://www.econostrum.info/La-gestion-raisonnee-des-ressources-en-eau-supporte-mal-le-tourisme-de-masse_a8804.html

THIBAUT, Henri-Luc (Dir.), *Changement climatique et énergie en Méditerranée*, Plan Bleu, Rapport, Paru en 2008, [en ligne] consulté le 20/05/2015 URL : http://planbleu.org/sites/default/files/publications/changement_clim_energie_med_fr_0.pdf

TREYER Sébastien, TROY Billy - *Économie et stratégies agricoles*, dont le dossier « *Eau et sécurité alimentaire : dynamiques régionales pour un défi planétaire* » dans N°19/2012. CLUB DÉMÉTER, 2012 paru en 2013, [en ligne], consulté le 12/06/2015 URL : <http://www.iddri.org/Publications/Ouvrages-en-parteneriat/L-eau-dans-l-equation-alimentaire-dynamiques-regionales-pour-un-defi-planetaire>

- OUVRAGES SUR LES METROPOLES

BASSAND Michel, *Cités, villes, métropoles. Le changement irréversible de la ville*, Paru en 2008, PPUR, PPU POLYTEC ROM [en ligne] p 43-45 URL : <http://www.espacestems.net/generate-pdf/?idPost=24029>

DOUAY Nicolas, *La Méditerranée à l'heure de la métropolisation*, Paris, PUCA - Observatoire des territoires et de la métropolisation dans l'espace méditerranéen, Paru en 2009 242p

ESCALLIER, Robert *Métropoles et globalisation dans le monde arabe et méditerranéen: état, enjeux et perspectives*, Cahiers de la Méditerranée [en ligne], 64 2002, mis en ligne de 15 Juin 2004, consulté le 30 mars 2015 URL: <http://cdlm.revues.org/68>

- **OUVRAGES GENERAUX SUR L'AGRICULTURE URBAINE :**

AUBRY Christine, *L'agriculture urbaine fait déjà partie du « métabolisme urbain »* Ed. Demeter, Paru en 2013, [en ligne] consulté le 2/07/2015 URL : http://www.clubdemeter.com/pdf/ledemeter/2013/l_agriculture_urbaine_fait_deja_partie_du_metabolisme_urbain_.pdf

AUBRY Christine, CONSALES Jean Noel, *L'agriculture urbaine en question : l'épiphénomène ou révolution lente ?* Espaces et sociétés, 2014/3 (n° 158), p119-131 [en ligne] Consulté e 1/08/2015 URL : http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ESP_158_0117

DONADIEU Pierre, FLEURY André, *De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine*, Courrier de l'environnement de l'INRA N°31, Paru en 1997 [en ligne] consulté le 07/05/2015 URL: <http://www7.inra.fr/lecourrier/assets/C31Donadieu.pdf>

DUCHEMIN Eric, WEGMULLER Fabien, *Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal: étude des discours au sein du programme des jardins communautaires*, Volume 10 N°2 , Paru le 2/09/2010 [en ligne] consulté le 13/04/2015 URL: <http://vertigo.revue.org/10445>

FAO, "Agriculture and cities – The challenges of food and nutrition security, agriculture and ecosystem management in an urbanizing world" [en ligne]- FAO – mis en ligne en 2011, consulté le 12/03/2015, URL: http://www.fao.org/fileadmin/templates/FCIT/PDF/FoodAgriCities_Oct2011.pdf

LAGNEAU Antoine, BARRA Marc, LECUIR Gilles, *Agriculture urbaine, Vers une réconciliation ville-nature*, Edition le passager clandestin, Paru en 2015, 313p

NOVARINA Gilles, BOURAOUI Moez, DONADIEU Pierre, *Les agriculteurs dans la cité*, Revue de géographie Alpine– Revue Internationale de la montagne, Tome 91 N°4, Décembre 2003

Restitution du workshop "je suis jeune et Jassur » *Cultiver le parc habité : quelle agriculture pour Euroméditerranée 2 ?*, Juin 2015, Marseille

ROMAN Christine (Dir.), *Agriculture de proximité, circuits courts: les territoires aquitains s'impliquent, guide pour l'action 2011*, Pays et quartiers d'Aquitaine, Paru en 2011 [en ligne] consulté le 14/04/2015

SOBOCINSKI, Aurélie, *Le boom de l'agriculture urbaine*, Le journal CNRS, [en ligne], mise en ligne le 24/02/2015, consulté les 22/03/2015, URL: <https://lejournal.cnrs.fr/articles/le-boom-de-lagriculture-urbaine>,

TORRE, André et BOURDEAU-LEPAGE Lise *Quand l'agriculture s'installe en ville, désir de nature ou contrainte économique*, Revue Métropolitiques [en ligne] mis en ligne le 06/02/2013, consulté le 20/03/2015 URL: <http://www.metropolitiques.eu/Quand-l-agriculture-s-installe-en.html>

- **OUVRAGES SUR L'AGRICULTURE URBAINE EN MEDITERRANEE**

ABIS Sébastien (Dir.) Centre International des Hautes Etudes en Agronomie en Méditerranée (CIHEAM), *Agricultures urbaines en Méditerranée*, Lettre de veille n°18, article paru en Septembre 2011

CONSALES Jean Noël, *Les jardins familiaux de Marseille, Gênes et Barcelone - Entre enjeux potentiels et fonctions réelles de l'agriculture urbaine*, [En ligne], 15 | 2003, mis en ligne le 15 octobre 2005, consulté le 05 mai 2015. URL : <http://rives.revues.org/449>

DUBESSY, Frédéric, *Vers un meilleur soutien de l'agriculture familiale au Maghreb*, *Revue Econostrum*, [en ligne] mis en ligne le 26/02/2014 consulté le 16/02/2015, URL : http://www.econostrum.info/Vers-un-meilleur-soutien-de-l-agriculture-familiale-au-Maghreb_a17637.html

LAVERGNE Marc, *L'agriculture dans le bassin méditerranéen, une réalité ancienne à l'heure du renouveau*, CIHEAM. Urbanisation et agriculture en Méditerranée : conflits et complémentarités, L'Harmattan, 580, Paru en 1999 mis en ligne en Juin 2009, [en ligne], Consulté le 2/03/2015

LE LIDEC (Dir.) *Analyse des politiques urbaines des grandes métropoles et de leur transcription règlementaires – projet « Capstone »* SciencesPo.-APUR , 2013, [en ligne] consulté le 10/08/2015

MESHAKA Denis ,*Comment un territoire peut-il œuvrer pour sa gouvernance alimentaire en intégrant les problématiques du développement durable ? Cas de la métropole « Aix-Marseille Provence » et ses franges*, Mémoire de fin d'études – Université Aix Marseille Institut d'Urbanisme et d'Aménagement régional-Septembre 2014

NASR J. PADILLA M, *Interface: agriculture et ville à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, Ed.Delta, IFPO 249p. [en ligne] Paru en 2005, consulté le 01/04/2015 URL: <http://mediterranee.revues.org/368>

DENIS Elise, CORDIER Enora, DELAGARDE Aurore, MADANI Wassim, Chloé SOUSSAN, TRABUT Bruno, *Expérimenter l'urbanisme participatif à Sfax, Pour un agritourisme à Sfax*, Atelier de Coopération Internationale Institut d'Urbanisme de Grenoble, 2014

- **OUVRAGES SUR L'ALIMENTATION ET LA SECURITE ALIMENTAIRE**

ABIS Sébastien, *Sécurité alimentaire et développement rural: deux impératifs pour une villes « durable »*, Extrait du colloque de l'IRIS « Ville et développement durable » , Paru le 26/10/2012 [en ligne] consulté le 27/05/2015

ABIS Sébastien, *Sécurité alimentaire et changement climatique en Méditerranée et Afrique de l'Ouest –« Séminaire Eau et Sécurité Alimentaire en Méditerranée »* SESAME publié en 2015, [en ligne] consulté le 23/06/2015b

BARLES, Sabine, *Comprendre et maîtriser le métabolisme urbain et l'empreinte écologique des villes*, *Revue responsabilité & environnement* N°52 [en ligne] paru le 10/2008, consulté le 12/04/2015

REMESY, Christian *Pour une nouvelle transition alimentaire*, (presse) *Le Monde* paru le 28/04/2015 [en ligne] consulté le 30/04/2015 URL: http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/04/28/pour-une-nouvelle-transition-alimentaire_4624395_3232.html

RASTOUIN Jean Louis, *La diète méditerranéenne, outils potentiel d'une sécurité alimentaire territoriale durable*, compte rendu de l'Atelier « ville et territoires durables » MEDCOP 21, 4/06/2015

- OUVRAGES SUR MARSEILLE :

GALL Emmanuelle, *Marseille-Provence 2013 : la misère est-elle soluble dans la culture ?* Télérama, publié le 21/11/2012 [en ligne] consulté le 2/08/2015 URL : <http://www.telerama.fr/scenes/marseille-provence-2013-la-misere-est-elle-soluble-dans-la-culture>

Mouvement Métropole, *L'agriculture au cœur de la métropole marseillaise, un secteur économique à préserver*, Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, Paru en 2014 [en ligne] consulté le 28/07/2015 URL : www.mouvement-metropole.fr

PERRIN Coline, *Construire les campagnes méditerranéennes. Usages, aménagement et valorisations du foncier agricole périurbain en Provence et en Toscane (1950-2010)* Thèse, Université de Provence – Aix-Marseille I. 2009. [en ligne] consulté le 28/07/2015

RONAI Simon, *Marseille : une métropole en mutation*, Revue Hérodote n°135 paru en 2009 [en ligne] consulté le 25/07/2015 URL : <http://www.cairn.info/revue-herodote-2009-4-page-128.htm>

Schéma Directeur Agricole de Marseille Provence Métropole, SDAC, Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône, paru le 3/07/2015

Centre de documentation et de l'urbanisme, *Urbanisation du littoral méditerranéen, dossier bibliographique*, Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, paru en 1998, consulté le 15/07/2015 URL : http://www.cdu.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/urbanisation_du_littoral_mediterraneen_cle53af33.pdf

- OUVRAGES SUR BARCELONE :

MALET Pauline, *Villes du futur, futur des villes : quel avenir pour les villes du monde – Barcelone : Ville de projets ?* Sénat n° 594 tome II (2010-2011) – paru le 9 juin 2011 [en ligne] consulté le 1/07/2015 URL : <http://www.senat.fr/notice-rapport/2010/r10-594-2-notice.html>

ORDUÑA-GIRO Paula, JACQUOT Sébastien, *La production participative d'espaces publics temporaires en temps de crise – Le projet « Plan Buits » à Barcelone*, *Métropolitiques*, 7 novembre 2014. [en ligne] Consulté le 17/06/2015 URL : <http://www.metropolitiques.eu/La-production-participative-d.html>

- OUVRAGES SUR TUNIS :

BOURAOUI Moez, *L'agriculture urbaine en Tunisie : espace relictuel ou nouvelle composante territoriale ? Le cas du Grand Tunis*, Revue de géographie alpine, 2003, Tome 91 N°4. pp 43-54 [en ligne] consulté le 20/07/2015

BOURAOUI Moez, BOUBAKER Houman, *Réflexions et actions sur l'avenir de l'agriculture urbaine : entre enjeux environnementaux et aménités sociales, l'exemple de la ville de La Soukra dans le Grand Tunis*, ISDA 2010, Paru en Juin 2010, Montpellier, France Cirad-Inra-SupAgro, 13p. <hal-00520184> [en ligne] consulté le 22/07/2015

SANCHEZ MONJO Eduardo, *Les multiples dimensions de la coopération euro-méditerranéenne*, EIPASCOPE Numéro Spécial 25^{ème} anniversaire, paru en 2003 [en ligne] p81-85 consulté le 11/07/2015 URL : http://www.eipa.eu/files/repository/eipascope/Scop06_2f_14.pdf

- **SITOGRAFIE :**

COP 21- Paris 2015 UN Climat Change Conference, *Pour un accord universel sur le climat*, consulté le 16/06/2015 URL : <http://www.cop21.gouv.fr/fr>

Datar.gouv.fr, URL : <http://www.datar.gouv.fr/la-datar>

IEVP CT MED *La coopération transfrontalière en Méditerranée*, URL : <http://www.enpicbcmed.eu/fr>

Food and Agriculture Organization (FAO), *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*, URL : <http://www.fao.org/about/fr/>

Jardinons ensemble, *Les jardins communautaires Lillois*, Paru en 2008, consulté le 12/07/2015 URL : <http://jardinons-ensemble.org/spip.php?article1205>

Interreg MED. L'Europe en Méditerranée, URL : <http://www.programmemed.eu/>

Interreg Europe, Innovation and Environment Regions of Europe Sharing solution, URL/ <http://www.interreg4c.eu/interreg-europe/>

L'Europe s'engage en France, *Le portail des fonds européens, Programmes 2014-2020* URL : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020#/regional>

PURPLE – Péri Urban régions Platform Europ – *Plateforme des région périurbains européennes, Valoriser le potentiel des régions périurbaines*, URL : http://www.purple-eu.org/uploads/downloads/brochures/plaquette%20generale_fran%C3%A7ais.pdf

Ville de Marseille, *développement urbain*, consulté le 16/06/2015 URL : <http://www.marseille.fr/sitevdm/jsp/site/Portal.jsp>

Socio éco, *Site ressources de l'économie sociale et solidaire*, URL : http://www.socioeco.org/bdf_dossier-23_fr.html